



Ville de Saint-Maur-des-Fossés

**RAPPORT
SUR LA SITUATION
EN MATIERE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Année 2021

Table des matières

DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN RAPPORT ANNUEL POUR UN ENGAGEMENT DE LONG TERME	5
EN 2021, DANS UN CONTEXTE TOUJOURS DEGRADÉ, SAINT-MAUR Á RÉSOLUMENT POURSUIVI SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DU DEVELOPEMENT DURABLE.....	7
I. STRATÉGIE GÉNÉRALE DE LA VILLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	9
A. État des lieux.....	9
1. Cadre géographique et humain	9
2. Patrimoine végétal et biodiversité.....	9
B. Grands principes et cadre réglementaire.....	10
1. Orientations générales	10
2. Documents de référence	11
3. Mise en œuvre.....	13
Réalisation des actions de la stratégie pour préserver la boucle de la Marne 2018-2025	14
II. L'ACTION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET AU BENEFICE DE SES HABITANTS.....	16
A. L'épanouissement de tous les êtres humains.....	16
1. La démocratie participative.....	16
Le Conseil Municipal des Enfants	16
Le Conseil consultatif des Jeunes, qui devient Conseil des jeunes	17
Le Conseil des Séniors	18
La commission extramunicipale « Projet de ville, circulation et stationnement »	18
La réunion mensuelle des comités de quartiers et les réunions de quartier	19
Le conseil citoyen du quartier des Rives de la Marne	19
La consultation directe des habitants.....	19
2. Le soutien aux associations.....	20
Associations autres que sportives	20
Associations sportives	22
3. Le soutien à la pratique sportive	23
4. Des politiques seniors et handicap dédiées.....	24
Les actions seniors	24
Les actions handicap	25
L'accueil d'enfants en situation de handicap	26
L'inclusion par le livre et la lecture publique.....	26
5. L'accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite.....	26
L'accessibilité de la voirie	27
Le stationnement	29
La signalisation sonore.....	30
L'accessibilité des bâtiments communaux	31

6.	L'éducation à l'environnement.....	32
	Le développement du bio dans les cantines scolaires.....	33
7.	La réduction des nuisances liées au voisinage ou à une activité industrielle, artisanale ou commerciale.....	34
	Nuisances liées au voisinage.....	34
	Nuisances générées par les chantiers non pilotés par la Ville.....	35
	Nuisances environnementales d'origine aéroportuaire.....	35
	Nuisances environnementales d'origine portuaire (plateforme de Bonneuil)	36
	Nuisances générées par des projets d'infrastructures routières	38
	Nuisances générées par les poids lourds	38
B.	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....	38
1.	L'entretien de l'espace public sans produits phytosanitaires	38
	Dans les parcs et jardins et sur la voirie	38
	Dans les cimetières	39
	Par des actions à visée règlementaire et des interventions auprès de l'État et de SNCF Réseau	40
2.	Reconquête et préservation de la ressource en eau, avec « Objectif baignade »	41
3.	Action en faveur de la biodiversité.....	42
	Dans la gestion du patrimoine arboré	42
	Dans les pratiques quotidiennes.....	42
4.	Plan de prévention des déchets	43
5.	La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.....	45
	Le tri des déchets	45
	Le gaspillage alimentaire (données 2020)	46
6.	Le recyclage des masques.....	46
7.	Début du projet de reconversion de l'ancienne usine des eaux	47
C.	Lutte contre le changement climatique	47
1.	L'encouragement aux déplacements doux.....	47
	Le déploiement d'une infrastructure de recharge pour les véhicules électriques	51
	La fermeture des accès routiers aux abords des écoles	51
2.	La rénovation énergétique des logements.....	51
3.	Reconquête et préservation de la qualité de l'air	52
D.	Cohésion sociale et solidarité	52
1.	Favoriser la mixité sociale.....	52
2.	Participer à l'insertion sociale	54
	Les commissions d'impayés de loyers.....	54
	Les aides facultatives	54
	L'accompagnement des familles avec l'épicerie solidaire de l'association Terre'Anoé	55
F.	Dynamique de développement écoresponsable	56
	Le plan Saint-Maur, ville d'initiatives solidaires.....	56

III. L'ACTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ÉTABLISSEMENT « COMMUNE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS »	57
A. Épanouissement de tous les êtres humains : l'épanouissement au travail.....	57
1. Le télétravail dans les services municipaux	58
2. La formation et l'évolution professionnelle des agents	58
La formation et les concours.....	58
L'accompagnement des agents en reclassement professionnel	59
3. La prévention des risques professionnels.....	59
4. Le Forfait mobilités durables	60
B. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....	61
1. La maîtrise de la consommation d'eau	61
2. Transformation numérique et utilisation de consommables et de ressources	62
En matière de matériel.....	63
En matière d'impression.....	63
En matière de courrier et de consommation de papier	63
C. Lutte contre le changement climatique	64
1. Maîtrise de la consommation de carburant	64
Évolution du parc de véhicules.....	65
La consommation de carburant.....	65
L'utilisation du vélo	67
Maîtrise de la consommation de fioul, de gaz et d'électricité	67
L'éclairage public	69
D. Dynamique de développement eco-responsable.....	71
PERSPECTIVES 2022	73

DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN RAPPORT ANNUEL POUR UN ENGAGEMENT DE LONG TERME

La notion de développement durable est apparue dans les années 1980 et a été utilisée officiellement pour la première fois en 1987, dans le rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies, dit rapport Brundtland. Le développement durable peut-être défini comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » Cette notion en tant que telle a commencé à entrer dans le droit français à partir milieu des années 1990 et figure à l'article L110-1 du code de l'environnement, qui dispose également que l'objectif de développement durable doit être recherché par les cinq engagements suivants :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;
- Des dynamiques de développement selon des modes de production et de consommation responsables.

Ces engagements mêlent donc des préoccupations purement environnementales et d'autres à caractère social, sociétal et économique. Il s'agit ainsi d'une approche très large et très ambitieuse du développement durable, dans laquelle l'articulation entre préoccupations générales et mondiales d'une part et action locale de l'autre prend tout son sens.

L'article 225 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant Engagement national pour l'environnement, fait obligation aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants de produire chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable. Ce rapport doit être présenté et discuté préalablement à la discussion sur le projet de budget, à savoir lors du débat d'orientation budgétaire. Il doit permettre de mesurer les orientations municipales en la matière et de préparer les ajustements budgétaires qui pourraient être nécessaires pour faire face aux enjeux environnementaux.

Dans cette perspective, ce rapport sert de support à l'élaboration d'une vision prospective, partagée et transversale des enjeux locaux et de leur lien avec les enjeux plus larges, régionaux, nationaux et mondiaux, en matière de développement soutenable et durable. Cette vision envisage Saint-Maur à la fois sous l'angle de la commune, considérée comme un territoire urbanisé sur lequel vit et agit une communauté humaine, et sous celui de la Ville, au sens d'une entité agissante, comme employeur et comme porteuse de politiques publiques, décidées par l'équipe municipale et mises en œuvre par les services municipaux.

Ce rapport s'inspire dans sa forme et sa trame du guide méthodologique édité par le Commissariat général au développement durable¹ et il s'organise en trois parties :

1. La stratégie générale de la Ville en matière de développement durable
2. Le développement durable sur le territoire communal et au bénéfice de la population
3. Le développement durable au sein de la collectivité

¹ Premiers éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable à l'usage des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, éditions 2012 et 2016

EN 2021, DANS UN CONTEXTE TOUJOURS DEGRADÉ, SAINT-MAUR Á RÉSOLUMENT POURSUIVI SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DU DEVELOPEMENT DURABLE

Le confinement de 2020 a donné lieu à une large prise de conscience de beaucoup des travers du monde contemporain et a entraîné une réflexion sur ce qu'il conviendrait de faire pour tirer des enseignements de cette crise sans précédent, mais surtout pour les traduire en faits. Quel que soit le nom qui a pu être donné à ces réflexions, elles portent sur les enjeux du développement, en particulier sur la préservation de l'environnement, celle de la qualité de vie et sur la solidarité, grâce à l'action conjuguée et complémentaire des pouvoirs publics, des acteurs économiques et des citoyens.

Saint-Maur n'a pas attendu 2020 pour prendre conscience des enjeux du développement durable et elle avait déjà adopté au cours des années précédentes plusieurs documents stratégiques majeurs dans ce domaine, notamment le schéma cyclable en 2016, le plan local d'urbanisme (PLU), comprenant le plan d'aménagement et de développement durables (PADD) en 2017 et le renforcement de la trame verte et bleue, la stratégie municipale « Agir pour préserver la boucle de la Marne - Saint-Maur ville durable » en 2018, auxquels il faut ajouter la création en 2020 de la commission Projet de ville, circulation et stationnement.

Ce rappel montre que Saint-Maur est attentive depuis des années au développement durable de préservation de l'environnement, au travers notamment d'un urbanisme à taille humaine, c'est à dire qui permette aux habitants de vivre ensemble de façon apaisée dans un cadre protégé, d'implication citoyenne et de solidarité.

L'année 2021 a encore été marquée, à Saint-Maur comme ailleurs, par la pandémie de covid-19, qui a fortement perturbé la vie courante dans tous les domaines. Ses conséquences se lisent dans ce rapport, même si elles sont moins marquées qu'elles l'avaient été en 2020, où le pays avait été pris par surprise et où le confinement du printemps l'avait littéralement mis à l'arrêt. En 2021, la Ville, s'appuyant sur l'expérience de 2020, a assuré au maximum la continuité de ses services et de son action pour ses habitants. Certains secteurs ont été touchés plus que d'autres, notamment la vie associative et la pratique sportive en club, et devront faire l'objet d'une vigilance particulière dans les années à venir, pour les aider à se relancer et à continuer leur action au bénéfice de tous.

En dépit des difficultés liées à la situation sanitaire, Saint-Maur a poursuivi résolument en 2021 son engagement en faveur du développement durable, et trois faits marquants doivent être signalés :

- L'entrée en vigueur le 1^{er} avril d'un contrat de performance énergétique pour l'éclairage public (page 70 du rapport), dont les objectifs sont à la fois financiers, permettre à la Ville de faire des économies sur un important poste de dépenses, et environnementaux, avec la réduction de la pollution atmosphérique indirecte et de la pollution lumineuse ;
- L'adoption par le conseil municipal le 30 juin 2021 du document d'orientation Saint-Maur, ville d'initiatives solidaires (page 56), qui porte sur un domaine dans lequel la Ville n'était pas encore entrée de plain-pied, et qui est porteur d'une importante dimension environnementale. Il comprend quatre axes, déclinés en 30 actions qui seront mises en œuvre dans les prochaines années. Il s'agit donc à la fois d'une stratégie large et ambitieuse, et qui, parce qu'elle vise des résultats à moyen terme, a donc une dimension opérationnelle très concrète ;
- L'inauguration, le 25 septembre, de la Maison de la Nature (page 32), qui est à la fois un lieu d'éducation aux enjeux de l'environnement et du développement durable et un espace de co-construction de projets.

Mais au-delà, c'est toute l'action de la Ville au quotidien, qui fait l'objet du présent rapport, qui participe de son engagement en faveur du développement durable.

I. STRATÉGIE GÉNÉRALE DE LA VILLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A. État des lieux²

1. Cadre géographique et humain

La ville de Saint-Maur-des-Fossés comptait 75 759³ habitants au 1^e janvier 2020 sur une superficie de 1 125 hectares, distribuée par près de 186 kilomètres de voirie, soit une densité moyenne de 6 774 habitants par kilomètre carré. Son altitude varie entre 32 et 53 mètres. La commune a gagné près de 6 000 habitants depuis 1962, malgré une baisse entre 1975 et 2012. Elle est divisée entre huit quartiers au tissu résidentiel différent et avec des écarts de revenus marqués. Les données démographiques entre quartiers sont parfois assez significatives. On observe un vieillissement de la population, dont l'âge moyen est de 41,6 ans contre 37,9 dans le Val-de-Marne. La taille moyenne des ménages était de 2,18 habitants par foyer en 2017. Le nombre de résidences principales s'élève à 33 902. Près de 29% des logements datent d'avant 1946, 59% ont été construits entre 1946 et 1990 et plus de 11% depuis 1991. Le niveau de vie médian est de 2 467 euros par mois (revenu par unité de consommation après prestation sociale et impôts) contre 1 774 euros dans le département et 1 690 au niveau national. Environ 8% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté. En 2017, 7 505 habitants de la commune, soit 21,9%, travaillaient à Saint-Maur même, tandis que 26 757 travaillaient en dehors de la commune. Le nombre et la part de Saint-Mauriens travaillant à Saint-Maur ont diminué depuis 2011.

2. Patrimoine végétal et biodiversité

De par son histoire et les politiques successives qui y ont été menées, les habitants de Saint-Maur sont très attachés à la présence de la nature en ville, ce qui permet à la commune d'être un refuge de biodiversité.

La ville s'est développée autour de ses huit quartiers qui ont chacun préservé leurs espaces de nature aménagée, offrant des lieux de rencontres et de détente aux habitants. Cette particularité locale a donné naissance à un maillage de 23 squares de petite et moyenne taille répartis de manière homogène sur le territoire. Le plus vaste est le square historique de l'Abbaye. Ce patrimoine végétalisé constitue le principal refuge de biodiversité en dehors des deux grands corridors que sont la Marne et les buttes de la voie de chemin de fer du RER A. À cela s'ajoutent deux milieux humides d'importance dans le square des Lacs et le jardin du Beach Club. À cet ensemble s'ajoutent les 17 500 arbres d'alignement (troisième plus important patrimoine arboré communal d'Ile de France) et une multitude d'entre-deux urbains de petite taille gérés par le service des Espaces verts (ex : passage André, avenue de l'Observatoire, rue Viala, etc.). Ces zones sont des lieux de passages réguliers représentant un enjeu dans la qualité de vie et de l'habitat qui les entourent. Enfin, il faut rappeler que les jardins privés représentent une importante surface verte et partiellement cultivée.

Les bords de Marne s'étendent sur 12 km de voie sur berges et constituent le principal corridor de transit de biodiversité sur un axe sud-est / nord-ouest. Les voies sur berges permettent la continuité écologique entre le bois de Vincennes, donc Paris, et les Parc d'Ormesson et du Morbras, eux même reliés aux forêts plus vastes du sud-ouest du Val de Marne et de Seine et Marne. La mise en valeur des

² Cette partie reprend des éléments du diagnostic figurant dans la stratégie de développement durable de Saint-Maur « Agir pour préserver la boucle de la Marne. Saint-Maur ville durable 2018-2025 »

³ Population totale (population municipale + population comptée à part). Toutes les données chiffrées de cette présentation générale sont de l'INSEE, établies en 2017 ou 2018 et applicables au 1^e janvier 2020.

rives nord et est de la rivière, du quai Beaubourg au quai Winston Churchill en a fait des lieux de détente propices aux déplacements doux (vélo, marche). Ces quais font face à six îles classées en arrêté de protection biotope :

- Île de l'abreuvoir ;
- Îles de Champigny ;
- Île des Vignerons ;
- Île d'Amour ;
- Île Casenave ;
- Île du Moulin Bateau.

B. Grands principes et cadre réglementaire

1. Orientations générales

La politique de développement durable de Saint-Maur est mise en œuvre au travers des actions et des politiques publiques de la Ville. Elle prend en compte à la fois la dimension purement environnementale du développement durable, comme la préservation du cadre de vie et de la biodiversité, celle des milieux naturels aménagés, la lutte contre les différentes formes de pollution et la préservation des ressources, et la dimension humaine d'épanouissement de la population. Elle est présente dans l'ensemble des champs de compétences de la Ville, que celles-ci soient exercées de manière exclusive ou de manière partenariale, que ce soit avec d'autres collectivités (communes voisines, département, région), avec des groupements de collectivités (Établissement public territorial, Métropole du Grand Paris, syndicats à vocation unique ou multiple) ou avec les services de l'État, et repose essentiellement sur quatre piliers :

- La gestion de l'espace public et le cadre de vie

Ce pilier englobe à la fois l'entretien de l'espace public et des espaces verts, notamment des rives de la Marne, la gestion des déchets, compétence transférée depuis 2016 par l'établissement public territorial (EPT) Paris Est Marne&Bois, la politique de circulation, avec le développement des circulations douces, et la politique d'urbanisme.

- L'action éducative, notamment scolaire et périscolaire, et culturelle

Ce pilier correspond pour l'essentiel aux actions conduites pendant le temps scolaire avec l'Éducation nationale, et hors du temps scolaire, dans les accueils de loisirs, au service jeunesse et dans les établissements culturels. Il comporte notamment les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement portées par le service du développement durable et les ateliers nature et environnement de Saint-Maur.

- La cohésion sociale, la solidarité et la politique de la ville

Il s'agit principalement de politiques menées pour lutter contre les exclusions et l'isolement, qu'ils soient sociaux, générationnels, culturels ou spatiaux. Ces politiques s'adressent aux habitants sur l'ensemble du territoire, en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent, mais elles ont une dimension territoriale ciblée, dans le cadre du contrat de ville pour le quartier prioritaire des Rives de la Marne.

- La maîtrise des ressources et des fluides

La Ville possède un patrimoine bâti important, dont une partie est ancienne, avec des performances énergétiques ne correspondant plus aux exigences actuelles. Une véritable gestion du patrimoine bâti a donc été mise en place pour en améliorer les performances. Cela s'est traduit par la mise en place d'une programmation pluriannuelle d'études et de travaux de rénovation.

Plus largement, la Ville a lancé des programmes d'amélioration des performances en matière d'éclairage public et de consommation d'eau, notamment dans ses piscines, en modernisant le système de filtration.

Enfin, la Ville a introduit une dimension environnementale dans sa politique des achats publics, aussi bien dans l'expression des besoins que lors de l'examen des offres, sur des critères de qualité environnementale et sociale. Elle a ainsi fait l'acquisition de plusieurs véhicules électriques pour équiper les services des espaces verts et de la propreté.

2. Documents de référence

De nombreux textes encadrent ou guident la politique municipale en matière de développement durable.

À l'échelle municipale, les quatre documents les plus importants sont :

- Le Plan local d'urbanisme (PLU) entré en vigueur le 1^{er} février 2017 après la procédure d'enquête publique obligatoire, et qui comprend le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) ;
- La stratégie municipale de développement durable : Agir pour préserver la boucle de la Marne – Saint-Maur ville durable 2018-2022, adoptée par le conseil municipal le 24 mai 2018 ;
- Le contrat de ville pour le quartier prioritaire des Rives de la Marne, qui couvrait initialement la période 2015-2020, et qui a été prolongé jusqu'en 2022 ;
- Le plan de soutien et de développement de l'économie sociale et solidaire « Saint-Maur, ville d'initiatives solidaires » adopté le 30 juin 2021, et dont le contenu est développé dans le présent rapport.

Ces documents sont complétés par des textes concernant des ensembles territoriaux plus larges auxquels Saint-Maur appartient, parmi lesquels il faut signaler :

- Le schéma régional directeur Ile de France horizon 2030
- Le Plan climat, air et énergie métropolitain (PCAEM) de la Métropole du Grand Paris
- Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Marne confluence, dans l'élaboration duquel la Ville et le syndicat mixte Marne vive ont joué rôle très actif

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des autres documents cadres et supports de la politique municipale en matière de développement durable.

Documents rédigés par la Ville, supports de la politique municipale en matière de développement durable

Intitulé	Date	Caractéristiques	Commentaires
Diagnostic des arbres d'alignement et cartographie	2016		
Principe de schéma cyclable de la ville	CM du 23 juin 2016		
Convention de mise en place des commissions d'impayés locatifs avec les bailleurs et partenaires sociaux	CM du 16 avril 2015	Avec le CCAS de Saint-Maur-des-Fossés, le Conseil départemental du 94 et trois bailleurs sociaux	Convention signée le 10 décembre 2015
Schéma Directeur Assainissement	Avril 2015, pour la version 2	Non soumis à enquête publique, dossier repris par ParisEstMarne&Bois	Étude réalisée par le bureau d'étude SAFEGE
Analyse des besoins sociaux, Diagnostic territorial	Mars 2015		Étude réalisée par le bureau d'étude COMPAS
Plan communal de sauvegarde (PCS)	Novembre 2014		

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)	Novembre 2014	Intégré au PCS	
Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)	CM du 5 avril 2012	Réalisé en concertation avec la commission Communale d'Accessibilité des personnes Handicapées	Etude réalisée par le bureau d'étude ACS Mobilité-Territoires-Environnement
Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)	CM du 24 septembre 2015	Programme de mise aux normes d'accessibilité de 69 ERP, sur 9 ans	Démarrage 2ieme phase du programme en 2019
Convention de partenariat entre Saint-Maur-des-Fossés et le CAUE 94-Agence de l'Energie du Val de Marne	Fin le 31 janvier 2020 de la convention signée en 2017	La compétence a été transférée à l'EPT	Adhésion de l'EPT à l'agence locale de l'énergie et du climat Maîtrisez votre énergie (MVE) en 2019, qui met en œuvre la compétence
Inventaire de la biodiversité de Saint-Maur-des-Fossés	2011	Analyse de la trame Verte et Bleue et plan d'actions	Produit par Urban-Eco
Conseil en Orientation énergétique	2011	Réactualisé en 2015	Sur les données 2014

Documents extérieurs, cadres de la politique municipale en matière de développement durable

Intitulé	Date	Caractéristiques	Commentaires
Plan de gestion du risque inondation (PGRI) 2016-2021 de Seine-Normandie	Entré en vigueur le 22 décembre 2015	Avec la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)	Saint-Maur-des-Fossés est classé TRI (territoire à risque d'inondation important) Dans le cadre de la consultation des parties prenantes sur le projet de PGRI 2022-2027, le Maire a émis un avis par courrier en juin 2021
SDAGE Seine-Normandie 2016-2021	Entré en vigueur le 21 décembre 2015		
Contrat de Projets Etat-Région Ile de France 2015-2020	Adopté en juillet 2015		
Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Chantier (PREDEC) d'Ile de France	Adopté en juin 2015		prospective à l'horizon 2020 et à l'horizon 2026
Schéma de raccordement des énergies renouvelables (S3RENR)	Adopté en mars 2015	Elaboré par RTE, avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité	
Réseau cyclable structurant régional	2015		4500 kms à l'horizon 2020 (2050 kms réalisés en 2015)
Plan de protection de l'Atmosphère de l'Ile de France (PPA) 2017-2025	Approuvé le 31 janvier 2018		Avis réservé émis par Saint-Maur, en date du 27 octobre 2017
Cartes stratégiques des bruits de l'environnement, version 2017	Cartes communales approuvées en CM le 21 décembre 2017.		
Contrat de mixité sociale	Signé en février 2020	Entre l'État et la commune	Remis en cause unilatéralement par l'Etat moins d'un an après sa signature
Plan de déplacements urbains de la région Ile-de-France (PDUiF) 2010-2020	Adopté en juin 2014		

Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)	Publié le 23 octobre 2013, modifié le 13 avril 2016		
Plan de Prévention du Bruit de l'Environnement (PPBE) départemental, infrastructures routières de l'Etat et infrastructures ferroviaires de la RATP	Adopté en juillet 2013		
Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)	Publié le 18 décembre 2012		
Schéma environnemental des berges des voies navigables d'Ile de France	Publié en décembre 2012		
Schéma d'ensemble du réseau de transports publics Grand Paris	Adopté en août 2011		
Plan Régional de Réduction des Déchets en Ile de France (PREDIF)	Adopté en juin 2011		
Schéma Départemental des itinéraires cyclables (SDIC)	Adopté en 2009		1 ^{ère} édition : 2002
Plan des Déplacements du Val de Marne 2009-2020	Adopté en 2009		
Agenda 21 régional	Adopté en 2009		
Plan Climat Énergie Territorial 94 (PCET)	Adopté en 2009		
Schéma Directeur Départemental d'Assainissement (SDDA) 2008-2020	Adopté en juin 2008		
Plan de Prévention du risque Inondation (PPRI) de la Marne et de la Seine	Adopté en novembre 2007		
Plan de Prévention du Risque Argile du Val de Marne	Approuvé par arrêté préfectoral en novembre 2018		Niveau d'aléa faible sur la commune
Plan Départemental des Itinéraires, des Promenades et des Randonnées (PDIPR)	Adopté en juillet 2007		1 ^{ière} édition : 1999
Réglementation des Risques liés au transport de matières dangereuses	Arrêté du 4 août 2006		Existence de plusieurs canalisations de transport de matières dangereuses (sous pression)
Arrêté de biotope des Iles de la Marne	2006		
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)	Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi et approbation en Conseil de territoire du 7-12-2021		Le processus se poursuivra en 2022, pour un aboutissement prévu en 2023
Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI)	Bilan de la concertation et arrêt du projet du RLPI - Conseil de - territoire du 7-12-2021		Pourrait entrer en vigueur en 2022

3. Mise en œuvre

D'un point de vue opérationnel, la politique de développement durable dans ses différents dimensions de la Ville est mise en œuvre sous forme :

- D'études préalables (états des lieux et /ou analyses),
- D'actions et d'expérimentations ponctuelles,

- De programmes annuels ou pluriannuels, comme le renouvellement de l'éclairage public par exemple,
- De projets communaux structurants (reconversion du site de l'ancienne usine de production d'eau potable, promenade de la Pie, ZAC des Facultés) ou métropolitains (participation au financement des frais engagés lors des inondations, cofinancement pour la rénovation de la passerelle de La Pie),
- De contrats ou de conventions, par exemple la convention tripartite Saint-Maur-des-Fossés, AirParif et Métropole du Grand Paris, ou la mise en place d'un point Info-énergie, qui relève désormais de l'EPT,
- De groupes de travail pluridisciplinaires,

L'avancement des programmes quels qu'ils soient fait l'objet d'évaluations régulières.

Cette mise en œuvre est assurée par un personnel dédié, au sein notamment des services du Développement durable, des Espaces verts, des services techniques et de la direction l'Urbanisme et de l'aménagement. La qualité de la mise en œuvre de l'ensemble de ces projets est aussi assurée par l'efficacité des veilles technique, juridique et réglementaire réalisées par les différents services.

Par ailleurs, la Ville accorde une grande place à la participation des habitants sous ses différentes formes : information, consultation ou co-construction, selon les projets.

Elle privilégie également les démarches partenariales et contributives et ainsi :

- Participe à l'instance permanente de concertation (IPC) du port de Bonneuil
- Participe aux ateliers de concertation du port de Bonneuil
- Produit régulièrement des avis sur les demandes d'autorisation ou d'enregistrement des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et sur les demandes d'autorisation environnementales (loi sur l'Eau) des Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités (IOTA), qu'elles soient situées dans le port de Bonneuil ou dans un périmètre autour de Saint-Maur (fixé par la loi ou lié à la rivière Marne et son bassin versant),
- Co-organise chaque année l'opération « Big Jump » avec le syndicat Marne Vive.
- Participe aux ateliers thématiques mis en place par la Métropole du Grand Paris, pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain (SCoT).
- Participe aux ateliers thématiques mis en place par l'établissement public territorial Paris-Est-Marne&Bois, pour du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Enfin, lorsque les avis exprimés par la Ville (en phase de concertation ou d'enquête publique sur des projets) ne sont pas suivis de l'obtention des réponses aux questions posées et de l'amélioration du projet (avec diminution des nuisances environnementales estimées), la Ville décide, le cas échéant, d'exercer des recours gracieux et/ou contentieux contre les actes administratifs pris par l'État (arrêtés préfectoraux d'autorisation ou d'enregistrement d'installations classées, etc).

Réalisation des actions de la stratégie pour préserver la boucle de la Marne 2018-2025

Ce document stratégique est l'un des piliers de la politique municipale en matière de développement durable. Sa mise en œuvre se retrouve dans les différentes parties du présent rapport et est synthétisée dans le tableau ci-dessous.

Réalisation des actions de la stratégie 2018-2025

	Nombre d'actions à réaliser	Nombre d'actions Réalisées	Nombre d'actions lancées et non encore achevées	Actions réalisées
Axe 1 : Cadre de vie, biodiversité et bien-être	7	5	1	- Aménagement des quais de la Pie (prairies fleuries, pistes cyclables) - Opération « Sans voiture c'est pas dur » - Dimanches apaisés - Commission Projet de ville, circulation et stationnement (installée en décembre 2020) - SAS vélo - Aménagement du passage (av General Leclerc)

				et Lattre de Tassigny) - Passage à 30km/h - Fermeture des voies permettant l'accès aux écoles
Axe 2 : Cohésion sociale et solidarité	7	2	2	- Journées « Nettoyage » intergénérationnelles - Animal dans la ville - Mise en place d'un service de 2 navettes électriques municipales, offre de transport municipale complémentaire pour les seniors et les personnes en situation de handicap
Axe 3 : Éducation à la nature et au développement durable	6	10	1	- Jardin pédagogique «Du potager à l'assiette» - Agrandissement du jardin pédagogique - Collecte des sapins de Noël - Broyage des végétaux - Sensibilisation des habitants à la gestion naturelle des jardins et à la biodiversité - Conférence sur les bonnes pratiques - Augmenter la part des produits bio ou écologiques dans les repas des cantines des écoles publiques et des accueils de loisirs - Installation hôtel à insecte + nichoirs - Lâcher de ver de terre - Opération « les poules c'est cool » - Troc Vert
Axe 4 : Développement économique, emploi et format professionnelle	4	2	1	- Formation et accompagnement des acteurs - Élaboration d'un plan de communication
Axe 5 : Préservation des ressources, économies d'énergie	8	11	3	- Gestion du patrimoine, bâtiment communal (changement fenêtre + chaudière) - Mise à disposition des vélos pour agents de la ville- - Renforcement du nombre d'arceaux - Sécurisation du vélo en ville et renforcement apaisement de la ville - Fonctionnement des bons réflexes au quotidien - Participation au « jour de la nuit » - Recyclage des ressources naturelles - Installation des récupérateurs d'eau de pluie au jardin pédagogique -Éclairage LED dans les bâtiments communaux - Récupération et valorisation des feuilles (une partie) de l'espace public - Valorisation de la tonte des espaces verts

II. L'ACTION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET AU BENEFICE DE SES HABITANTS

Cette partie reprend les cinq engagements du développement durable, tels qu'ils sont définis dans le code de l'environnement :

- A. L'épanouissement de tous les êtres humains,
- B. La lutte contre le changement climatique et de la protection de l'atmosphère,
- C. La préservation de la biodiversité et de la protection des milieux et ressources,
- D. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations
- E. La dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables.

A. L'épanouissement de tous les êtres humains

1. La démocratie participative

La ville favorise le développement de la démocratie participative sur son territoire grâce à des instances participatives qui permettent d'associer les citoyens à la réflexion sur et à l'élaboration de certaines politiques publiques, à des réunions publiques, ainsi qu'en proposant des supports d'information et de concertation.

Les principales instances participatives sont :

Le Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil municipal des enfants (CME), a été créé à la suite d'une délibération du conseil municipal du 10 décembre 2009. Le CME est présidé par le Maire et le mandat de ses membres est de deux ans. Il est composé au maximum de 40 enfants, répartis en quatre commissions : cadre de vie & développement durable, sport & culture, prévention & solidarité, communication & citoyenneté.

Chaque commission se réunit au moins une fois par mois entre décembre et juin. En complément des réunions de commissions, deux séances plénières ont lieu en général en mars et en juillet, la première afin de présenter les projets au Maire, la deuxième afin de faire un bilan des actions menées. Contrairement à ce qui s'était passé en 2020, ces séances ont lieu en présence et plus à distance et en visioconférence.

Après une année 2020 très perturbée par la crise sanitaire, le CME a pu reprendre une activité plus importante en 2021.

Les questions sur lesquelles il travaille et mène des projets relèvent de la cohésion sociale et la solidarité, de la lutte contre le réchauffement climatique et de la préservation de la biodiversité et des ressources et elles peuvent être classées en deux catégories : les actions nouvelles, dont certaines n'ont pas vocations à être reconduites, et les actions pérennes, qui sont à l'inverse reconduites d'une année sur l'autre tant qu'elles sont jugées pertinentes. Par ailleurs, le CME est souvent sollicité par différents services municipaux pour participer à des actions qu'ils mettent en œuvre. Les nouvelles actions lancées par le CME en 2021 sont :

- La mise en place de boîtes à idées dans les écoles élémentaires,
- La sensibilisation au goûter zéro déchet dans les écoles et sur les temps périscolaires, en fournissant 7 000 sacs à goûter aux enfants des classes de grande section de maternelle et de l'ensemble des classes des écoles élémentaires,
- La création du premier numéro du journal du CME appelé le « Petit Saint-Mômien », distribué aux grandes sections de maternelle et à l'ensemble des classes des écoles élémentaires soit 7 000 exemplaires,

- La réalisation d'un livret sur la sécurité routière distribué aux enfants des écoles élémentaires,
- Une exposition photos pour les 10 ans de la création du CME autour des jardins de l'Hôtel de Ville,
- Une exposition à partir de matériaux de récupération,
- La mise en place d'une correspondance avec les villes jumelées de Leiria et Ramat Hasharon, qui ont aussi un CME,

Le projet de boîte à livres dans les écoles n'as pas pu voir le jour, en raison des normes incendie trop contraignantes qui y sont en vigueur.

Les actions pérennes du CME reconduites en 2021 sont :

- Le journal vidéo du CME, consacré cette année à la sécurité routière et diffusé sur les réseaux sociaux de la Ville,
- La journée vélo, environ 250 personnes ont participé à cette journée qui a eu lieu le 16 juin, et qui a aussi été le rattrapage de la journée 2020 qui avait dû être annulée,
- L'organisation d'un tournoi sportif intitulé le Défi Olympique, en partenariat avec les associations VGA Pentathlon, VGA Athlétisme et le service des Sports. Environ 90 enfants ont concouru dans les disciplines suivantes :
 - Saut en longueur
 - Tir de laser
 - Lancer
 - Course de vitesse
- La création d'un menu star dans les cantines scolaires proposé par la commission Sport et Culture,
- L'opération « Les poules c'est cool ».

Afin de mener à bien les différents projets du Conseil Municipal des Enfants, les services municipaux sont régulièrement sollicités. Dans le cadre des actions menées par le CME en 2021, cela a été le cas pour les services suivants :

- Activités périscolaires,
- Enseignement,
- Environnement durable et nature,
- Fêtes et Saint-Maur-Animation,
- Séniors,
- Communication,
- Police municipale,
- Techniques.

Enfin, les conseillers du CME sont également sollicités par les autres services pour participer à certaines de leurs actions, ainsi en 2021 :

- Remise du chèque de la Galette du cœur,
- Commémoration du 8-Mai et du 11-Novembre,
- Commission des menus de cantine : après recensement des propositions et des remarques des enfants des différentes écoles, trois conseillers du CME ont été présents pour porter la voix des enfants,
- Accueil des athlètes ayant participé aux jeux olympiques de Tokyo,
- Sensibilisation aux handicaps, le 17 novembre 2021.

Le Conseil consultatif des Jeunes, qui devient Conseil des jeunes

La création du Conseil consultatif des Jeunes (CCJ) a été approuvée par une délibération du conseil municipal du 29 juin 2017. Il est présidé par le Maire et composé de l'élue(e) délégué(e) à la jeunesse et de jeunes volontaires de 11 à 17 ans. Membres volontaires signifie qu'ils ne sont pas élus et qu'il s'agit d'un engagement spontané.

Un important travail de réflexion a eu lieu en 2021 pour redynamiser le CCJ, qui peinait à trouver des membres et à fonctionner. Il a abouti à l'adoption d'un nouveau règlement par le conseil municipal le 15 décembre 2021, qui a notamment transformé le CCJ en Conseil des jeunes (CdJ). Il compte 12 membres, quatre filles et huit garçons cette année, ce qui marque un net regain d'engagement par rapport à la situation depuis septembre 2020. Leur mandat sera d'un an renouvelable, au lieu de deux ans, également renouvelables, dans le CCJ.

Le rythme des réunions en 2021 a été très variable : toutes les trois semaines en début d'année, puis une fois par semaine jusqu'en septembre, et enfin jusqu'à deux fois par semaine à partir octobre, en fonction des besoins des projets en cours.

En revanche, aucune réunion plénière n'a eu lieu en 2021, en raison à la fois de la situation sanitaire et de la désaffection d'un certain nombre de membres en début d'année. Les projets ont été présentés et validés par des notes écrites.

Le CdJ tiendra deux réunions plénières chaque année, en février et en octobre. La première permettra de présenter au maire les projets lancés depuis la rentrée, et la deuxième d'en faire un bilan et éventuellement de présenter de nouveaux projets.

Les actions du CCJ en 2021 ont été les suivantes :

- Concours de bandes dessinées,
- Visite théâtrale à l'Abbaye dans le cadre des Journées européennes du patrimoine,
- Rallye Saint-Maur Express.
- Tournois de baby-foot (en cours, réalisation en 2022),
- Jardins potagers partagés (proposition déjà mise en place dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie de la ville).

La manifestation La Petite Anecdote a dû être reportée.

Par ailleurs, le CCJ a été associé par les services municipaux aux actions suivantes :

- Jury du concours Écrivains en herbe⁴,
- Projet Street Art avec l'artiste EMEMEM, dans le cadre du projet du Grand-Paris
- Accueil des athlètes ayant participé aux jeux olympiques de Tokyo,
- Sensibilisation aux handicaps le 17 novembre 2021.

Le Conseil des Séniors

Aucune réunion du conseil des seniors n'a eu lieu en 2021, en raison de la situation sanitaire, mais des réunions trimestrielles, trois en tout, ont eu lieu avec les associations travaillant directement pour et avec les seniors⁴. Ces réunions ont permis de travailler sur l'accompagnement à apporter aux seniors compte tenu du contexte sanitaire, sur la communication relative aux différents dispositifs destinés aux seniors (voir plus bas) et de préparer leur participation aux activités et événements qui leurs sont proposés.

La commission extramunicipale « Projet de ville, circulation et stationnement »

Cette commission créée par délibération du conseil municipal en octobre 2020, a remplacé celle intitulée « Saint-Maur à vélo » créée en 2018.

Elle regroupe des élus de différentes sensibilités et elle peut auditionner des représentants d'associations ou des experts en mobilités, en vue de développer et de consolider les pratiques de

⁴ Il s'agit des associations Amitiés d'automne, Ligue du bien public et A3A.

mobilités douces dans la ville, qui participent à l'amélioration de la qualité du cadre de vie saint-maurien.

La commission s'est réunie trois fois en 2021. Ces séances ont permis d'une part de partager certains constats sur les problématiques liées à la circulation et au stationnement dans la ville, et d'autre part d'évoquer des pistes d'amélioration. Une séance a été entièrement dédiée à la révision du schéma cyclable triennal, dont la dernière version avait été approuvée par le conseil municipal en juillet 2019.

La réunion mensuelle des comités de quartiers et les réunions de quartier

Les comités de quartiers sont des structures associatives, donc indépendantes de la Ville, mais que la Ville réunit au cours de réunions mensuelles, qui leur permettent de partager leurs idées et leurs actions, et qui sert également d'instance de concertation sur des projets que la municipalité souhaite mettre en œuvre. Quatre réunions des huit comités de quartier ont lieu en 2021, le rythme mensuel ayant, là encore, été perturbé par la situation sanitaire.

Des réunions de quartier sont également organisées, en général entre janvier et mars de chaque année. Elles permettent des échanges directs entre le maire et l'équipe municipale et les habitants, aussi bien sur des questions locales et de vie quotidienne que sur les orientations politiques générales intéressant l'ensemble de la ville. En raison de la situation sanitaire, aucune réunion de quartier n'a eu lieu en 2021.

Le conseil citoyen du quartier des Rives de la Marne

Le Conseil citoyen du quartier des « Rives de la Marne » est une association créée dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, en application de la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 24 février 2014. Il est donc indépendant de la municipalité, mais il travaille beaucoup avec elle dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville et constitue une instance d'échanges sur la situation du quartier prioritaire. Le contrat de ville a été prolongé jusqu'en 2022 et reste donc le cadre dans lequel le conseil citoyen a fonctionné en 2021.

Le conseil citoyen a vocation :

- À transmettre à la municipalité les attentes et projets des habitants du quartier,
- À recueillir des avis sur les aménagements de proximité et sur les grands projets engagés par la ville.

Il est composé d'habitants, commerçants et représentants d'associations, tirés au sort parmi des volontaires, et il travaille sur les trois thématiques du Contrat de ville : la cohésion sociale, le développement économique et le cadre de vie. Il tient ses réunions et organise son travail de manière autonome de la Ville, qu'il sollicite en cas de besoin, notamment pour le montage d'actions qu'il souhaiterait conduire.

En 2021, le conseil citoyen s'est réuni six fois et il a porté deux actions, sur les thèmes de l'art et de la santé.

La consultation directe des habitants

Les Saint-Mauriens sont régulièrement consultés par la municipalité, soit lors des réunions de quartier, soit dans le cadre projets relevant :

- De l'échelle du quartier : projets immobiliers et certains chantiers, par exemple,
- De l'échelle communale ou supra-communale : Grand Paris Express, ZAC des Facultés, déplacements urbains, rénovations de grande ampleur dans les écoles, etc.

En 2021, divers projets ont été soumis au public, sous différentes formes : mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU (plan local d'urbanisme) de Saint-Maur, concertations dans le cadre de l'élaboration du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

et du RLPI (règlement local de publicité intercommunal), mises à disposition du public de divers dossiers "Loi sur l'Eau" consécutifs à des permis de construire, et de dossiers d'antennes relais déposés par des opérateurs, participation du public par voie électronique sur le projet "Condé-PUP Condé", enquête publique de l'État sur le projet de suppression définitive du passage à niveau piétons rue du Port (après demande de la Ville).

Par ailleurs, la Ville a mis en ligne sur son site internet des articles annonçant des consultations publiques sur des sujets externes ayant un impact environnemental sur Saint-Maur, avec les modalités permettant aux habitants d'y participer : concertation par SNCF réseau sur son projet de charte d'engagements relatifs à l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitations ; concertation par HAROPA (qui gère notamment le port industriel de Bonneuil) sur le projet de plan stratégique du futur établissement portuaire unique de l'axe Seine ; enquête publique sur la révision du PLU (plan local d'urbanisme) de Bonneuil-sur-Marne (ville où se trouve le port industriel, limitrophe de Saint-Maur) ; consultations du public par l'État et le comité de bassin sur le projet de SDAGE 2022-2027 (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et le projet de PGRI 2022-2027 (plan de gestion des risques d'inondation) du bassin Seine-Normandie ; consultation du public par l'État sur la demande d'enregistrement déposée par STLG (Services Travaux Locations Gérances) en vue d'exploiter dans le port de Bonneuil une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) de transit et tri de déchets du BTP ; enquête publique par l'État sur la demande déposée par VEOLIA PROPRETÉ Ile-de-France en vue de régulariser l'autorisation d'exploiter dans le port de Bonneuil une ICPE de tri de déchets de chantier, déchetterie professionnelle et unité de broyage de bois ; consultation du public par l'État sur le projet de nouveau PPBE (plan de prévention du bruit dans l'environnement) de l'aéroport de Paris-Orly.

Enfin, des propositions citoyennes ont été émises grâce à des questionnaires thématiques, et aux outils de communication de la Ville les plus interactifs, à savoir le site internet, la page Facebook et les comptes Twitter et Instagram, ainsi que l'application mobile, et ont été intégrées à la stratégie de développement durable de Saint-Maur. Cette dernière est portée pour l'essentiel par le service Développement Durable-Environnement-Nature et la direction de la Politique de la ville et des relations aux usagers, qui lancent des appels à projets pour la conduite des actions de politique municipale, ou assurent la consultation des Saint-Mauriens, par exemple lors de la Semaine « Sans voiture c'est pas dur » auprès des écoles, avec une enquête de terrain sur les usages du vélo en entrées et sorties de ville.

2. Le soutien aux associations

La vie associative est un des piliers de l'engagement citoyen, de la vie démocratique et de la vie locale. La Ville soutient activement les associations au moyen de subventions, de mise à disposition de locaux et d'accompagnement pour des projets.

Associations autres que sportives

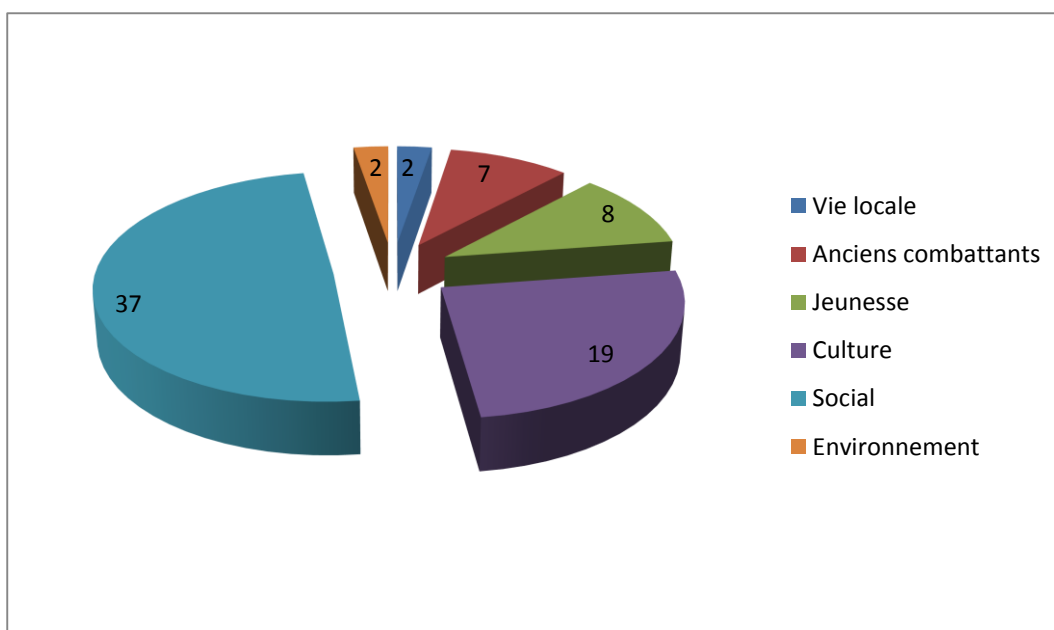
Dans un contexte budgétaire toujours difficile, la Ville a fait le choix de maintenir son soutien financier aux associations, en étant attentive à la rigueur de leur gestion ainsi qu'à la richesse, à la variété et à l'intérêt local de leur action.

Les chiffres du soutien de la Ville aux associations en 2021 sont résumés dans le tableau et les graphiques ci-dessous. Un effort particulier a été consenti par la Ville pour soutenir le tissu associatif en période de crise sanitaire, qui l'a fortement touché.

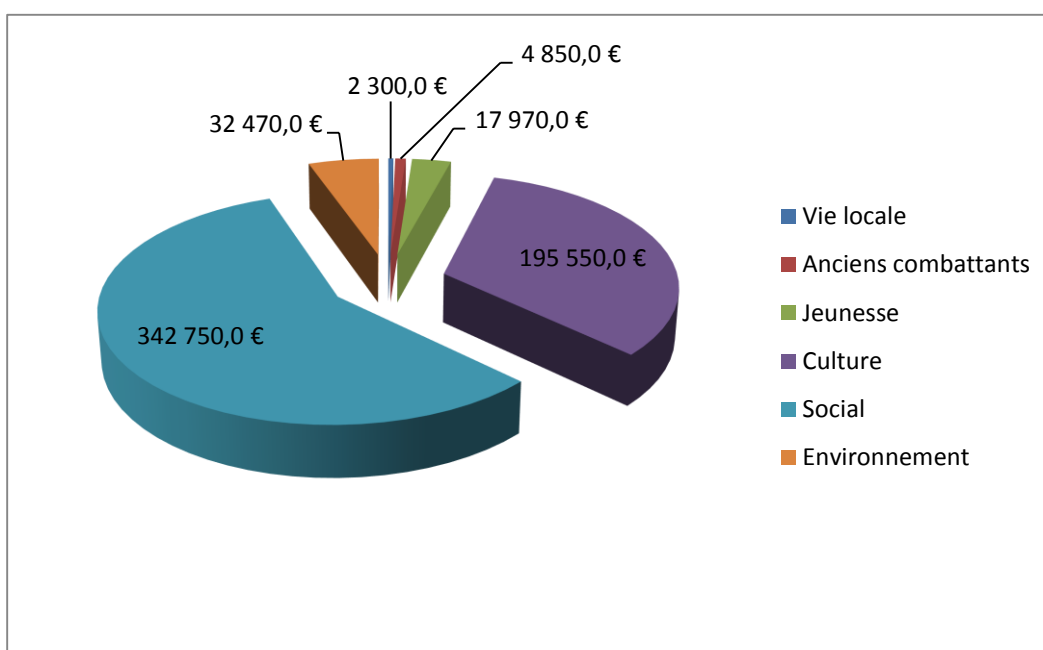
Subventions versées aux associations autres que sportives

Nombre de demandes de subventions reçues par la Ville	94
Nombre d'associations ayant reçu une subvention	75
Montant total des subventions versées en 2021	595 890€
Pour rappel, montants versés en 2019 et en 2020	575 558€ et 624 350€

Répartition des associations soutenues par domaines d'action



Répartition des subventions par secteur



La plupart des subventions sont des subventions de fonctionnement. Des subventions de projet (incluses dans les chiffres des tableaux et graphiques ci-dessus), donc destinées à financer une action précise, ont cependant été versées pour contribuer à :

- Renouvellement de costumes, accessoires de scènes et micro,
- Organisation, en partenariat avec la ville, de la Dictée de Saint-Maur
- Remboursement de l'achat de deux photos représentant l'observatoire de Saint-Maur en 1891,
- Achat de matériel pour plateforme préprofessionnelle d'un IME,
- Achat de système de transmission pour personnes malentendantes
- Achat d'équipements complémentaires (kit électrique, tricycles, vélo adapté) pour personnes à mobilité réduite, et acquisition d'équipement d'organisation et d'activité de partage,
- Achat de matériel spécifique pour équiper un centre d'hébergement,

- Aide aux frais de personnel,
- Animation de la partie saint-maurienne de la boucle de la Marne,
- Participation financière à des camps d'été.

Les subventions versées dans le cadre de la politique de la Ville relèvent exclusivement d'appels à projets. En 2021, sept associations ont répondu à l'appel à projets : la VGA, le conseil citoyen du quartier des Rives de la Marne, Parabole, Itschool, L'école du marché et La compagnie imaginaire.

Associations sportives

Saint-Maur compte 119 associations sportives, qui proposent la pratique de 98 sports différents à 25 000 pratiquants licenciés. Ces chiffres sont stables d'une année sur l'autre.

La Ville soutient activement la pratique sportive par des subventions de fonctionnement auxquelles s'ajoutent le financement des contrats d'objectifs et de performance, et, depuis 2016, le soutien aux athlètes de haut niveau. La crise sanitaire n'a pas remis en cause l'engagement de la Ville, qui a même augmenté en 2021 son soutien financier aux diverses associations sportives, ainsi que celui aux athlètes de haut niveau (voir tableaux ci-dessous). Elle soutient également les associations et les pratiquants en mettant à disposition les équipements sportifs tout au long de l'année.

Subventions versées aux associations sportives

Nombre de demandes de subventions reçues par la Ville	29
Nombre d'associations ayant reçu une subvention	29
Montant total des subventions versées en 2021	1 346 605€
Pour rappel, montant versé en 2020	1 259 825€

Les subventions versées en 2021 répondent à plusieurs objets :

	2021	2020
Fonctionnement	512 985 €	512 985 €
Contrats de performance	801 500 €	710 000 €
Promotion du sport	16 620 €	31 840 €
Manifestations	15 000 €	5 000 €
Total	1 346 605 €	1 259 825 €

Des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec quatre associations (trois en 2020) :

- SMUS : montant total de 23 900 €
- VGA : montant total de 458 845 €
- US LUSITANOS : montant total de 165 000 €
- Stella Saint-Maur Handball : montant total de 485 860 €.

La Ville est également engagée en faveur de l'accès au sport pour tous et a mis en place à cet effet des coupons-sport d'un montant de 60€ aux mineurs bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire et aux personnes handicapées, qu'elles soient adultes ou enfants, pour les aider financièrement à adhérer à une association. Leur nombre et leur montant total ont diminué en 2021, en raison de la situation sanitaire, qui a découragé un certain nombre de pratiquants.

Coupons-sport attribués dans les associations saint-mauriennes

	2020-2021	2019-2020
Bénéficiaires	174	283
Montant	10 440 €	16 980 €

Le soutien aux sportifs de haut niveau est basé sur deux critères : l'inscription en liste ministérielle jeune, senior ou élite, et les sélections et les résultats dans les compétitions internationales majeures (championnats d'Europe et du Monde et Jeux Olympiques).

Le nombre de sportifs soutenus et le montant total qui leur est versé n'ont cessé d'augmenter depuis 2018 :

Année	Nombre d'athlètes soutenus	Montant total versé
2017-2018	12	45 000 €
2018-2019	10	98 500 €
2019-2020	12	47 000 €
2020-2021	17	128 500 €

Les variations sur les trois derniers exercices s'expliquent largement par l'annulation en 2020 de plusieurs compétitions de haut niveau ou par leur report à 2021. Ce fut notamment le cas pour les jeux olympiques de Tokyo, où Romain Cannone, licencié à la VGA, a remporté une médaille d'or en escrime.

3. Le soutien à la pratique sportive

En plus du soutien aux associations, la Ville encourage la pratique sportive par une politique d'équipements et d'aide à l'éducation sportive pour les écoles primaires, les collèges et les lycées.

En 2021 à nouveau, une partie des installations sportives, couvertes sont restées fermées durant plusieurs mois pour la pratique des mineurs mais surtout pour celle des adultes. Les installations à ciel ouvert ont pu en revanche accueillir enfants et adultes toute l'année.

Trois centres sportifs, deux piscines, quatre gymnases et cinq stades sont mis à disposition des scolaires, primaires et secondaires, publics et privés, du lundi au vendredi de 8h à 17h

Environ 12 000 élèves utilisent chaque semaine les équipements municipaux dont 4 938 élèves des écoles primaires dans le cadre du programme « sports-école » (4 189 sont scolarisés dans le public et 749 dans le privé). Un total cumulé de quelques 250 000 élèves ont bénéficié cette année (chiffre habituellement stable d'une année sur l'autre mais, comme en 2020, il a diminué d'environ un tiers en raison de la crise sanitaire).

Aucun équipement nouveau n'a été livré en 2021 mais, comme chaque année, plusieurs équipements ont été rénovés, parmi lesquels on peut citer :

- La salle de basket du centre sportif Pierre Brossolette : éclairage en LED,
- La salle Paté, au stade Chéron : vestiaire pour les arbitres et infirmerie, conformément aux règlements de la fédération française de basket,
- Le stade Paul Meyer : rénovation de deux vestiaires et fin des travaux sur le système d'eau (réseaux eau froide et eau chaude et ballons d'eau chaude) commencés en 2020.

La rénovation de ces équipements a été conduite directement par la Ville.

L'engagement de Saint-Maur en matière de pratique sportive a été reconnu par l'attribution dès sa création en 2017 du label Ville active et sportive. Il a été renouvelé en 2019 pour deux ans. En 2022, Saint-Maur sera candidate pour le troisième lauréat.

Saint-Maur participe également à la préparation des jeux olympiques et paralympiques de 2024 au travers du projet « Saint-Maur terre de jeux » avec la semaine olympique et paralympique à l'école qui a eu lieu février, et des interventions faites par les éducateurs sur les jeux olympiques avant chaque séance de sport-école.

Par ailleurs, la candidature de Saint-Maur comme Centre de Préparation aux Jeux olympiques de 2024 (CPJ) a été retenue par le comité d'organisation de Paris 2024, pour l'escrime (au centre sportif Pierre Brossolette) et le judo (au gymnase Gilbert Noël).

Enfin, Saint-Maur est également candidate pour être le camp de base d'une des équipes qui participera à la coupe du monde de rugby de 2023. En octobre 2021, elle a accueilli l'équipe d'Afrique du Sud, championne du monde en titre, qui s'est entraînée pendant une semaine au stade Paul Meyer.

4. Des politiques seniors et handicap dédiées

Les actions seniors

L'engagement pour le bien-être des seniors saint-mauriens est au cœur de l'action municipale. Une offre riche et diversifiée de services, de loisirs et d'accompagnement est proposée tout au long de l'année aux seniors. Alors que le contexte sanitaire continue de bouleverser la vie quotidienne, les services municipaux ont fait preuve de beaucoup de créativité pour aider les seniors à traverser cette période.

Depuis 2019, la Ville a lancé un Pass seniors, proposé gratuitement à tous les Saint-Mauriens de plus de 60 ans et permettant de bénéficier de réductions dans près de 100 commerces de la ville, ainsi qu'au théâtre, dans les cinémas municipaux et à la piscine à des horaires dédiés. Ce dispositif a rencontré un grand succès : 3 500 pass ont été distribués en 2019 et 500 en 2020 et près de 1000 en 2021⁵.

Pour la deuxième année consécutive, il a cependant fallu adapter les activités proposées, afin que chacun soit protégé au mieux.

Au mois de mars, les activités « Restons en forme » ont repris en extérieur, permettant aux seniors de partager à nouveau des moments conviviaux. Véritable succès, ces activités ont rassemblé près de 100 seniors par semaine. Les réservations en ligne sont possibles depuis 2021. Dans ce contexte, et afin de répondre à la multiplication des démarches administratives dématérialisées, la Ville a déployé un « Pass numérique ». Celui-ci a pour but d'aider et de soutenir les seniors dans l'appropriation des outils informatiques, via des cours individuels et collectifs. Près de 200 chéquiers ont été distribués.

Pendant l'été, plus de 1 500 personnes ont participé aux activités de plein air.

Les ateliers de prévention santé sur le thème de « bien vieillir » ont repris en septembre : six ateliers ont eu lieu, qui ont rassemblé 90 participants.

La semaine bleue a quant à elle rassemblé 195 personnes, qui ont pour la plupart participé à deux ou trois activités différents, parmi les 71 séances proposées.

Enfin, l'année 2022 sera marquée par l'ouverture de la Maison des seniors, qui sera un lieu de partage, d'orientation, de soutien et d'accompagnement.

Le service de navettes électriques

Le 1^{er} février 2021, un service de transport urbain dédié aux seniors et aux personnes en situation de handicap a été lancé. Il permet de rejoindre des centres d'intérêt parfois mal desservis et difficiles d'accès pour ce public (associations de seniors, lieux culturels, marchés, cimetières, mairie), tout en étant connecté au réseau de transport existant.

Ce service est assuré par deux véhicules électriques, non polluants et non bruyants, circulant du lundi au vendredi. Il succède au service de transport à la demande qui était proposé aux seniors jusqu'à l'été 2018.

⁵ Compte tenu des décès, des déménagements ou des non-renouvellements, le nombre de pass actifs est cependant inférieur au total des pass distribués depuis trois ans

Plus de 2 000 déplacements ont eu lieu jusqu'au 31 octobre⁶, avec une fréquentation croissante, qui est passée de 30 à 80 trajets⁷ par semaine en deux mois.

Les actions handicap

La municipalité a pleinement intégré la notion d'accessibilité dans le cadre de ses démarches projets afin d'améliorer progressivement l'accueil et les services proposés aux usagers dans leur diversité. En effet, les problématiques du handicap et de la dépendance sont l'objet d'une préoccupation majeure pour la Ville. Permettre l'accessibilité exprime d'abord une volonté politique consistant à considérer toute personne comme un citoyen à part entière.

La commission communale d'accessibilité

La politique handicap de la Ville est conduite en lien étroit avec la commission communale d'accessibilité (CCA), qui est une instance consultative dans laquelle siègent des représentants de la Ville et d'associations qui travaillent à l'intégration des personnes handicapées.

La CCA émet des recommandations sur les actions à mener et rend des avis sur la situation dans la ville en matière d'accessibilité. La sous-commission Urbanisme de la CCA est consultée sur les demandes d'Ad'Ap de commerces.

La CCA s'est réunie une fois en séance plénière (elle n'avait pas pu se réunir en 2020), la commission Commerce s'est réunie quatre fois et la commission Sensibilisation du grand public une fois.

La semaine du handicap

La Semaine du handicap n'avait pas pu avoir lieu en 2020 en raison de la situation sanitaire, mais elle s'est bien tenue en 2021 et a proposé :

- Des ateliers de sensibilisation au handicap, organisés avec le CME auprès des enfants des accueils de loisirs. Trois ateliers ont eu lieu, sur les troubles moteurs, auditifs et visuels, ainsi qu'une discussion avec des personnes en situation de handicap. Près de 140 enfants ont participé à ces actions.
- DuoDay. La Ville a accueilli deux personnes en situation de handicap, en duo avec des agents volontaires, pour leur proposer une immersion en situation professionnelle et leur faire découvrir des métiers de l'intérieur et de manière active. Les deux duos ont été constitués en partenariat avec l'ESAT Polangis de Saint-Maur, un en petite enfance et l'autre en administration générale.
- Le lancement du groupe de parole Handicap et parentalité. Le service handicap de la Ville et la Maison des familles et de la parentalité ont mis en place un espace de parole pour les parents d'enfants présentant des troubles des apprentissages et/ou de l'attention, scolarisés en milieu scolaire ordinaire. Cet espace de parole est animé par une psychologue avec une expérience dans le domaine de l'inclusion scolaire. Ce groupe est appelé à fonctionner toute l'année scolaire.

Emploi et handicap

L'année 2021 a été l'occasion d'un effort important de la Ville en matière d'accès à l'emploi de personnes en situation de handicap.

Treize stagiaires ont ainsi été accueillis dans les services municipaux au cours de l'année, au garage municipal, aux espaces verts ou encore à la médiathèque. En juin, un jeune présentant des troubles

⁶ Les chiffres des derniers mois ne sont pas encore disponibles

⁷ Il s'agit du nombre total de trajets, en sachant qu'une même personne peut avoir effectué plusieurs trajets dans la semaine ou à l'inverse n'en avoir effectué qu'un seul.

su spectre autistique a fait un stage en électricité dans les ateliers municipaux. Ce stage a été concluant et a débouché sur la signature d'un contrat d'apprentissage en septembre.

Quatre de ces stages ont eu lieu dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre la Ville et l'IME des Bords de Marne, porté par l'association APOGEI 94, destinée à favoriser l'insertion professionnelle en milieu ordinaire de jeunes en situation de handicap. Dans ce cadre, quatre jeunes ont donc été accueillis par les agents des Espaces verts pour l'entretien des jardins de la Mairie et du square de l'Abbaye. A raison d'une journée par quinzaine, ils ont appris la taille, la tonte et à planter dans les massifs et les espaces verts. Cette inclusion conforte, développe et concrétise leurs apprentissages en milieu professionnel ordinaire, elle accroît leur sentiment d'appartenance à la société, elle sensibilise les agents municipaux à l'accueil de personnes autistes grâce à la présence de la chargée d'insertion à leurs côtés.

Exposition et cérémonie

Deux événements complémentaires de sensibilisation sur le thème du handicap ont eu lieu en 2021 : l'exposition photo Authentiques ! sur le thème de l'autisme, et la cérémonie de remise du chapeau de jardinier aux jeunes de l'IME des Bords de Marne, après leur expérience parmi les équipes municipales des Espaces verts.

L'accueil d'enfants en situation de handicap

Saint-Maur déploie des moyens particuliers pour accueillir des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs municipaux, et assurer ainsi la continuité avec le temps scolaire pendant lequel ils vont en classe avec tous les enfants, sans distinction.

Cet effort est synthétisé par les chiffres du tableau ci-dessous :

	2019	2020	2021
Nombre de situations identifiées	123	142	213
Nombre d'agents dédiés à l'accueil des enfants identifiés ci-dessus	21	28	46

Ces chiffres montrent que le besoin d'accueil d'enfants en situation de handicap est de plus en plus important et que la Ville consacre à cet enjeu des moyens adaptés, en hausse également.

L'inclusion par le livre et la lecture publique

La médiathèque de Saint-Maur participe aux politiques seniors et handicap par :

- Le portage à domicile : une vingtaine de personnes sont inscrites et visitées régulièrement et peuvent emprunter jusqu'à 15 documents pour un mois.
- La participation à la semaine bleue, avec la mise en place de « cafés blabla » et d'ateliers d'écriture.
- Un partenariat avec les résidences autonomie de Saint-Maur gérées par le CCAS, qu'elle aide à constituer des bibliothèques dans leurs locaux.
- Un partenariat avec l'internat médico-éducatif (IME) des Bords de Marne en collaboration avec le service Handicap de la ville pour la confection de tabliers à conter par l'atelier de l'IME.
- Des animations, comme des conférences et ateliers autour des publics "dys".

En 2021, elle a créé un fonds « éditions adaptées » et deux espaces dédiés dans la médiathèque, l'un au pôle adulte et l'autre au pôle jeunesse.

5. L'accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite

La voirie et les espaces publics constituent les biens communs de tous les citoyens et leur accessibilité aux personnes handicapées est une problématique publique majeure, qui s'est progressivement imposée depuis la loi d'orientation du 30 juin 1975. L'objectif de la mise en

accessibilité de la voirie et des espaces publics est que toute personne handicapée ou à mobilité réduite puisse se déplacer et circuler en tout point de l'agglomération, accéder à tous les espaces de la ville, traverser ses axes de circulation, se reposer, etc. Et cela de façon autonome, au même titre qu'une personne valide. Les enjeux de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics sont primordiaux car ils concernent non seulement le quotidien des personnes handicapées mais aussi de l'ensemble de la population, qui peut ainsi bénéficier d'une meilleure qualité d'aménagement de la ville. Ces enjeux sont d'autant plus importants que le vieillissement de la population en renforce le besoin.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite loi « handicap » a renforcé les obligations de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

L'article 2 dispose ainsi des obligations de :

- Prendre en considération tous les types de handicap, physique, visuel auditif, mental, cognitif, psychique et polyhandicap, qu'ils soient dus à une ou plusieurs déficiences, et qu'ils soient temporaires ou pas,
- Et de concevoir une accessibilité au sens large.

Pour cela, le I de cet article prévoit que chaque commune d'au moins 1 000 habitants ou, le cas échéant, chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ayant pris cette compétence, est dans l'obligation d'établir un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE), qui est un document stratégique de référence en matière d'accessibilité, permettant de disposer du diagnostic de l'existant et d'une programmation pluriannuelle des travaux.

Ces deux indicateurs d'évaluation de l'accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite reprennent les obligations :

- D'aménagement de la voirie ouverte à la circulation publique (loi du 13 juillet 1991, art 2),
- De mise à disposition d'emplacements de stationnement dédiés (décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006).

Aménagements de la voirie pour l'accessibilité depuis 2012

	Total	Bilan 2021	Remarques
Longueur cumulée de voies aménagées PMR	19,3 km	+ 8 702m	+ 215 % depuis 2018
Places de stationnement PMR	178	+ 4	35 places créées depuis 2012 (+ 19,6%)

L'accessibilité de la voirie

La politique d'accessibilité à Saint-Maur tend à adapter progressivement le cadre de vie à l'ensemble de la population, donc également aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite afin de :

- Leur permettre de participer pleinement à la vie sociale, éducative, culturelle et professionnelle,
- Lutter contre toutes les discriminations,
- Lutter contre l'exclusion, l'isolement et la marginalisation,
- Favoriser l'autonomie des personnes et leur permettre de choisir librement leur lieu et leur mode de vie,
- S'assurer que la chaîne de déplacements (c'est-à-dire le cadre bâti existant, la voirie, les espaces publics, les transports et leurs intermodalités) soit accessible dans toute sa continuité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite,
- Favoriser la mobilité, notamment l'usage de la marche pour les personnes âgées et des modes de déplacements actifs, pour des raisons de santé publique et de maintien de l'autonomie.

En référence au PAVE (2012) et en complément des rénovations et aménagements de voiries réalisés depuis 30 ans, la Ville met en œuvre un programme pluriannuel de travaux sur les voies de circulation publiques et les espaces de stationnement.

D'une façon générale, la plupart des mises en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (sur certains bâtiments et la voirie, entre autres) sont réalisées en même temps que des travaux de réhabilitation ou d'entretien.

En 2021, 8 702 mètres linéaires de trottoirs ont été complètement ou partiellement refaits et rendus accessibles, et 37 traversées piétonnes ont été mises en conformité.

Interventions de mise en accessibilité des trottoirs et traversées piétonnes

Quai de Bonneuil, Promenade des Anglais, quais Winston Churchill, Mesnil, Champignol, Parc, Petit Parc, Beaubourg : réfection ponctuelle du cheminement piéton en enrobé rouge et stabilisé, côté habitations et côté promenade

Avenue de Neptune (Pierre Brossolette/Gabriel Péri) : création d'un cheminement piéton en enrobé rouge sur trottoir côté pair et reprise ponctuelle du stabilisé

Avenue de l'Observatoire (côté parc de l'Observatoire) : création d'un cheminement piéton en enrobé rouge côté impair

Avenue de Lattre de Tassigny : reprise du trottoir en enrobé rouge pour l'accessibilité au stade Chéron

Quai Schaken : reprise du trottoir en enrobé rouge

Avenue de Neptune (de Brossolette à Gabriel Péri) - Réfection de trottoir, côté pair et impair

Rue du Capitaine Charton - Réfection de chaussée et trottoir et mise en accessibilité de 12 traversées piétonnes

Avenue Andrée (de A. Gross à Iris) - Réfection de chaussée et mise en accessibilité de 5 traversées piétonnes

Avenue des Lacs - Réfection de chaussée et mise en accessibilité de 10 traversées piétonnes

Rue Rochambeau - Réfection de chaussée et mise en accessibilité de trois traversées piétonnes

Rue Bourriand - Réfection de chaussée et mise en accessibilité d'une traversée piétonne

Avenue Jane - Réfection de chaussée et mise en accessibilité d'une traversée piétonne

Avenue du Bois Guimier (de Diderot à Paul Painlevé) - Réfection de chaussée et mise en accessibilité de deux traversées piétonnes

Rue Alphonse Karr - Réfection de chaussée et mise en accessibilité de quatre traversées piétonnes

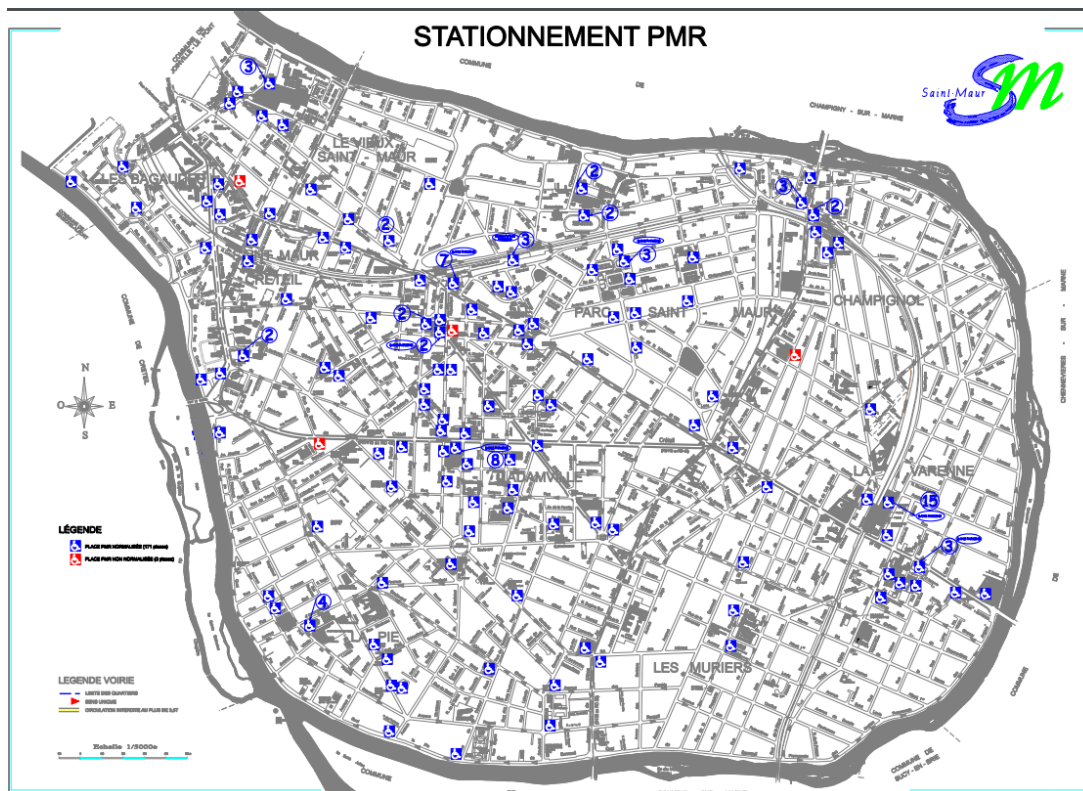
La mise en œuvre du projet de ville favorisant les mobilités douces⁸ prolongera de manière cohérente l'ensemble des aménagements décrits dans cette partie.

⁸ Pages 7 et 8 du présent rapport

Le stationnement

Quatre nouvelles places de stationnement PMR ont été réalisées en 2021, portant ainsi le total à 178 (dont trois ne sont pas normalisées), et un nouveau parking a été livré, celui du Jardin des facultés, avec deux places PMR.

Places de stationnement PMR sur l'espace public



⊗ Nombre de places PMR dans les parkings

La carte ci-dessus fait la différence entre les places conformes (imposées par l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006) et celles non normalisées (trois à ce jour : rue de la Varenne, boulevard de Créteil et rue Viollet le Duc).

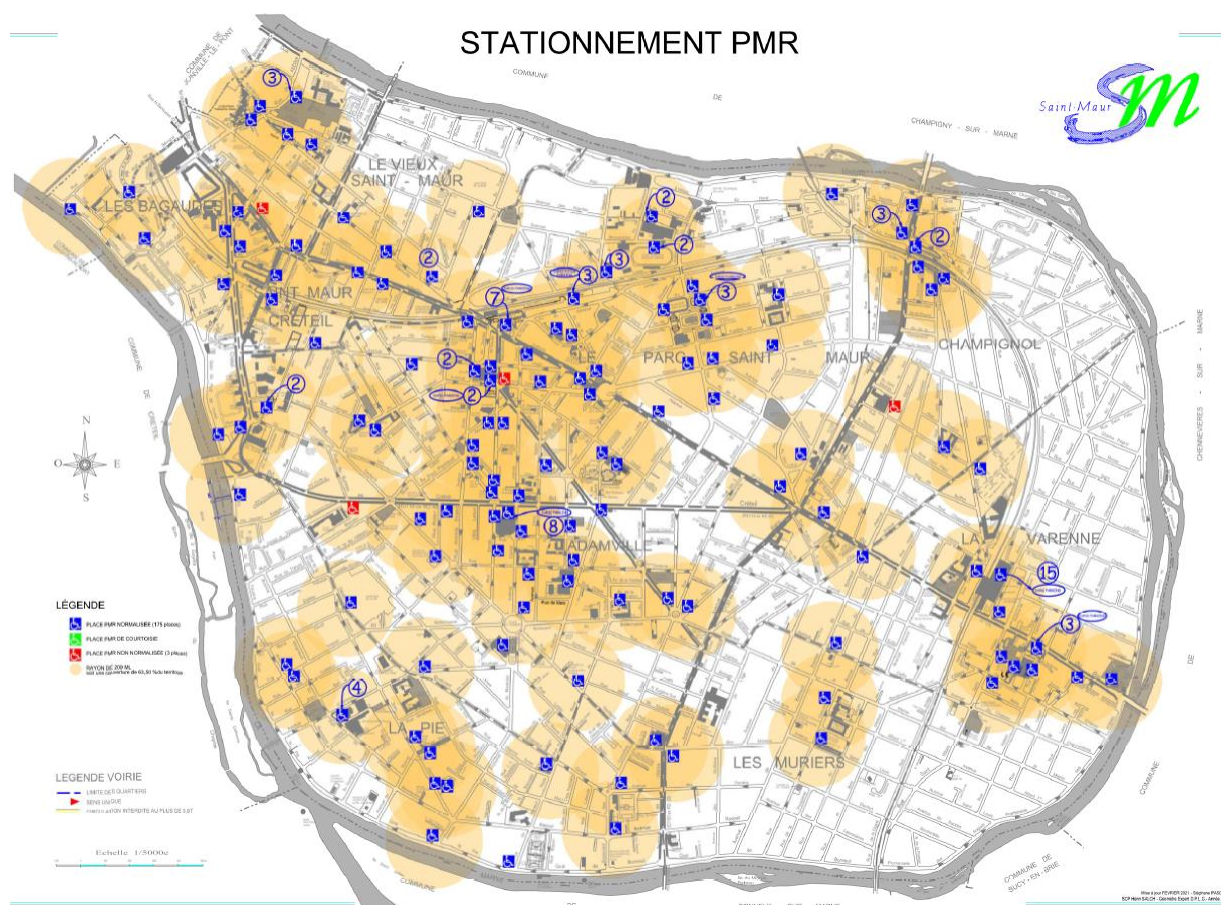
Places de parking et places PMR dans les parkings au 31 décembre 2021

Type	Parking Nom	Nombre de places		% de places PMR	Réglementation
		Total	PMR		
De surface	Port de Saint-Maur*	44	2	4,5	Au moins 2 % du parc sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
	La Louvière 2	125	3	2,4	
	Alsace-Lorraine*	101	3	3	
	André Bollier*	94	2	2,1	
	Stalingrad	105	2	1,9	
	Noël-Chevreur	23	2	8,7	
	Église Vieux-Saint-Maur	17	1	5,9	
	Canneton	17	1	5,9	
	Brossolette	29	2	6,9	
	Place des Tilleuls	32	1	3,1	
	Place des Marronniers	59	3	5,1	
	Arromanches	59	4	6,8	
	Jules Ferry	10	1	10	
	Villa Vernier	15	1	6,7	
	Jardin des facultés	100	2	2	
En ouvrage	Adamville	387	8	2,1	
	Diderot	97	2	2,1	
	La Louvière	225	8	3,1	
	La Varenne	775	15	1,9	

	Théâtre	127	0	0	
	Total	2 439	71	2,9	
* Parkings provisoires, dans l'attente de la livraison des équipements de la future gare du Grand Paris Express					

La répartition des places PMR est au moins aussi importante que leur nombre, et la carte ci-dessous montre que près des deux-tiers (63,7%) du territoire de la ville sont à moins de 200 mètres d'au moins une place de stationnement PMR. Cette couverture peut être considérée comme très satisfaisante, surtout si l'on regarde les différentes zones commerçantes et de services, qui sont toutes parfaitement couvertes.

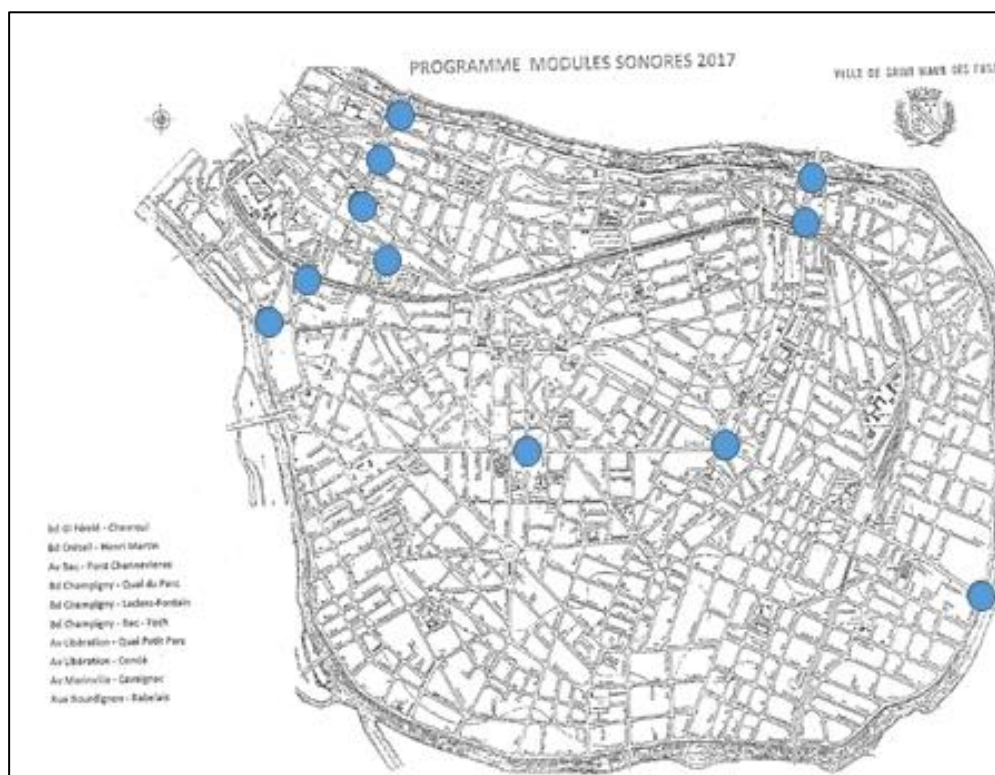
Parties du territoire communal situées dans un rayon de 200 mètres d'au moins une place de stationnement PMR



La signalisation sonore

Depuis 2016, le service de l'éclairage public est associé à la politique d'accessibilité de l'espace public, en participant à la sécurisation des carrefours avec des feux tricolores équipés de modules sonores. Onze carrefours étaient déjà équipés, et il n'y a pas eu de nouvelle création en 2021.

Feux tricolores équipés de modules sonores au 31 décembre 2019



L'accessibilité des bâtiments communaux

Une autre obligation de la loi dite « Handicap » de 2005 concerne l'accessibilité des bâtiments recevant du public (ERP), qui devait faire l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap). Saint-Maur a déposé son Ad'Ap en septembre 2015 et s'est ainsi engagée dans un programme de mise en conformité de bâtiments publics long (neuf ans) et ambitieux, estimé à près de 7 000 000 € (TTC), pour 69 établissements identifiés.

Au cours de la première phase de l'Ad'Ap, couvrant la période 2015-2018, 14 bâtiments ont été rendus accessibles, pour un montant d'environ 2 200 000 €. L'engagement financier sur les exercices 2019 à 2021 est du même ordre, avec un peu plus de 2 000 000 €. Les travaux d'accessibilité sont à chaque fois une occasion de rénover les écoles et de conduire des opérations à forte valeur ajoutée à plusieurs titres en matière de développement durable, avec la réfection des cours et des offices, et le changement d'huissières. Ces dépenses s'ajoutent à celles de l'Ad'Ap et constituent au total un effort financier de la Ville très significatif.

De manière générale, les travaux de mise en accessibilité peuvent concerner, en fonction de la situation de chaque bâtiment : la création de rampes d'accès, la signalétique, des contrastes visuels dans les escaliers, la création d'ascenseurs, l'élargissement des couloirs et des portes, des peintures facilitant la différenciation entre portes et murs, la réfection de l'éclairage, la création de sanitaires PMR ou encore la suppression des marches et des obstacles dans les cours d'écoles.

Les travaux d'accessibilité de 2021 ont été les suivants :

Sites	Montant T.T.C.
École Auguste Marin - Accessibilité du réfectoire et de l'office, création d'un ascenseur et installation de la bibliothèque au rez-de-chaussée pour la rendre accessible à tous	4 200 000 €

École Michelet - Élargissement de la porte de la bibliothèque pour permettre d'accessibilité	15 500 €
Multi-accueil Luc Noyelle - Accessibilité des parties extérieures (rampe et sol) - Sanitaires PMR et portes élargies	189 027 €
Multi-accueil Miss Cavell - Création ou mise en conformité de rampes d'accès intérieures et extérieures	520 000 €
TOTAL	4 924 527 €

6. L'éducation à l'environnement

Saint-Maur est active depuis plusieurs années en matière de sensibilisation de la population et du personnel communal :

- Aux enjeux et aux pratiques au quotidien du développement durable et de la préservation de la biodiversité et de l'environnement
- À la lutte contre le réchauffement climatique et pour la réduction de la consommation énergétique,
- À la préservation des milieux (navigation douce sur la Marne, avec l'association Au fil de l'eau, développement de loisirs doux comme le paddle, etc.).

2021 a été marquée par l'inauguration le 25 septembre de la Maison de la nature, qui accueille notamment le service Développement durable, environnement et nature, créé en 2017 et qui compte aujourd'hui dix agents. La Ville s'est ainsi donné les moyens d'une véritable politique de proximité d'éducation et d'incitation aux comportements éco-responsables, conformément aux orientations définies dans l'axe 3 du document « Agir pour préserver la boucle de la Marne 2018-2025 ».

Ce service organise des ateliers destinés à un public ciblé, ainsi que des actions ponctuelles ouvertes à tous. Il assure notamment les Ateliers Nature Environnement (ANESM), qui existent depuis plus de 20 ans, et qui prennent en charge la sensibilisation des enfants sur les temps scolaire et périscolaire.

Malgré les contraintes sanitaires et les protocoles très contraignants mis en place par le ministère de l'éducation nationale, des actions d'éducation à l'environnement ont été conduites dans les écoles quand c'était possible, mais certaines, dont la ferme pédagogique pourtant emblématique, ont dû être à nouveau annulées. Les actions menées en direction des enfants concernent surtout les écoles élémentaires, y compris les classes ULIS.

Opérations de sensibilisation à l'environnement. bilan d'activité 2021

Projet	Nombre de participants	Rappel 2020
Ateliers de découverte de la Marne	20 classes de CM1, soit 540 enfants	20 classes et 526 enfants
Ateliers Nature pendant le temps scolaires	173 séances et 752 enfants de 30 classes différentes pour l'année scolaire 2020-2021	614 enfants en 2019-2020.
Atelier de sensibilisation au thème des déchets	28 enfants d'une classe de CM1	
Ateliers jardinage au jardin pédagogique	Deux ateliers, dont un pour les seniors, et 20 participants	19 participants. Poursuite du programme des années précédentes, mais le nombre de participants a diminué à cause des confinements

Les ateliers de découverte de la Marne sont assurés par l'association Au fil de l'eau. Depuis deux ans, en raison de la situation sanitaire, ils n'ont plus lieu au bord de la Marne mais en classe.

Parmi les actions ponctuelles menées en 2021 figurent :

- Participation à la décoration d'halloween en utilisant des objets de récupération,
- Un atelier cuisine à la Maison de la nature sur le thème d'halloween : préparation de 20 litres de soupe à la citrouille, distribués à l'épicerie solidaire,
- Participation à la décoration de Noël en utilisant des objets de récupération,
- Un atelier cuisine au jardin pédagogique sur le thème Noël,
- Deux opérations de broyage de végétaux apportés par des Saint-Mauriens , qui repartent avec le broyat ou le laissent à la commune,
- Pose de 40 nichoirs à oiseaux,
- Un atelier de cuisine pour les adolescents au jardin pédagogique,
- Un dimanche citoyen sur les bords de Marne,
- Mise en place d'un permis de végétaliser pour les Saint-Mauriens sur le domaine public,
- Distribution de 3,5 tonnes de feuilles de square à des écoles et des associations, pour la protection du sol des jardins pendant la période hivernale,
- Participation au « jour de la nuit » le 9 octobre 2021,
- Un atelier au square des lacs avec lâcher de vers de terre et un atelier de réduction et de tri des déchets),
- Participation au Big jump, avec un stand de présentation des actions du service,
- Ateliers slackline, pour apprendre à se promener sans piétiner l'herbe des squares,
- Ouverture du jardin pédagogique pendant les Journées européennes du patrimoine et explications sur le fait que le sol n'est pas un support mais un milieu vivant,
- Création de potagers dans trois squares (Abbaye, Convention et Saint-Hilaire), avec des hôtels à insectes dans deux dans d'entre eux.

Le développement du bio dans les cantines scolaires

Les produits issus de l'agriculture biologique ou labellisés ont été largement déployés dans les menus proposés aux enfants notamment depuis 2018-2019.

Part des dépenses alimentaires consacrées au bio et aux produits labellisés

	2021	2020
Produits bio	31,28%	22,2%
Produits labellisés	28,98%	31,3%
Total	60,26%	53,5%

La Ville respecte, et dépasse même largement, le seuil fixé par la loi dite Egalim adoptée en 2018, de 50% de produits issus de l'agriculture biologique ou labellisés dans la restauration collective à partir du 1^e janvier 2022.

Chaque jour, le pain distribué aux enfants de la ville est fabriqué à base de farine issue de l'agriculture biologique. Chaque repas comprend en outre un minimum d'un composant issu de l'agriculture biologique (essentiellement laitages, fromages, légumes et féculents). Les féculents lorsqu'ils sont servis en garniture unique (riz pilaf, blé au beurre, boulgour...) sont proposés systématiquement en bio depuis janvier 2020. L'ensemble des poissons servis sont labellisés MSC pêche durable⁹. L'approvisionnement en viandes et volailles continue de privilégier les filières courtes.

⁹ Il n'existe pas de poisson de mer bio

7. La réduction des nuisances liées au voisinage ou à une activité industrielle, artisanale ou commerciale

En milieu urbain dense, les nuisances, quelle que soit leur origine, peuvent constituer une atteinte au développement de tous les êtres humains tel qu'il est entendu au sens du développement durable. Le traitement de ces nuisances relève d'une part des pouvoirs de police du maire et d'autre part de l'action politique de la Ville au service de ses habitants.

Nuisances liées au voisinage

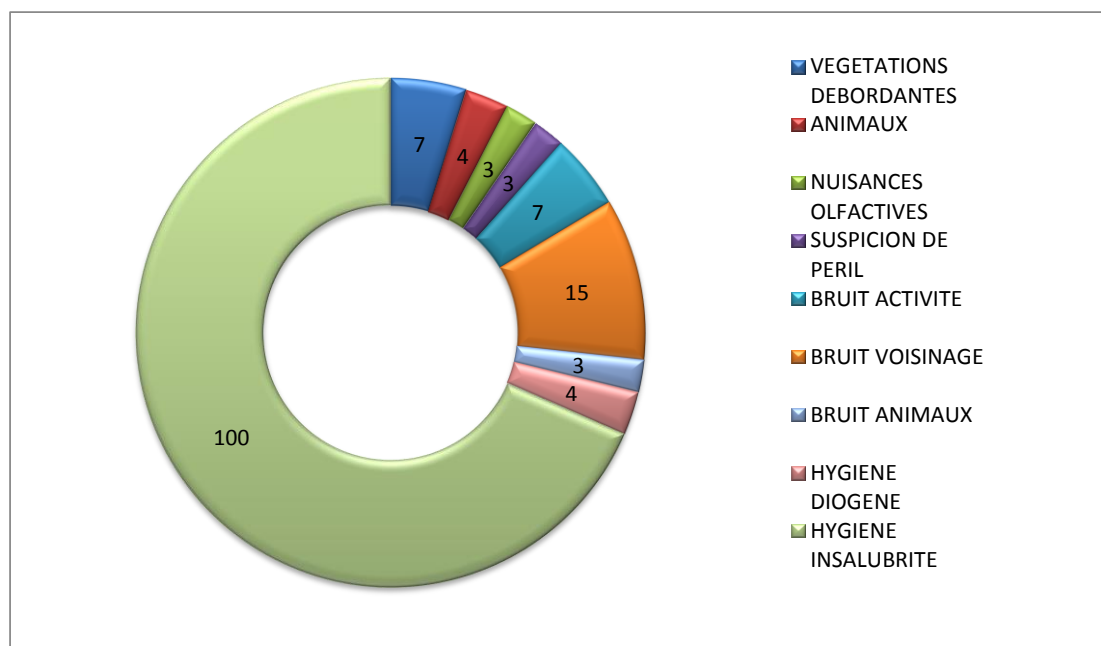
L'activité du service communal d'hygiène et de santé (SCHS) en 2021 en matière de réponse aux nuisances est résumée dans le tableau et le diagramme ci-dessous. Elle concerne l'ensemble des quartiers de la Ville.

Il n'y a pas de comparaison avec 2020, qui avait été une année très particulière en raison du confinement, qui a fait que les habitants ont passé davantage de temps chez eux et que cette situation a pu amener à rapporter un nombre anormalement élevé de nuisances.

Dossiers de nuisances traités par le service communal d'hygiène et de santé en 2021

	Courriers reçus	Nombre de dossiers traités
Nuisances liées au bruit	27	25
Problèmes d'hygiène ou d'insalubrité	107	104
Autres	-	17

Détail des 146 dossiers traités en 2021



Les nuisances des aéroports environnants et du port de Bonneuil sont évoquées et comptabilisées séparément ci-après.

Le faible nombre de dossiers et la forte proportion de saisines faisant l'objet d'une action de la Ville dessinent l'image d'un territoire apaisé où le critère Développement de tous les êtres humains a un fort niveau de réalisation, ainsi qu'une grande attention et une forte réactivité de la municipalité aux nuisances.

Nuisances générées par les chantiers non pilotés par la Ville

Deux chantiers majeurs se sont poursuivis en 2021 : celui du Grand Paris Express et celui de la ZAC des Facultés, tous les deux commencés en 2016.

Afin de préserver la qualité de vie des Saint-Mauriens, les services municipaux veillent à la bonne tenue de ces chantiers et à la maîtrise de la pollution sonore, de la gêne à la circulation ou de la pollution de l'air qui peuvent y être liées.

Cela se traduit par une forte collaboration des services avec les entreprises et leurs maîtres d'ouvrage tout au long des chantiers.

Nuisances environnementales d'origine aéroportuaire

Saint-Maur est survolée, à plus ou moins haute altitude et à fréquences variables, par des avions en provenance ou à destination des aéroports franciliens (Orly, Le Bourget, Charles-de-Gaulle) et des aérodromes environnants.

S'agissant des projets d'aménagements de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, la Ville se prononce régulièrement, d'une part sur les impacts de l'augmentation du trafic aérien (et du trafic routier induit) notamment sur la qualité de l'air, la gestion des rejets d'eaux pluviales, l'imperméabilisation des sols, la biodiversité (et le bruit pour les riverains immédiats), et d'autre part sur les impacts cumulés des aéroports franciliens. Concernant le projet de Terminal 4, soumis à concertation préalable, l'enquête publique prévue en 2020 avait été reportée puis le projet lui-même a été abandonné en 2021. Dans le cadre de sa veille environnementale, la Ville a pris acte que le Groupe ADP (Aéroports de Paris) veut « *prendre le temps de la réflexion, pour voir comment transformer la plateforme aéroportuaire, avec l'ambition de la neutralité carbone en 2030, puis du zéro émission nette en 2050. Cela impose d'intégrer dès la conception de nouvelles exigences, avec des infrastructures capables d'accueillir à terme l'avion à hydrogène ou fonctionnant avec des carburants alternatifs durables.* » Concernant les études déjà réalisées pour le projet initial, « *certaines avancées sont acquises de façon pérenne, comme la mise en œuvre des descentes continues sur les avions, permettant aux équipages, en évitant les paliers à l'approche d'un aérodrome, de moins solliciter les moteurs et donc de réaliser des économies de carburant tout en limitant les nuisances sonores.* »¹⁰ Pour autant, la Ville reste attentive à la maîtrise des impacts actuels et a constaté que des associations ont refusé le projet de PBBE (plan d'exposition au bruit dans l'environnement) pour 2022-2026 parce qu'il ne prenait pas en compte des demandes comme le plafonnement du trafic (annuel et nocturne) voire l'instauration d'un couvre-feu. En 2019 et 2020, la Ville avait déjà formulé ce type de demandes et reste attentive à leur prise en compte dans les nouvelles réflexions du Groupe ADP sur le devenir de sa plateforme.

Concernant l'exploitation de l'aéroport de Paris – Orly, la Ville est attentive à l'utilisation de la piste 4 car elle se traduit par le survol du sud-est de Saint-Maur à basse altitude lors des atterrissages par vent d'ouest. L'usage de la piste 4 devant rester ponctuel (maintenance technique ou incident sur la piste 3, ou conditions météo exceptionnelles), la Ville gère la rediffusion (via le site Web de Saint-Maur et/ou ses réseaux sociaux) des communiqués d'ADP sur les fermetures de piste à Orly (37 communiqués en 2021) et les réponses aux questions des riverains. De surcroît, la Ville assure un suivi de tous les signalements de survols de Saint-Maur émanant des riverains, avec transmission à ADP et restitution des réponses aux riverains. En 2021 (hors réseaux sociaux), la Ville a reçu 15 signalements. Ce faible nombre s'explique en partie par la situation sanitaire mondiale, qui a entraîné une diminution sensible du trafic aérien. Il est à noter que certains survols signalés durant l'année avaient pour origine ou pour destination les aéroports du Bourget et de Roissy, également gérés par ADP et suivis aussi par la Ville.

¹⁰ Extrait du rapport d'activité et de développement durable du Groupe ADP pour 2020 paru en 2021

S'agissant du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport d'Orly, la Ville s'est jointe en 2017 à un recours exercé par des associations de défense des riverains des trois aéroports franciliens. La requête avait pour objet de faire abroger l'arrêté inter-préfectoral de 2013 ayant approuvé ce PPBE et d'obtenir la révision du PPBE 2013-2018 pour le rendre conforme à une directive européenne relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement. Le tribunal administratif ayant rejeté cette requête fin 2019, la procédure s'est poursuivie en 2020 et 2021 devant la cour d'administrative d'appel.

En parallèle, le projet de PPBE suivant (pour 2018-2023) a été soumis à consultation du public par l'État en 2021. La Ville a été représentée dans cette étape par l'association DRAPO (Défense Riverains Aéroports Paris-Orly) et s'est associée à la position de la Métropole du Grand Paris (dans le cadre de sa compétence « lutte contre les nuisances sonores »). DRAPO a obtenu notamment le retrait des dispositions d'extension du plan d'exposition au bruit (PEB) et l'assurance que la concertation sur le PPBE 2023-2028 démarrera « dès début 2022 ». La MGP a émis un « *avis avec réserve sur le projet présenté, qui ne tient pas compte, en l'état, de l'ensemble des demandes du PPBE métropolitain, et en particulier de la demande d'extension du couvre-feu, ou du plafonnement complémentaire du nombre annuel de vols* »¹¹. Ce sont des points essentiels qui avaient déjà été soulevés par la Ville et font l'objet d'un suivi attentif.

Nuisances environnementales d'origine portuaire (plateforme de Bonneuil)

Le port de Bonneuil est situé en milieu urbain dense, face aux quartiers sud de Saint-Maur. L'objectif de la Ville est d'obtenir une meilleure intégration de cette plateforme multimodale dans son environnement humain et naturel. Les nuisances résultent de l'exploitation des activités elles-mêmes, de la circulation générée, notamment de poids-lourds, et de l'aménagement ou de l'entretien des espaces portuaires. Il s'agit de réduire les impacts de l'activité du port de Bonneuil sur la qualité de l'air (polluants, poussières, odeurs) et sur l'ambiance sonore et le trafic routier, favoriser le recours à du carburant propre et la multimodalité, notamment par le développement du transport fluvial, veiller à la sécurité globale du site face aux risques incendie ou crue, préserver l'eau et les milieux humides et améliorer la qualité paysagère des berges portuaires visibles depuis la rive saint-maurienne.

En 2021, la Ville a poursuivi sa vigilance environnementale avec, notamment, les actions suivantes :

- Un avis par courrier du maire dans le cadre de la concertation organisée par HAROPA (établissement public gestionnaire du port de Bonneuil) sur le projet de plan stratégique du futur établissement public portuaire unique de l'axe Seine.
- Un avis par courrier du maire dans le cadre de la consultation des personnes publiques organisée par le Territoire Grand-Paris-Sud-Est-Avenir en vue de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bonneuil.
- Deux avis transmis à l'État sur des ICPE¹² portuaires : un avis du maire lors de la consultation du public sur la demande d'enregistrement de la société STLG en vue d'exploiter une station de transit, regroupement et négoce de déchets du BTP ; et un avis du maire lors de l'enquête publique complémentaire sur la demande d'autorisation de la société VEOLIA PROPRIÉTÉ Ile-de-France en vue de régulariser l'exploitation d'un centre de tri mécanisé de déchets de chantiers, une déchetterie professionnelle et une unité de broyage de bois.
- Saisine de la préfète du Val-de-Marne par courrier du maire en septembre 2021, réclamant la tenue du Groupe de Travail Odeurs, qui ne s'est pas réuni depuis février 2020, et rappelant l'ensemble des sujets normatifs et méthodologiques à aborder, et l'attente de mesures à prendre par l'État et les entreprises pour réduire les nuisances olfactives.

¹¹ Extrait de la délibération du conseil de la Métropole du Grand Paris du 15 octobre 2021

¹² ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement

- Révision en mars 2021 du formulaire de témoignage de nuisances portuaires, en ligne sur le site internet de la Ville. L'outil est devenu plus maniable pour l'utilisateur et mieux exploitable lors de l'analyse des observations.
- Transmission à HAROPA_Paris et à l'État de tous les signalements d'odeurs d'origine portuaire potentielle reçus par la Ville¹³. Des échanges complémentaires réguliers à ce sujet ont lieu entre la Ville et l'État, l'autorité portuaire, deux entreprises et des riverains.
- Demande et obtention d'une visite technique commentée des deux centrales de production d'enrobés, SPME le 1^{er} octobre et EIFFAGE le 8 octobre, pour des élus et agents de la Ville.
- Participation de la Ville aux réunions de concertation organisées par l'autorité portuaire. Malgré le contexte sanitaire et la réorganisation fonctionnelle mise en place par le port, des échanges ont eu lieu, sur place ou à distance, et la Ville a pu contribuer sur les sujets environnementaux qu'elle suit régulièrement. Ainsi, pour les trois instances permanentes de concertation (IPC n°12-13-14) et l'atelier signalétique (n°2), la Ville a évoqué ses attentes détaillées.
- Suivi des impacts des travaux de réhabilitation des berges amont entre le pont ferré et le pont de Bonneuil. La Ville a poursuivi ses échanges avec le port et les riverains pour signaler les nuisances constatées, plantations et replantations sur berges pas encore terminées, végétalisation des clôtures insuffisante, fonds de parcelles pas suffisamment plantés, parcelles mal entretenues, entrepôts pas tous ravalés ou réhabilités, et donc dégradation persistante du paysage. Le maire a relancé l'autorité portuaire par courrier le 11 mai 2021 sur la base d'un cahier technique de suivi élaboré par la Ville, et il a demandé l'organisation d'une visite technique du chantier des berges amont pour des agents municipaux. Elle s'est déroulée le 15 juin 2021 et a été suivie d'échanges complémentaires. En raison des contraintes écologiques concernant la faune et la flore, ces travaux sont échelonnés sur les années 2021 et 2022 et sont attentivement suivis la Ville.
- En matière de report modal, la Ville a participé le 21 octobre à la croisière fluviale de présentation du transport fluvial organisée dans le port par la Métropole du Grand Paris, avec Voies Navigables de France et HAROPA.
- Suivi du contentieux VIRTUO (ICPE- entrepôt « en blanc » dans le port de Bonneuil). La Ville a attaqué en 2017 l'arrêté préfectoral initial enregistrant l'exploitation de cette nouvelle installation classée. En 2019, le tribunal administratif a fait droit à cette requête et a annulé l'arrêté. Après appel de l'État et de VIRTUO, la cour administrative d'appel a dû prononcer en 2020 un non-lieu à statuer, en raison du nouvel arrêté préfectoral d'enregistrement de cette installation, pris par l'État à l'issue d'une nouvelle consultation du public. Le conseil municipal ayant réitéré deux fois en 2020 son avis défavorable, la Ville a attaqué en 2021 le nouvel arrêté préfectoral. L'affaire est en cours.
- Suivi du contentieux VEOLIA PROPRIÉTÉ Ile-de-France (ICPE- centre de tri de déchets dans le port de Bonneuil) :
La Ville a attaqué en 2017 l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de cette nouvelle installation classée, le conseil municipal ayant émis deux avis défavorables sur le projet. En 2019, le tribunal administratif a rejeté cette requête et la Ville a fait appel. Parmi tous les arguments évoqués par la Commune, la cour administrative d'appel a retenu deux vices de procédure et décidé en mars 2021 de se prononcer par un sursis à statuer, avec maintien de l'activité de VEOLIA et possibilité de régularisation par l'État dans un délai de neuf mois. Les modalités de régularisation comprenaient une enquête publique complémentaire. Elle s'est déroulée du 29 novembre au 13 décembre 2021 avec un nouveau dépôt de dossier par VEOLIA et un nouvel avis de l'Autorité environnementale. Le Maire a émis un avis. À l'issue de l'enquête et au vu du rapport du commissaire enquêteur, l'État pourra prendre un nouvel arrêté d'exploitation et la cour administrative d'appel se prononcera de nouveau.

¹³ 67 au titre de 2021 contre 22 en 2020 et 37 en 2019

Nuisances générées par des projets d'infrastructures routières

- **Projet de ligne de bus Est-TVM**
En 2019, la Ville a exercé un recours gracieux contre l'arrêté inter-préfectoral prorogeant la Déclaration d'Utilité Publique du projet Est-TVM. Le recours de la Ville a fait l'objet d'un rejet tacite. En 2020, la Ville a donc exercé un recours contentieux devant le tribunal administratif et la procédure s'est poursuivie en 2021 avec échange de mémoires. L'affaire est en cours.
- **Projet de prolongation de la RN 406 pour la desserte du port de Bonneuil**
En 2019, dans le cadre de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale, la Ville a émis un avis par courrier du maire. En 2020, la Ville a exercé un recours contentieux contre l'arrêté préfectoral d'autorisation et la procédure s'est poursuivie avec échange de mémoires. En 2021, le dossier n'a pas connu d'évolution. L'affaire est en cours.

Nuisances générées par les poids lourds

Les poids lourds en ville, bien que parfois nécessaires à son bon fonctionnement, constituent une nuisance pour l'environnement et un danger pour les utilisateurs de l'espace public.

Pour réguler leur présence, il a été décidé, par arrêté municipal du 27 mai 2021, d'interdire le transit des véhicules de plus de 19 tonnes par la ville.

Les effets de cette mesure seront évalués en 2022.

Il convient de noter que cette mesure a été contestée en urgence par l'État, qui considère que cette mesure est préjudiciable à l'activité des entreprises du port de Bonneuil dont les poids lourds n'empruntaient pas les itinéraires qui leur sont destinés, à savoir le réseau magistral constitué de voies adaptées à leur gabarit. Ce recours d'urgence a été débouté par le juge mais un contentieux est en cours.

B. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Cet engagement a une valeur tout particulière à Saint-Maur, compte tenu de l'importance du patrimoine arboré et végétal de la ville et de la présence d'une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) des îles de la Marne (identifiant national n°110020461) sur son territoire.

1. L'entretien de l'espace public sans produits phytosanitaires

Utilisation de produits phytosanitaires par les services municipaux pour l'entretien de l'espace public

Indicateur associé au critère	Valeur	Remarques
Part du linéaire de voirie traité sans produits phytosanitaires	100 %	Depuis le 1 ^{er} janvier 2017
Part des surfaces cimetières traités sans produits phytosanitaires	100 %	Depuis le 1 ^{er} janvier 2020

Dans les parcs et jardins et sur la voirie

Saint-Maur-des-Fossés a été pionnière dans cette voie, en s'engageant dans la réduction de l'usage des phytosanitaires dans l'espace public dès 2007, d'abord dans les parcs et jardins, où les équipes

municipales travaillent en zéro-phyto depuis 2010, puis sur la voirie depuis 2011. L'ensemble du territoire communal est traité en « zéro-phyto » depuis le 1^{er} janvier 2017¹⁴, et l'entretien est basé sur des désherbages mécaniques réguliers.

Les moyens alternatifs aux produits phytosanitaires utilisés sont : le désherbage mécanique, les paillis issus de l'élagage ou de l'agriculture biologique et la tonte différenciée, qui utilise la technique du « mulch », consistant à ne pas ramasser les déchets de tonte, ce qui a pour autre conséquence bénéfique de diminuer le volume de déchets verts à retraiter. Des pièges à chenilles processionnaires ont été installés sur de nombreux arbres pour les capter à leur descente du cocon.



Piège à chenilles processionnaires

Par ailleurs, les terreaux utilisés respectent tous les critères de l'agriculture biologique et les semences de gazon sont moins consommatrices en eau que d'autres variétés.

Le service des espaces verts contribue largement à la réalisation de cet objectif en entretenant les 12 kilomètres de berges selon la méthode dite « de gestion différenciée » (tonte et développement libre en alternance).

Le service du Développement Durable-Environnement-Nature participe au développement d'une culture du cours d'eau propice à la sauvegarde des milieux aquatiques en zone urbaine, avec les opérations « Bords de Marne apaisés », les pochoirs « Ne rien jeter, la Marne commence ici » sur les avaloirs et la mise en place de récupérateurs d'eau dans le jardin pédagogique.

Dans les cimetières

Cet engagement en faveur d'une gestion durable vaut aussi pour la totalité des cimetières depuis 2020 alors même que, n'étant pas classés en « promenade » ou « espace vert avéré », ils ne sont pas concernés par la loi¹⁵. Il s'agit d'une démarche volontaire de la commune.

Les cimetières de Saint-Maur comptent plus de 35 000 m² d'allées végétalisées. Le changement de pratiques pour leur entretien s'est effectué en trois temps avec :

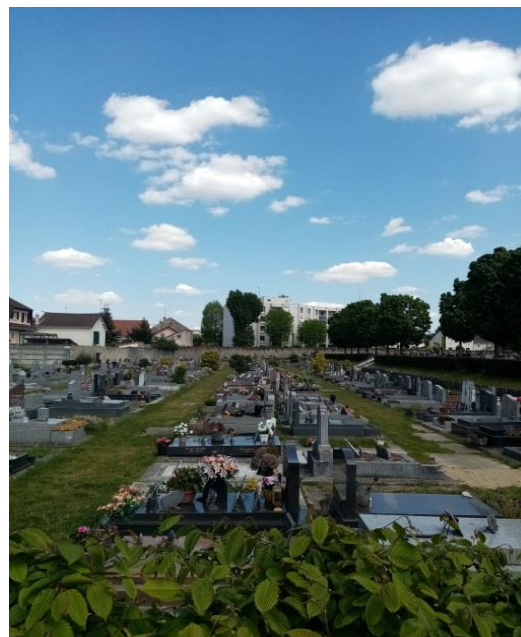
¹⁴ En application des dispositions de l'article 68, de la loi du 27 août 2015 dite de transition énergétique pour une croissance verte, TEPCV

¹⁵ La gestion des cimetières relève du cas par cas, en application de :
- la loi du 6 février 2014 dite loi Labbé (modifiée par l'article 68 de la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015 et la loi du 20 mars 2017 dite loi Pothier)
- l'arrêté municipal du 27 juin 2011.

- Entre 2015 et 2016, la réduction du nombre de désherbages chimiques, sur l'ensemble des surfaces à traiter (passage de trois campagnes annuelles à deux),
- Depuis 2016, la mise en place progressive d'une gestion différenciée, sans traitement chimique. Les surfaces non traitées sont semées d'un mélange fétuque, ray-grass et micro-trèfle Microclover® auxquels peuvent être associées des vivaces,
- Depuis 2018, la consolidation de la gestion différenciée avec, pour les surfaces pas encore en « zéro-phyto », la pratique d'un désherbage éco-compatible. En 2020, la totalité des cimetières est désormais traitée sans pesticide ni produit phytosanitaire d'aucune sorte.



Pancarte informative à l'attention des usagers sur les pratiques d'entretien des cimetières



Allées du cimetière de La Pie

Par des actions à visée réglementaire et des interventions auprès de l'État et de SNCF Réseau

En plus de l'action de la Ville sur les espaces publics communaux, elle agit auprès d'utilisateurs de produits phytosanitaires pour faire évoluer les pratiques de tous.

- Par l'action municipale réglementaire : face à l'insuffisance des textes en vigueur et à l'inquiétude croissante des populations vis-à-vis de l'usage de produits phytopharmaceutiques, de nombreux maires ont décidé de prendre des arrêtés en limitant l'usage dans leur commune. Afin de réduire l'exposition des riverains et notamment des populations sensibles aux produits phytosanitaires, le maire de Saint-Maur a pris deux arrêtés en ce sens, en 2019 et 2020. Tous deux ont été suspendus par ordonnances du tribunal administratif de Melun, dans le cadre de référés exercés par l'État. Les deux arrêtés ayant été retirés par la Ville, le tribunal a conclu cette affaire en 2021 par un non-lieu à statuer.
- Par la participation à la concertation nationale organisée par SNCF Réseau pour l'élaboration de sa charte d'engagements relative à l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitations. Après avoir participé en 2020 à l'atelier relatif à la région Ile-de-France, qui a donné lieu à un avis du maire dans le cadre de la consultation digitale nationale sur « les pistes d'engagements », et à une information du conseil municipal, l'action de la Ville s'est poursuivie en 2021 avec un nouvel avis du maire sur le projet de charte proprement dite. Fin 2021, SNCF Réseau a confirmé son engagement de ne plus utiliser de glyphosate en 2022.

2. Reconquête et préservation de la ressource en eau, avec « Objectif baignade »

De par son histoire et sa position géographique, Saint-Maur a toujours été très engagée dans la protection de la ressource en eau et le nécessaire partage de ses usages. Notons aussi que la stratégie de protection de la ressource et des milieux a toujours associé étroitement les habitants à la démarche.

En 2021, les actions de la Ville de Saint-Maur ont été les suivantes :

- La Ville a participé dans le cadre des commissions du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Marne Confluence :
 - au groupe de travail « Pollutions ponctuelles » qui a permis de souligner le besoin pour tous les acteurs de la Marne de repreciser les circuits d'information, d'alerte et de suivi en cas de pollution ;
 - au groupe de travail « Urbanisme » qui accompagne les collectivités dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE et permet de lier les enjeux techniques liés à l'eau avec l'amélioration du cadre de vie, la maîtrise des risques, l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité en ville.
- Gestion des eaux pluviales : afin d'identifier des projets où les eaux de pluie pourraient être infiltrées à la parcelle, la Ville a bénéficié de l'accompagnement technique du syndicat Marne Vive. Grâce à ces projets, la Ville ne sollicite pas les réseaux d'assainissement, contribue à améliorer la qualité de la Marne et fait redécouvrir, dans l'espace public, le cheminement de l'eau. Les pistes cyclables des avenues Général-de-Gaulle et De-Lattre-de-Tassigny et la ZAC des Facultés répondent à cet enjeu et ont ainsi été éligibles aux subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2021.
- Restauration des berges de la Marne : située au cœur de la boucle de la Marne, la Ville participe à la démarche lancée en 2021 par le syndicat Marne Vive visant à établir un plan de restauration écologique des berges depuis Vaires-sur-Marne jusqu'à Charenton-le-Pont. L'enjeu est de recréer des zones d'accueil favorables à la faune et à la flore aquatique, contributrices au fonctionnement de la trame verte et bleue. Les villes riveraines des bords de Marne et les collectivités compétentes en matière d'intervention sur les berges sont sollicitées pour mettre en place ce programme commun et identifier des secteurs où des habitats aquatiques et des berges plus végétales pourraient être implantés.
- Projet d'ouverture d'un site de baignade : attribution du marché pour l'élaboration des profils de baignade. La procédure relative au marché pour l'élaboration des profils de baignade, portée par le groupement de commande dont la ville est un des maîtres d'ouvrage aux côtés du syndicat Marne Vive et des villes de Chelles, Nogent, Champigny et Saint-Maurice, a été lancé et attribué le 4 octobre 2021 à un groupement de bureaux d'études qui associe des spécialistes de la modélisation hydraulique et des juristes.
- Accueil et co-organisation de la manifestation annuelle « Big Jump » en juillet 2021 : la Ville de Saint-Maur a une nouvelle fois accueilli et accompagné sur le site du Beach l'évènement européen du « Big Jump » organisé par le syndicat Marne Vive. La qualité de l'eau n'étant pas satisfaisante en raison de fortes pluies orageuses des jours précédents la baignade n'a pas été possible, mais les habitants ont pu faire un bain de pieds dans l'espace de baignade sécurisé. Des animations et des actions de sensibilisation aux questions de l'eau dans la ville ont pu être proposées à plusieurs centaines d'habitants.
- Contribution au programme de recherche européen H2020. Afin de préfigurer les outils de communication relatifs aux sites de baignade, le programme de recherche a associé les villes candidates à la baignade. La Ville de Saint-Maur contribue donc à alimenter la réflexion sur la nature des informations et des outils d'information destinés populations riveraines.

3. Action en faveur de la biodiversité

L'amélioration de la biodiversité résulte essentiellement de la préservation et de la restauration de la qualité des milieux. En zone urbaine dense, toute action susceptible de préserver ou de restaurer les continuités écologiques (trames bleue, verte, brune et noire) est favorable à la biodiversité. D'une façon générale, on considère que l'on crée des conditions favorables à la biodiversité en maintenant le tiers du territoire en espace libre.

Dans la gestion du patrimoine arboré

Le patrimoine arboré de Saint-Maur sur l'espace public est l'un des plus importants d'Ile-de-France et sa gestion est un enjeu quotidien pour les services municipaux. Les alignements sont essentiellement constitués de platanes, tilleuls, érables et marronniers. Le maintien ou la restauration des continuités écologiques, passent par une bonne gestion de ce patrimoine, avec des compensations d'abattage, des remplacements ou de nouvelles plantations.

Abattages et reimplantations d'arbres en 2021

	2020 (rappel)	2021
Arbres abattus/essouchages ou tombés	71	210
Arbres (re)plantés	86	200

Le travail d'entretien du patrimoine arboré a été beaucoup plus important en 2021 que les années précédentes. Les essences replantées sont en général les mêmes que celles qui ont été abattues, afin de conserver l'harmonie des alignements. De nouvelles essences sont parfois introduites, pour expérimentation ou pour tenir compte de certaines particularités comme une meilleure résistance à la sécheresse ou la vulnérabilité à un parasite. Sur les bords de Marne, les essences adaptées à la proximité de l'eau, comme le saule blanc, sont privilégiées. Des arbres fruitiers ont également été plantés dans les squares. Cette opération va se poursuivre sur les bords de Marne. Enfin, l'élagage des arbres respecte les périodes de nidification.

Dans les pratiques quotidiennes

Les opérations de fleurissement sont l'occasion d'enrichir la biodiversité de l'espace public saint-maurien, notamment par l'utilisation de plantes vivaces et de bulbes refleurissant chaque année.

Par ailleurs, les travaux de voirie sont aussi l'occasion d'actions en faveur de la biodiversité. En 2021, dans le cadre de la création des pistes cyclables avenue de Lattre de Tassigny et Général Leclerc, une sente paysagère infiltrant les eaux de pluie de 8 770 m² dont 2 850 m² de la piste cyclable a été créée. De même un caniveau drainant de 30 mètres linéaires a été créé pour expérimentation avenue des Érables.

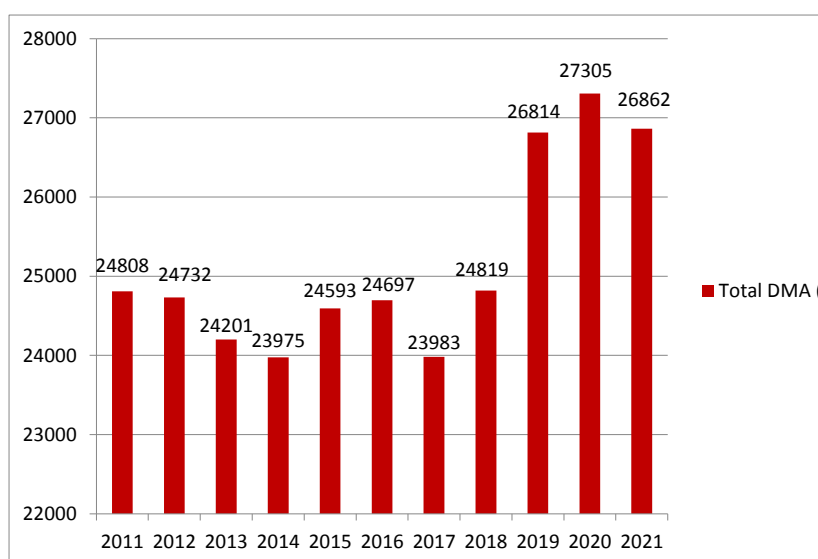


Prairies de fleurs nécessitant à la fois peu d'eau et peu d'entretien et refleurissant chaque année pendant deux ou trois ans, rue Politzer (à gauche) et place du 8-Mai 1945 (ci-dessus)

4. Plan de prévention des déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) relève entièrement de la compétence du territoire ParisEstMarne&Bois. Il est toutefois nécessaire de continuer à suivre ce critère, étant donné qu'il concerne directement le territoire de Saint-Maur-des-Fossés, indépendamment de la structure administrative responsable de la bonne exécution du service public.

Entre 2011, date de la mise en place du Plan local de Prévention des Déchets, et 2018, la production de DMA a diminué, aussi bien au total que rapportée à la population, qui a dans le même temps un peu augmenté. Elle a augmenté en 2019, puis à nouveau en 2020. Cette dernière augmentation doit être interprétée comme une conséquence du confinement. Les Saint-Mauriens ont passé davantage de temps chez eux et ont produit à Saint-Maur des déchets que beaucoup d'entre eux produisent à l'extérieur en temps ordinaire, notamment lorsqu'ils travaillent. Une partie de cette augmentation est due également à des travaux de jardinage ou de rangement réalisés pendant le confinement. En 2021, la production d'ordures ménagères est revenue au niveau de 2019.

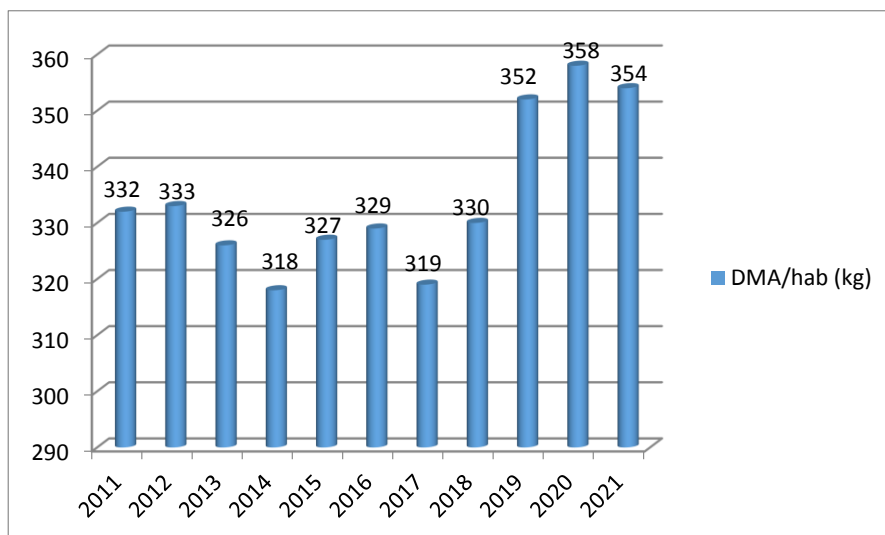


Saint-Maur-des-Fossés,
évolution de la production d'ordures
ménagères (tonnes/an),
de 2011 à 2020

(Source : Paris-Est-Marne&Bois)

**Saint-Maur-des-Fossés,
évolution de la production de
déchets ménagers (kg/hab/an)
de 2011 à 2021**

(Source : Paris-Est-Marne&Bois)

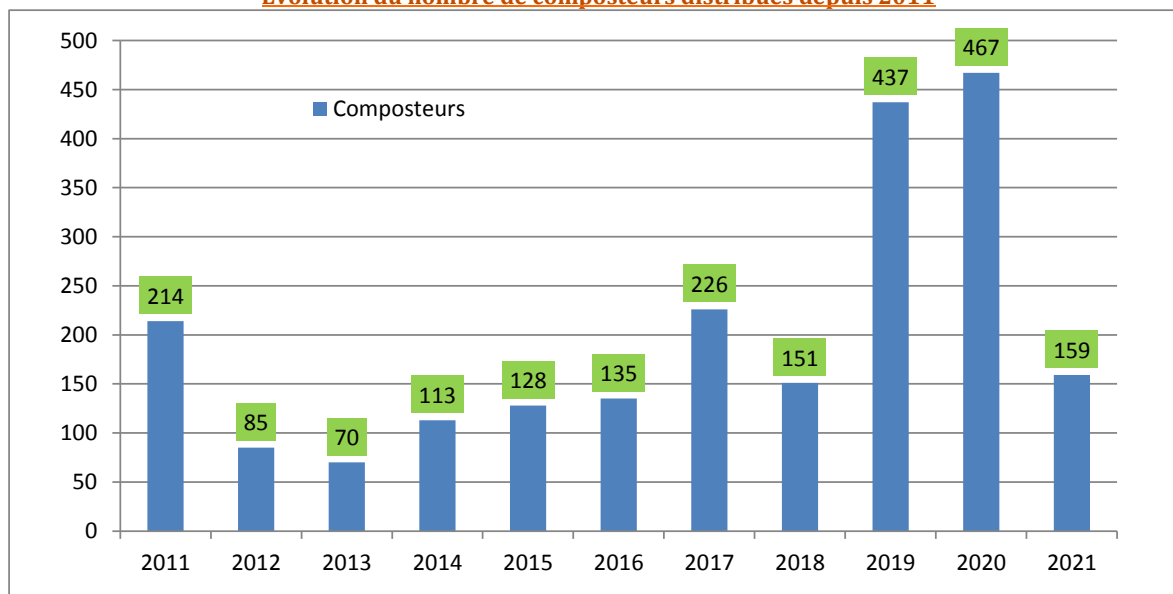


Dans le détail, les principales données pour 2021, comparées à 2020 sont :

	2021		2020	
	Total (en tonnes)	En kg/hab	Total (en tonnes)	En kg/hab
Ordures ménagères	17 225	227,4	17 770	233,2
Emballages	4 396	58	4 391	57,6
Verre	1 781	23,5	1 718	22,5
Encombrants	845	11,2	901	11,8
Végétaux	2 615	34,5	2 525	33,1
Total	26 862	354,6	27 305	358

Saint-Maur dispose de l'une des quatre déchetteries du territoire Paris-Est-Marne&Bois. Elle accueille des Saint-Mauriens mais aussi des habitants des autres communes. En 2021, elle a reçu 5 059 tonnes de déchets

La distribution de composteurs est un aspect important de la politique de réduction des déchets ménagers et, comme pour le reste de la compétence, elle est désormais assurée par l'EPT. En 2021, 159 nouveaux composteurs ont été distribués. Plus de 2 000 composteurs ont été distribués depuis 2011, date à laquelle la Ville a lancé cette offre. Cette indicateur est cependant assez flou, car il est cependant impossible de savoir combien de ces composteurs sont véritablement utilisés et comment. Seul le chiffre de distribution annuel, qui est le reflet de la demande exprimée par les Saint-Mauriens, permet de donner une tendance et d'estimer l'attention que les habitants portent à la réduction de leur production de déchets ménagers par le recyclage de leurs déchets alimentaires composables. Après deux belles années 2019 et 2020, où plus de 400 composteurs ont été distribués par an, 2021 apparaît ainsi en retrait, avec seulement 159 unités distribuées. Cette diminution est en partie liée aux difficultés d'approvisionnement en bois, matière première pour la fabrication des composteurs, qui touchent l'ensemble des utilisateurs à l'échelle mondiale. Pour autant, dans une ville comme Saint-Maur, avec de nombreux jardins et une population a priori concernée par les enjeux du développement durable et ses liens avec les habitudes du quotidien, il est probable qu'un plus grand effort d'information et de communication de l'EPT permettrait de susciter une demande plus importante et donc d'avoir en bout de chaîne un effet sur la réduction des déchets ménagers.

Évolution du nombre de composteurs distribués depuis 2011

Rappel : depuis 2017, la compétence est exercée par l'EPT

5. La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires¹⁶

En application du plan « Saint-Maur, Ville durable 2018-2025 », la lutte contre le gaspillage alimentaire lancée en début d'année scolaire 2018-2019 a été poursuivie. Les différents services municipaux concernés (entretien des écoles, périscolaire et cuisine centrale) ont reconduit leur travail collaboratif sur plusieurs axes :

- Poursuite de l'ajustement des grammages dans les recettes existantes, dans le respect des recommandations des organismes professionnels
- Réévaluation des recettes existantes et création d'une dizaine de nouvelles recettes (notamment les pâtisseries maison)
- Suppression totale des produits végétariens à base de soja au profit de recettes à base d'autres protéines végétales (pois chiches, lentilles, graines diverses).
- Renforcement de la signalétique des « tables de rab »

Le tri¹⁷ des déchets

Depuis septembre 2019, un système de revalorisation des déchets alimentaires a été mis en place en partenariat avec l'Établissement Public Territorial (EPT) Paris Est Marne et Bois (PEMB) dans les 12 écoles élémentaires (prise en compte sur tous les jours de la semaine et uniquement sur le repas du midi). Après chaque plat, les enfants regroupent leurs déchets alimentaires au centre des tables (dans des légumiers) ce qui permet aux APER (agents polyvalents d'entretien et de restauration, qui assurent le service dans les cantines) d'effectuer le tri des déchets en séparant les déchets alimentaires d'un côté des déchets ménagers de l'autre.

Paris Est Marne&Bois effectue une fois par semaine le ramassage des déchets alimentaires qui sont ensuite revalorisés par compostage.

Sur l'année 2021, 54 680 kg de déchets ont pu être revalorisés sur l'ensemble des 12 écoles élémentaires. Cela représente l'équivalent de 115 gr de déchets par enfant. L'affichage du volume de

¹⁶ Les informations sur ce sujet sont consolidées par année scolaire. Il s'agit donc ici de celles de l'année 2020-2021

¹⁷ Il est préférable de parler de tri plutôt que de « tri sélectif » qui est redondant, le tri étant par définition sélectif

déchets a une valeur pédagogique et aide les enfants à prendre conscience des quantités jetées, qui identifient le gaspillage alimentaire.

La comparaison entre 2020 et 2021 est la suivante :

Déchets alimentaires issus des cantines des écoles élémentaires

	2020	2021
Total des déchets alimentaires (en kg)	45 716	54 680
Moyenne par repas et par enfant (en gr)	128	115

Ces chiffres et leurs comparaisons doivent être pris ou faites avec prudence, car les deux dernières ont été très perturbées. Il y a eu un volume de déchets plus important en 2021 par rapport à 2020, pour plusieurs raisons :

- Il n'y a pas eu de confinement complet, donc d'arrêt d'activité pendant plusieurs mois,
- Mais il y a eu de nombreuses absences d'enfants liées au covid, impossibles à anticiper, qui ont donc amené à jeter les repas préparés pour eux,
- Et, précisément de ce fait, moins de repas servi, donc une moyenne de déchets par repas et par enfant moins importante.

2022 devrait permettre de mieux évaluer ce critère, si la situation revient rapidement à la normale.

Le gaspillage alimentaire (données 2020)

Des pesées régulières des déchets alimentaires dans les écoles ont été mises en place en 2018, afin d'obtenir des données mesurables sur le gaspillage alimentaire. Chaque semaine, plat par plat, les déchets alimentaires étaient pesés puis comparés aux quantités livrées par la cuisine centrale. Ces pesées ont été suspendues en 2021 en raison des protocoles sanitaires en vigueur dans les écoles, qui obligent les agents à passer beaucoup plus de temps à nettoyer entre les services et qui ne leur permettent donc plus de pratiquer les pesées avec les enfants. Elles reprendront quand la situation reviendra à la normale.

Pour rappel, le taux de gaspillage s'est stabilisé aux environs de 22 % des quantités servies début 2020, alors qu'il était de 30% en 2018.

Les plats les moins bien consommés par les enfants étaient les entrées (moyenne à 40,7% des quantités) et les accompagnements notamment les légumes (moyenne à 34 %).

Le gaspillage des desserts et des produits laitiers était très faible, avec 3,6 % de déchets pour les desserts et 1,7 % pour les produits laitiers en février 2020.

6. Le recyclage des masques

La Ville a créé à titre expérimental en décembre des points d'apport volontaire dans lesquels les habitants peuvent apporter leurs masques de protection contre le covid pour qu'ils soient recyclés. Des réceptacles en carton ont été installés dans plusieurs bâtiments municipaux : l'Hôtel de Ville, la médiathèque Germaine Tillon, le conservatoire, la maison de la nature, le centre technique municipal Barbès, le centre sportif Pierre Brossolette, le gymnase Gilbert Noël, deux crèches, une école élémentaire et une école maternelle et un lycée. Tous les types de masques, chirurgicaux, FFP2 et en tissu, peuvent y être déposés. Ils sont ensuite recyclés et transformés en produits, par exemple en fournitures scolaires ou en mobilier de jardin, dont la Ville reçoit une partie dans le cadre du contrat qui la lie à l'entreprise titulaire du marché.

Devant le succès de l'opération, il a été décidé de l'étendre à toutes les écoles et à toutes les crèches dès le début de l'année 2022.

7. Début du projet de reconversion de l'ancienne usine des eaux

Le site de l'usine est intégré dans une des cinq Orientations d'Aménagement et de Programmation (AOP) du PLU, « Brossolette Sport et Nature ». À ce titre cet espace, ainsi que celui de l'Observatoire, ont une vocation d'aménagements et d'équipements publics.

Le démantèlement éco-responsable de l'outil a eu lieu en 2017 et 2018. La nature patrimoniale du site, son caractère emblématique et sa situation, ont incité la municipalité à faire le choix d'une reconversion ambitieuse de ce site à fort potentiel. La Ville a donc engagé depuis 2018 une réflexion pour une reconversion des lieux, tournée vers les enjeux de l'eau et de la ville durable. Le projet vise à réaliser un espace de convergence et d'expérimentations multiples ouvert au public, et d'en faire un centre d'innovation, d'entrepreneuriat et d'interprétation, en s'adossant aux associations agissant sur les questions de l'eau (avec le syndicat Marne Vive) et environnementale. Ce site a une vocation naturelle pour devenir un lieu partagé, ouvert et embrassant ces problématiques dans toutes leurs dimensions, pour accueillir ultérieurement l'ensemble des publics. Il s'agit d'en faire à la fois un lieu d'agrément, un lieu de visite pédagogique et un espace de recherche et de travail innovant.

En 2019, l'association saint-maurienne des amis des animaux s'est installée sur le site et des ateliers de créativité, destinés à envisager les destinations possibles du site, ont été organisés avec le cluster Eau-Milieus-Sols avec qui la Ville s'est associée pour conduire le projet.

Les réflexions et l'élaboration du projet se sont poursuivies en 2020 et 2021.

C. Lutte contre le changement climatique

Les actions menées au titre de cet engagement ont vocation à s'inscrire dans le plan climat air énergie métropolitain, adopté par la MGP (PCAEM) en novembre 2018, et dans le plan climat air énergie territorial (PCAET) de Paris Est Marne&Bois, qui est en cours d'élaboration. Dans une logique d'emboîtement d'échelles, il prendra en compte le PCAEM. Les actions relevant de cet engagement consistent principalement en des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, dont le dioxyde de carbone.

1. L'encouragement aux déplacements doux

Le développement de l'utilisation des déplacements doux, marche et vélo en particulier, est un objectif qui intéresse, en plus de la lutte contre le changement climatique, le développement de tous les êtres humains, la réduction des nuisances sonores et la réduction de la pollution atmosphérique. Comme beaucoup d'autres actions ou orientations politiques, il s'agit donc d'un objectif et d'un critère multi catégoriels.

L'ensemble des opérations, incitations comprises, de ce critère relève de l'action 1.5 inscrite de la stratégie Agir pour préserver la boucle de la Marne 2018-2025, « Mobilité, vers un partage des usages ».

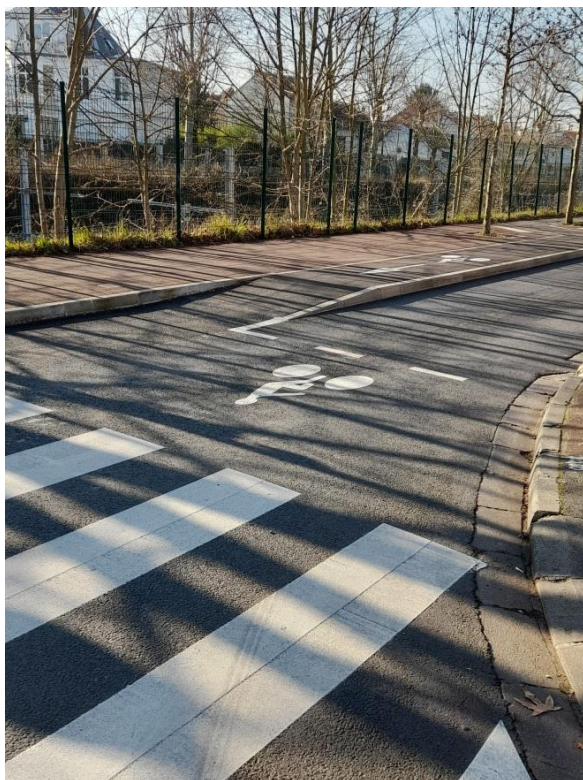
L'action pivot permettant de réduire la vulnérabilité des piétons et des cyclistes sur la route, et donc d'encourager le recours aux mobilités douces, est la baisse de la vitesse de circulation à 30 km/h sur l'ensemble de ville. Cette mesure, décidée par arrêté en décembre 2020, a été effective dès le 1^{er} février 2021. Elle s'est accompagnée de contrôles – pédagogiques dans un premier temps puis ayant donné lieu à des contraventions (50 entre février et octobre), et de l'installation de trois radars pédagogiques (deux sur l'avenue de Condé et un sur le quai du Port de Créteil).

Des actions, des opérations et aménagements de long terme ont eu lieu en ce sens en 2021 :

- Renouvellement de l'opération de remboursement du premier mois d'abonnement au dispositif de location longue durée de vélos électriques Véligo piloté par Ile-de-France Mobilités (14 dossiers déposés)
- Reconduction et extension des opérations « Bords de Marne apaisés »

- Création de 34 arceaux pour vélos, soit 68 places de stationnement, pour un total qui est désormais de 1 616 arceaux
- Mise à disposition de l'association Le vélo recyclé de locaux dans le quartier de La Pie et tenue d'ateliers d'autoréparation sur les bords de Marne
- Création de 2 500 mètres linéaires de piste cyclable en site propre
- Création de deux sas vélo rue du Pont-de-Pierre, dans le prolongement des bandes cyclables sur un carrefour complet
- Installation de quatre bornes de gonflage manuel en libre-service sur les bords de Marne

Exemples d'aménagements cyclables dans la ville



Voies vélo en site propre et sas vélo avenue de Lattre de Tassigny (à gauche) et avenue du Général-Leclerc (à droite)



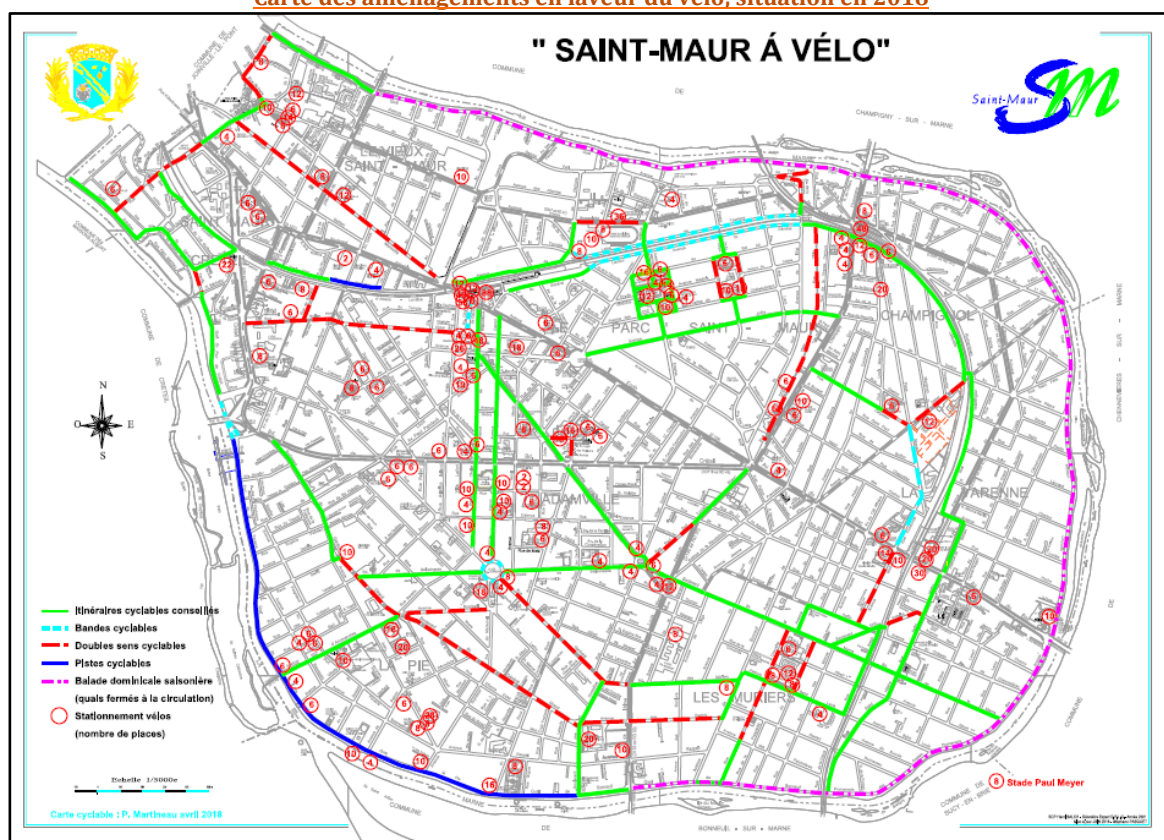
Sas vélo rue du Pont-de-pierre



Arceaux à vélo et borne de gonflage sur les bords de Marne

Les deux cartes ci-dessous montrent les changements intervenus depuis 2018 à Saint-Maur dans les aménagements cyclistes.

Carte des aménagements en faveur du vélo, situation en 2018



■ Zone bleue, mise en place en 2018

Il faut rappeler que l'exploitation du stationnement payant (en ouvrage et en surface) est en délégation de service public depuis le 1^{er} août 2018, et que le délégataire est chargé de la modernisation des ouvrages et des équipements afin « d'augmenter le confort et la sécurité du parc pour les usagers et de valoriser la place de l'humain »¹⁸.

Le déploiement d'une infrastructure de recharge pour les véhicules électriques

Les premières bornes en libre-service permettant la recharge sur l'espace public de véhicules électriques ont été celles initialement destinées au service Autolib arrêté en 2018. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les bornes de cette station fonctionnent à nouveau et peuvent être utilisées gratuitement par les automobilistes, la consommation électrique de la station étant prise en charge par la Ville.

Les réflexions pour une stratégie de déploiement de bornes de recharge sur toute la ville ont démarrés et vont se poursuivre dans l'objectif de signer un accord avec un opérateur en 2022. Il est ainsi prévu que 25 places avec possibilité de rechargement électrique soient créées sur le nouveau parking du Jardin des facultés.

La fermeture des accès routiers aux abords des écoles

Une nouvelle étape a été franchie en 2021 dans la promotion des modes de déplacement doux, avec la fermeture définitive des accès routiers aux abords des écoles. Ce dispositif a été mis en place dans le cadre du plan Vigipirate et a été pérennisé. Indépendamment des préoccupations de sécurité qui ont présidé à sa mise en œuvre, il va dans le sens du projet de « Ville apaisée » porté par la municipalité.

Plusieurs barrières fixes assurant une meilleure sécurité des piétons ont été installées au cours de l'année.

2. La rénovation énergétique des logements

La compétence liée au Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est portée, depuis la création de l'EPT en 2016, par le territoire. Concrètement, l'EPT a donc adhéré à l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC-MVE) en 2019 afin de prendre en charge les permanences Info-énergie qui permettent aux Saint-Mauriens de bénéficier d'une expertise sur la rénovation énergétique adaptée à leurs besoins.

Les permanences Info-énergie, d'information et de conseils pour l'amélioration énergétique, ont lieu à l'Hôtel de Ville, ou en visioconférence, par téléphone ou par mail, pour répondre aux contraintes du contexte sanitaire.

Rendez-vous CAUE-94 en 2021

Indicateur associé au critère	Nombre de permanences	Nombre de rendez-vous
Permanences Info-énergie	11	28
Conseil FAIRE de l'ALEC-MVE		
Permanences conseil en architecture	44	144

(Source CAUE-94)

¹⁸ Délibération n°8 du 25 juin 2015 portant sur le principe du lancement d'une délégation de service public pour la gestion des parcs de stationnement et le stationnement en surface de la ville de Saint-Maur-des-Fossés

3. Reconquête et préservation de la qualité de l'air

Le critère de la qualité de l'air participe sur le long terme de l'engagement de la Ville dans la lutte contre le changement climatique, et sur le court terme de la qualité de vie de ses habitants, en leur permettant de vivre dans un environnement moins pollué et plus agréable.

La Ville agit sur ce critère au moyen de sa vigilance sur les activités du port de Bonneuil et des aéroports franciliens et de sa politique de circulation.

De par la nature et l'importance de ses activités, le Port de Bonneuil est susceptible d'affecter la qualité de l'air ambiant. Ainsi, la Ville s'engage pleinement dans la reconquête de la qualité de l'air :

- En participant activement aux démarches de concertation continue menées par le Port de Bonneuil (quatre réunions), et par HAROPA (à l'échelle de l'établissement public, avec un avis spécifique du Maire sur le projet de préfiguration de l'axe Seine) ;
- En obtenant l'organisation par les entreprises de visites techniques de leurs installations (ainsi en 2021 pour les deux centrales de production d'enrobés) ;
- En assurant la transmission au Port et à l'État (inspection des installations classées) des signalements d'odeurs d'activités portuaires (67 en 2021), en vue d'alimenter les données du Groupe de Travail Odeurs et la recherche de mesures de réduction des nuisances ;
- En veillant à la valeur environnementale des projets qui lui sont soumis pour avis et/ou concertation, circulation routière induite comprise : deux dossiers ICPE ont été examinés en 2021, donnant lieu à deux avis du maire, sans compter les deux recours contentieux déjà exercés et dont la procédure s'est poursuivie en 2021, concernant des arrêtés préfectoraux autorisant des installations portuaires.

Dans sa politique de circulation, la Ville a pris en 2021 une série d'importantes mesures en vue de la reconquête et la préservation de la qualité de l'air : baisse généralisée de la vitesse réglementaire à 30 km/h (voir II.C.1), interdiction de transiter par Saint-Maur pour les poids lourds de plus de 19 tonnes, (voir II.A.7, paragraphe relatif aux « Nuisances générées par des projets d'infrastructures routières »), et mise en service de deux navettes électriques municipales pour les seniors et personnes en situation de handicap.

D. Cohésion sociale et solidarité

La prise en compte de la cohésion sociale et de la solidarité dans l'action en faveur du développement est le signe d'une approche allant au-delà des seules questions environnementales. Puisque le développement durable consiste à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, il faut, comme en miroir, s'assurer que la préservation de l'avenir ne se fait pas au détriment des habitants d'aujourd'hui. Dans cette perspective, l'engagement en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité est évalué selon les critères de la mixité sociale et de l'insertion.

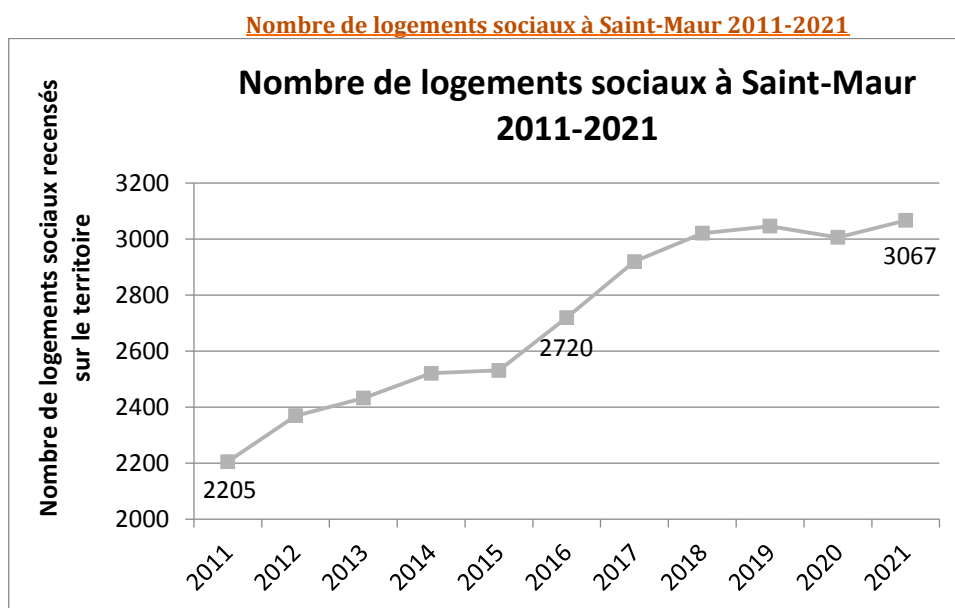
1. Favoriser la mixité sociale

La politique municipale de logement est guidée par la volonté de préserver un urbanisme à taille humaine, permettant la réalisation de logements sociaux bien intégrés dans le tissu urbain. En effet, le Plan Local d'Urbanisme, entré en vigueur depuis le 1^{er} février 2017, prévoit que toute opération de construction d'immeubles collectifs de plus de 12 logements, ou de plus de 800 m² de surface de plancher, doit comporter un minimum de 30% de logements locatifs sociaux.

Dans ce cadre, Saint-Maur s'efforce de permettre la réalisation de logements pour toutes les générations et d'offrir un parcours résidentiel complet aux Saint-Mauriens, tout en respectant les contraintes environnementales (exposition au risque inondations) et dans le respect du cadre de vie (contraintes des déplacements internes, sorties de ville, préservation du tissu pavillonnaire et densité maîtrisée autour des grands axes).

Depuis l'entrée en vigueur du PLU en 2017, 1 139 logements sociaux ont fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme de la part de la Ville. La proportion de logements sociaux atteint désormais 8,79% du parc de logements de la commune (proportion ne prenant pas en compte les logements du foyer Adoma, voir ci-dessous). Le nombre d'autorisations délivrées témoigne d'une véritable volonté politique d'amélioration de la situation de la Ville au regard de ce critère. Il s'appuie sur un contrat de mixité sociale signé avec le préfet en février 2020, mais remis en cause récemment et unilatéralement par les services de l'État.

Avec l'ouverture de la nouvelle résidence étudiante Les Estudines (119 logements), dans l'écoquartier du Jardin des Facultés en 2021, on compte désormais 215 logements étudiants à Saint-Maur.



(Source DRIHL)

La DRIHL communique en fin d'année les chiffres du logement au 1^{er} janvier précédent.
Les chiffres figurant dans le graphique sont donc les plus récents disponibles.

Ces chiffres ne comptabilisent que les logements livrés et ils reflètent donc mal l'effort important de la Ville dans la production de logements sociaux, ni les demandes d'agrément qui interviennent à l'initiative des bailleurs. À ce titre, 40 permis de construire collectifs ont été délivrés en 2021, pour un total de 945 logements, comprenant 301 logements sociaux dont seulement 73 relèvent de l'action des services de l'État au titre du transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme, suite à la remise en cause unilatérale par l'État du CMS moins d'un an après sa signature. Les 183 logements sociaux du foyer Adoma du quartier des Rives de la Marne n'ont pas été comptabilisés, car ils étaient toujours en rénovation à la date du recensement, et ils seront donc pris en compte au 1^{er} janvier 2022.

Construction de logements sociaux par année de délivrance de permis de construire de collectifs (plus de 12 logements)

Année	Logements totaux collectifs de plus de 12 logements (1)	Logements en accession (2)	Logements locatifs sociaux ou LLS (3)	Proportion 3/1
2008	154	129	25	16,2%
2009	218	200	18	8,2%
2010	15	15	0	0%
2011	152	96	56	36,8%
2012	157	139	18	11,4%
2013	72	0	72	100%
2014	77	53	24	31,1%
2015	27	0	27	100%

2016	70	0	70	100%
Sous-total 2008-2016	942	632	310	32,9%
2017	880	477	403	45,8%
2018	272	188	84	30,8%
2019	681	345	336	49,3%
2020	208	121	87	41,8%
2021	800	499	301	37,6%
Sous-total 2017-2021	2841	1630	1211	42,6%
TOTAL 2008-2021	3783	2262	1521	40,2%

2. Participer à l'insertion sociale

L'engagement social de Saint-Maur se déploie dans plusieurs directions et est principalement mis en œuvre par le centre communal d'action sociale. Une attention particulière est portée à la situation des habitants les plus fragiles, notamment en matière d'impayés de loyers, d'aides financières et d'accompagnement des publics en précarité pour les aider à retrouver une situation plus stable.

Les commissions d'impayés de loyers

Il existe trois commissions avec les bailleurs sociaux, qui sont chargées d'examiner les impayés de loyers et d'aider les locataires en difficulté par de l'information, de la prévention et de l'assistance, et de mettre en place des échéanciers d'apurement des impayés. Elles ont été mises en place à l'initiative de la Ville.

Activité des commissions d'impayés de loyers depuis 2019

Bailleur	Création	Dossiers examinés en 2021	Dossiers soldés	Rappel 2020		Rappel 2019	
				Dossiers	Soldés	Dossiers	Soldés
I 3F	2016	20	11	24	8	66	9
1001 Vies Habitat	2018	0 ¹⁹	0	34	1	59	7
Villogia	2020	20	0	21	2		

Les aides facultatives

Le centre communal d'action sociale détermine et met en œuvre une politique d'aides sociales adaptée aux besoins des Saint-Mauriens les plus fragiles. Ces aides se déclinent en trois catégories :

- Soutien ponctuel à la vie quotidienne, qui permet d'aider des personnes rencontrant des difficultés momentanées, à payer des dépenses d'habitation ou d'éducation des enfants ;
- Allocation de nécessité, notamment sous forme d'aides alimentaires et d'aide au paiement de factures d'eau, grâce à un partenariat avec le délégataire assurant la distribution ;
- Secours d'urgence, pour répondre à des situations critiques et immédiates. Ce secours n'est mobilisé que lorsqu'il n'est pas possible de verser une allocation de nécessité.

¹⁹ Les CIL prévues ont été annulées par le bailleur en raison de la situation sanitaire

De manière générale, les dispositifs d'aides structurelles, qui permettent aux bénéficiaires de mener un effort de moyen ou long terme pour sortir de la précarité sont privilégiés, plutôt que les aides de nature palliative, répondant à une urgence mais ayant peu d'effet sur les situations dans la durée.

Le conseil d'administration du CCAS a approuvé le 16 décembre 2021 une modification du règlement des aides facultatives, qui prend notamment en compte les situations exceptionnelles de type crise sanitaire, afin d'apporter une réponse mieux adaptée aux personnes en difficultés.

Versement des aides facultatives du CCAS

	2021		2020	
	Nombre d'aides accordées*	Montant total des aides accordées	Nombre d'aides accordées*	Montant total des aides accordées
Secours d'urgence	565	25 085€	580	25 960€
Soutien à la vie quotidienne	181	75 506€	257	125 030€
Allocation de nécessité	77	25 390€	84	28 969€
Aide alimentaire en chèques service	153	29 380€	168	41 845€

*Certains bénéficiaires ont reçu plusieurs aides, leur nombre réel est donc inférieur à celui des aides accordées.

Le nombre et le montant total des aides accordées par le CCAS ont subi les effets des différents confinements en 2020 et de la situation sanitaire en général en 2020 et en 2021. Les secours d'urgence accordés restent ainsi à un niveau élevé, qui traduit la situation difficile dans laquelle se trouvent encore beaucoup de personnes économiquement et socialement fragiles.

Le montant des autres aides accordées a en revanche diminué, parfois de manière très significative, comme celui du soutien à la vie quotidienne qui a baissé de 40%. Cela s'explique par le fait que les demandeurs sont plus systématiquement orientés dans un premier temps vers les aides de droit commun, qui relèvent du conseil départemental, et que la commission permanente qui instruit les dossiers et décide des aides accordées est plus vigilante au lien entre les demandes présentées et l'investissement personnel des demandeurs pour participer à la recherche de solution à leurs difficultés.

L'accompagnement des familles avec l'épicerie solidaire de l'association Terre'Anoé

L'épicerie solidaire animée par l'association Terre'Anoé a ouvert en 2016.

Le CCAS aide financièrement Terre'Anoé en payant directement au propriétaire le loyer et les charges du local de l'épicerie. Il participe aussi directement à l'accompagnement des familles ayant accès à l'épicerie solidaire, en animant des ateliers de gestion budgétaire familiale et d'économies d'énergie.

Les confinements et les contraintes sanitaires ont amené à organiser en visioconférence sept des onze réunions d'examen des dossiers, mais ils n'ont pas empêché que le travail soit fait et qu'un nombre toujours plus importants de familles accède à l'épicerie solidaire.

Nombre de familles ayant accédé à l'épicerie solidaire

2018	86
2019	118
2020	131
2021	171
Évolution 2018-2021	+ 85 familles
	+ 100%

F. Dynamique de développement écoresponsable

La compétence développement économique est désormais exercée par Paris Est Marne&Bois, et les agents du service du développement économique de la Ville ont donc rejoint l'EPT depuis 2018.

La Ville continue cependant à soutenir le développement économique local par différentes actions, notamment en soutenant l'économie sociale et solidaire (E2S).

Le plan Saint-Maur, ville d'initiatives solidaires

Le 30 juin, le conseil municipal a approuvé un plan de soutien à et de développement de l'économie sociale et solidaire appelé « Saint-Maur, ville d'initiatives solidaires. Il comprend quatre axes stratégiques :

- Renforcer les structures de l'E2S dans l'économie locale,
- Créer et innover par le biais des économies circulaires,
- Soutenir les mobilités douces
- Accompagner la transition numérique,

Ils se déclinent eux-mêmes en 30 actions à mettre en œuvre en trois ans, mais des actions relevant de l'E2S ont été menées dès 2021 :

- Mise en relation de janvier à mars d'acteurs engagés contre le gaspillage alimentaire avec des supermarchés saint-mauriens pour organiser le don de denrées ensuite redistribuées,
- Campagne « Mon commerçant zéro déchets » sur les marchés en juin,
- Organisation du Food Trucks Festival (du 11 au 13 septembre) selon une logique responsable et solidaire de réduction des déchets et d'information sur l'E2S, avec la présence de plusieurs stands d'associations du secteur,
- Accompagnement de la coopérative Les coursiers saint-mauriens de cyclologistique, pour promouvoir les solutions de livraisons décarbonées sur le dernier kilomètre, à Saint-Maur et dans les communes limitrophes.

III. L'ACTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ÉTABLISSEMENT « COMMUNE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS »

L'établissement « Commune de Saint-Maur-des-Fossés » est la Ville, considérée non plus dans son rôle d'organisation, d'administration et de développement d'un territoire et de fournisseur de services et d'actions au bénéfice de ses habitants, mais comme employeur, mettant en œuvre à ce titre dans son fonctionnement quotidien une politique de développement durable. Pour cela, la Ville s'applique à elle-même les exigences et/ou recommandations contenues dans les différents documents dont la liste figure en première partie de ce rapport, auxquels s'ajoute le plan de déplacements d'établissement (PDE ou PDA) réalisé en 2015.

L'évaluation de l'action municipale se fait sur la base des engagements en matière de développement durable, en prenant en compte les évolutions dans la durée chaque fois que possible. Aussi l'organisation de cette partie est-elle identique à celle de la précédente.

Bien entendu, les perturbations dans le fonctionnement normal des services provoquées par la situation sanitaire brouillent la lecture de cette partie également. Pour autant, les efforts entrepris par Saint-Maur depuis plusieurs années en matière de sobriété dans la consommation des ressources et d'adaptation de ses politiques ou de des cahiers des charges aux enjeux du développement durable ont été poursuivis.

A. Épanouissement de tous les êtres humains : l'épanouissement au travail

Du point de vue de l'employeur, l'épanouissement de tous les êtres humains et la mise en application de cet engagement relèvent essentiellement de la politique des ressources humaines, pilotée par la direction des Ressources humaines (DRH) et mise en œuvre au sein de chaque service.

La Ville de Saint-Maur comptait 1 565 agents (permanents et non-permanents, mais hors vacataires) au 31 décembre 2021, dont 71% étaient titulaires de la fonction publique, contre 1 630 à la même date en 2019 et 1 599 en 2020.

Effectifs des services municipaux en 2021

Qualité	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Emplois hors catégorie	Total général
Contractuels	43	40	336	27	446
Titulaires	121	130	868	0	1 119
Total	164	170	1 204	27	1 565

Avec 8,2% des agents communaux en situation de handicap, la Ville respecte l'obligation faite à tout employeur de plus de 20 personnes d'avoir dans ses effectifs au moins 6% de personnes dans cette situation.

La DRH compte 35 agents répartis en cinq services :

- Accueil des Ressources humaines,
- Emploi et compétences,
- Gestion des carrières,
- Paie et pilotage de la masse salariale,
- Prévention des risques professionnels et sécurité au travail

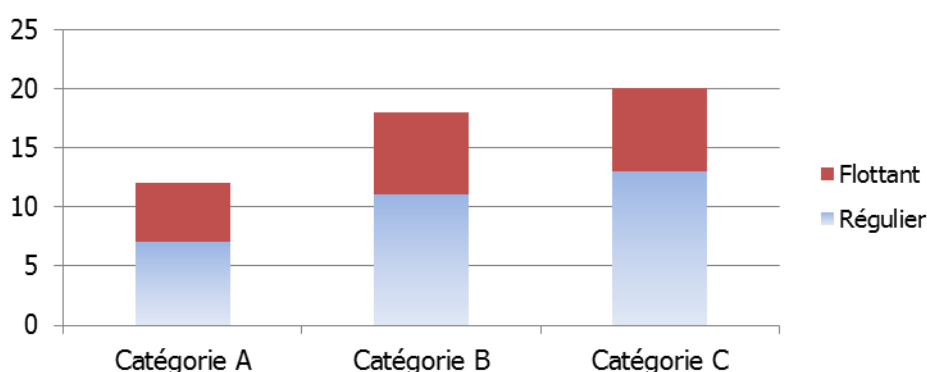
Le bien-être au travail dépend, pour une large part, des possibilités de développement des compétences, à la fois par les actions de formations et par les mobilités professionnelles, ainsi que par la bonne prise en compte des risques professionnels, dans l'objectif de les réduire au maximum.

1. Le télétravail dans les services municipaux

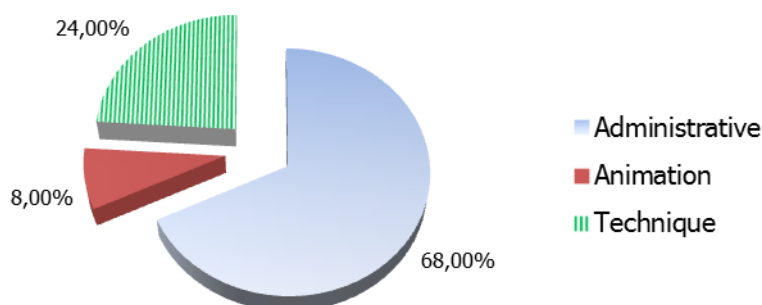
Saint-Maur a mis en place le télétravail, pour permettre aux agents de continuer à remplir leurs missions de service public, tout en réduisant les situations dans lesquelles ils pourraient être exposés au virus, que ce soit lors de leurs déplacements ou sur leur lieu de travail. Le télétravail a, comme dans beaucoup d'organisations, été mis en place de manière empirique au printemps 2020, avant que la DRH ne le structure, ce qui a abouti à l'approbation en décembre 2020 de l'entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 d'une charte relative au télétravail.

Le bilan de la première année de télétravail dans les services municipaux fait apparaître que 3,2% des effectifs, soit 50 agents de toutes les catégories mais appartenant principalement à la filière administrative, en ont bénéficié.

Répartition des agents bénéficiant du télétravail par formule choisie et par catégorie



Répartition des agents bénéficiant du télétravail par filière



2. La formation et l'évolution professionnelle des agents

La formation et les concours

Le nouveau plan de formation communal, approuvé le 30 septembre 2021, privilégie trois axes pour la période 2021-2023 :

- L'accompagnement des agents dans le déroulement de leur carrière, qui comprend l'aide à l'exercice de responsabilités syndicales,
- La professionnalisation des agents, pour améliorer la qualité du service public,
- L'amélioration des conditions de travail, par le travail en sécurité.

Les actions de formations s'appuient largement sur les ressources du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

La formation des agents municipaux

Nombre d'agents ayant suivi une formation en 2021	562
En proportion des effectifs municipaux	36 %
Nombre de formations différentes suivies par des agents de la Ville	154
Nombre de jours de formation réalisés	1 992

Par ailleurs, 21 agents²⁰ ont été reçus à un concours ou un à un examen professionnel sur les 90 qui se sont présentés.

Inscription et réussite à des concours et examens professionnels en 2021

	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Inscription à un concours ou un examen professionnel par filière				
Administrative	1	24	3	28
Animation	0	14	4	18
Culturelle	0	5	2	7
Médico-sociale	2	1	2	5
Sportive	0	6	0	6
Technique	2	4	20	26
	5	54	31	90
Réussite par filière				
Administrative	1	0	1	2
Culturelle	0	2	1	3
Médico-sociale	2	0	2	4
Sportive	0	3	0	3
Technique	0	4	5	9
	3	9	9	21

L'accompagnement des agents en reclassement professionnel

La Ville a créé en 2019 un poste de conseiller en orientation professionnelle au sein de la DRH, afin de pouvoir traiter individuellement des situations d'agents ne pouvant plus exercer leur activité actuelle et n'étant pas en mesure, en l'état, d'évoluer vers un autre poste, et de les accompagner dans cette phase de leur carrière.

Une aide et des outils méthodologiques sont également apportés à certains agents en difficultés, agents pour les aider, quand c'est possible, à reprendre confiance en eux et à retrouver leur place dans l'équipe dont ils font partie, sans les faire entrer dans une démarche de reclassement.

3. La prévention des risques professionnels

La politique de gestion et de prévention des risques professionnels est portée par le document unique d'évaluation des risques professionnels, adopté par le conseil municipal du 22 septembre 2016.

Cette politique est mise en œuvre dans le cadre d'une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) avec mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)²¹ et au sein d'une cellule de prévention des risques professionnels (18 assistants regroupés autour d'un conseiller de prévention exerçant un temps plein au sein de la collectivité). Chaque assistant est responsable d'un périmètre défini dans une lettre de cadrage.

²⁰ Agents ayant informé la collectivité de leur réussite. Le nombre réel est peut-être plus élevé.

²¹ L'ACFI contrôle les conditions d'application des règles de prévention et de sécurité au travail, il accompagne la ville dans la mise en œuvre d'une politique de santé et de sécurité au travail adéquate et adaptée.

Le développement d'une culture de la sécurité au travail est favorisé au sein des services municipaux par la publication régulière d'articles relevant de la prévention et de la gestion des risques professionnels, soit sur le site intranet de la ville, soit sous format papier joints à la feuille de paie.

Les actions menées en 2021 ont été :

- Suivi et aide à la réalisation ou mise à jour de plusieurs Documents uniques de prévention des risques professionnels, avec les assistants de prévention concernés,
- Étude ergonomique de postes de travail et des conditions de travail dans plusieurs services municipaux ou structures,
- Assistance à la création d'un groupe de travail Risques psychosociaux du CHSCT, qui a tenu plusieurs réunions,
- Préparation avec le CIG d'une étude ergonomique complète de la médiathèque qui aboutira en 2022 : postes de travail, accueil et flux de public et gestion de l'espace,
- Préparation et visites de sites avec l'ACFI du CIG en mission d'inspection hygiène et sécurité (médiathèque et police municipale)
- Conseils sur les dotations d'équipements de protection individuels (EPI), avec prise en compte de cas particuliers pour lesquels il y avait des restrictions.

4. Le Forfait mobilités durables

Le Forfait mobilités durables a été créé par une délibération du conseil municipal du 10 décembre 2020 en remplacement de l'Indemnité kilométrique vélo créée en 2019, et est entré en vigueur le 1^e janvier 2021. Il a été versé à 46 agents en 2021.

Cette démarche était inscrite dans le dispositif de Plan de Déplacements d'Établissement (PDE) présenté lors du Conseil municipal du 19 novembre 2015. Elle est en lien avec la politique municipale d'encouragement aux mobilités douces qui est présentée dans la deuxième partie du présent rapport.

Le montant du Forfait mobilités durables est de 200€ par an aux agents qui :

- Effectuent le trajet depuis leur domicile avec leur vélo ou vélo à assistance électrique personnel, ou
- Pratiquent le co-voiturage pour venir travailler, que ce soit comme conducteur ou comme passager.

Selon le deux cas ci-dessus, le Forfait mobilités durable est soit une participation financière de la Ville aux frais engagés par les agents (achat d'un vélo, équipement de visibilité et de sécurité, entretien, carburant) ou un tout simplement un encouragement à recourir à une forme de mobilité durable.

Les agents doivent utiliser au moins 100 jours par an l'un ou l'autre moyen de transport éligible pour pouvoir bénéficier du forfait.

Les agents :

- Logés sur leur lieu de travail,
- Bénéficiant d'un véhicule de fonction ou d'un véhicule de service avec autorisation de remisage,
- Disposant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail,
- Transportés gratuitement par la collectivité
- Bénéficiaires d'une allocation spéciale en raison d'un handicap,

Ne sont pas éligibles au forfait. Enfin, il n'est pas cumulable avec le remboursement d'une partie de l'abonnement aux transports en commun franciliens ou à un service public de location de vélo.

B. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La collectivité contribue au respect de cet engagement en maîtrisant sa consommation de ressources dans l'exercice de ses missions.

Les principales données chiffrées relatives à cet engagement figurent dans le tableau ci-dessous. Ils sont forcément très sensibles aux effets de la situation sanitaire, car ils sont l'un des reflets de l'activité des services et du fonctionnement des équipements municipaux.

Consommation 2021 d'eau, de papier, de cartouches de toner et envoi de courriers

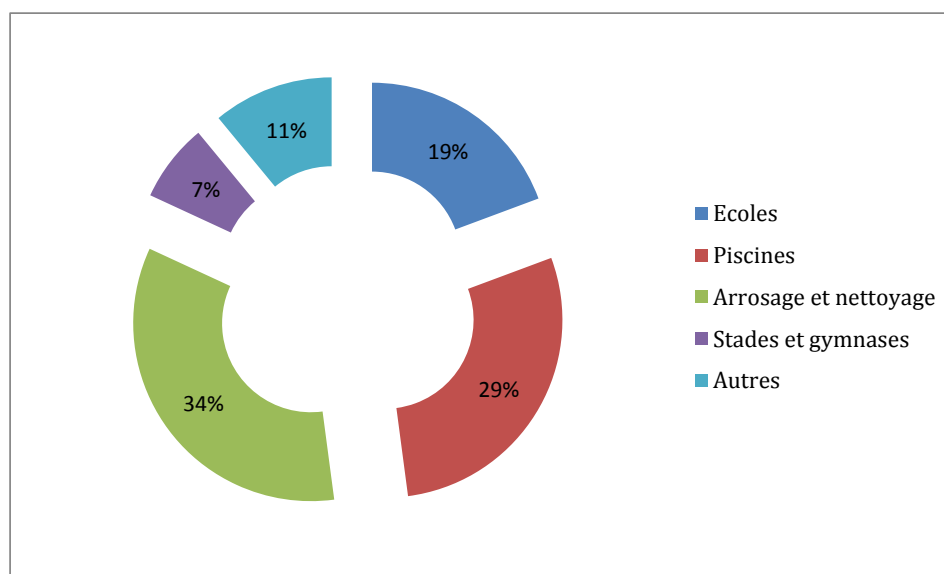
Indicateurs	Années	Données	Commentaires
Consommation d'eau potable (en m ³)	2020	145 207	
	2021	157 169	
Consommation de papier (en tonnes)	2020	24,7	En 2020, 1,5 tonne de papier a été utilisée pour le centre de vaccination. Il s'agit d'une consommation exceptionnelle qui ne correspond pas à une activité normale de la Ville. À périmètre constant, la consommation réelle de papier a donc été de 30,1 tonnes, en augmentation de 25% par rapport à 2020.
	2021	31,6	
Consommation de toner en nombre de cartouches	2020	446	
	2021	757	
Nombre total de courriers envoyés	2020	123 749	
	2021	129 877	
Nombre de courriers retournés	2020	5 006	
	2021	2 728	

1. La maîtrise de la consommation d'eau

La consommation d'eau a légèrement augmenté entre 2020 et 2021 mais, comme dans d'autres domaines, la comparaison a peu de sens ces deux années ont été perturbées par la crise sanitaire. En 2020 notamment, le confinement avait mis à l'arrêt beaucoup de services et d'équipements, et seuls l'arrosage et le nettoyage avaient été assurés de manière normale. Il est donc plus juste de comparer la consommation de 2021 avec celle de 2019, qui était de 258 024 m³, mais il faudra attendre que toutes les secousses liées au covid s'arrêtent pour faire des comparaisons stabilisées.

En 2021, l'arrosage et le nettoyage de l'espace public et des espaces verts (y compris les cimetières), les piscines et les écoles (y compris la cuisine centrale, qui travaille pour les écoles) ont été les principaux postes de consommation d'eau.

Part des différents postes dans le consommation d'eau en 2021



La maîtrise de la consommation d'eau passe par :

- La connaissance la plus précise possible des volumes d'eau potable prélevés pour l'entretien des espaces publics,
- La maîtrise des consommations d'eau potable aux fins d'arrosage,
- L'entretien du réseau et le suivi de la consommation,
- La modernisation de certains équipements.

Par ailleurs, les facturations détaillées proposées par le délégataire Véolia permettent de mieux connaître la consommation par site et de réagir quand une anomalie est détectée.

Pour la piscine Brossolette, les relevés confirment une diminution significative des consommations d'eau depuis 2017 où 101 093 m³ avaient été facturés. Cette diminution s'explique de manière conjoncturelle par les longues périodes de fermeture liées à la situation sanitaire. Mais elle s'explique également et surtout de manière structurelle par les travaux d'entretien et de modernisation du système d'alimentation et de filtration du bassin, qui ont permis de faire baisser la consommation d'eau de 300 m³ à 120 m³ par jour, en sachant que des travaux à venir permettront de la faire baisser encore. Ces investissements sont donc doublement vertueux, au plan environnemental et au plan budgétaire, puisqu'ils aboutissent à une consommation et des rejets d'eau moins importants et à une diminution du montant des factures.

2. Transformation numérique et utilisation de consommables et de ressources

La transformation numérique modifie en profondeur les pratiques professionnelles au quotidien. En permettant la dématérialisation de nombreux échanges ou celle du stockage de documents, ou en facilitant le télétravail ou les réunions à distance, elle propose des solutions permettant une plus grande sobriété en matière d'utilisation de ressources comme le papier ou comme l'énergie liée au déplacement des personnes.

La Ville a commencé depuis près de dix ans un important effort de modernisation et de rationalisation de ses équipements et de ses pratiques informatiques, en ayant constamment à l'esprit une double priorité : d'un côté, elle cherche à réduire ses consommations de ressources et de consommables et à améliorer l'efficacité de ses relations avec les habitants et avec ses partenaires, de l'autre, elle est vigilante quant à la pollution cachée créée par les nouveaux usages du numérique. Celui-ci est en effet responsable de 2,5% de l'empreinte carbone de la France, et ses émissions de gaz à effet de serre sont appelées à augmenter inéluctablement. Il est donc impératif de s'assurer à la fois

que les usages et les outils utilisés en remplacent effectivement d'autres, plus consommateurs de ressources, et qu'ils sont les plus sobres possibles, non seulement dans une perspective locale et de court terme, mais également plus large et à plus long terme. La transition numérique doit donc être un véritable outil au service de la transition écologique en permettant à la Ville de réduire son empreinte carbone.

Les principaux axes de la transformation numérique écoresponsable de la Ville sont :

En matière de matériel

- Le remplacement progressif des ordinateurs fixes, avec unité centrale et écran, par des ordinateurs portables, qui consomment trois fois moins d'énergie.
- Le remplacement progressif des écrans LCD par des écrans LED, moins consommateurs d'énergie.
- La réparation du matériel quand elle est possible et l'achat de matériel reconditionné ou recyclé, plutôt que l'achat systématique de matériel neuf,
- L'équipement de toutes les salles de réunion avec des systèmes de visio-conférence

Ordinateurs portables	500 sur un parc de 1 100 (qui comprend les écoles)
Écrans LED	200 sur 750 écrans ²²
PC réparés en usage dans les services	55
Équipements reconditionnés	60
Équipements recyclés (écrans, imprimantes, scanners, PC, téléphones)	240

En matière d'impression

- La réduction du nombre d'imprimantes et leur paramétrage par défaut noir et blanc et recto-verso,
- L'optimisation et la mutualisation du matériel d'impression et de reproduction maintenu en service,
- Le transfert de 63% de l'impression des courriers envoyés à un prestataire utilisant des machines optimisées pour être peu énergivores.

En matière de courrier et de consommation de papier

Le développement de la communication dématérialisée au sein des services passe par l'usage du logiciel courrier, depuis juin 2015 et de l'intranet, depuis l'été 2017.

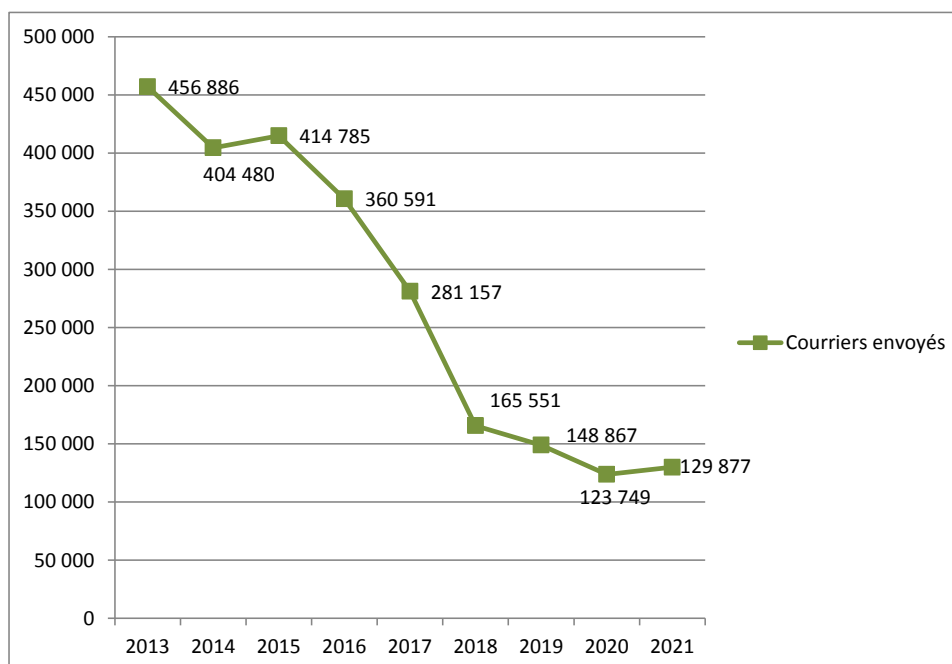
Les courriers reçus et envoyés font l'objet d'un suivi, au moyen d'un logiciel déployé depuis 2015, dans lequel 6 335 courriers ont été enregistrés en 2021, soit une moyenne mensuelle de plus de 550, ce qui représente un quasi doublement en six ans. L'utilisation de cet outil facilite la transmission dématérialisée aux différents destinataires, la circulation et le partage de l'information, ainsi que le suivi du traitement des demandes formulées par les habitants, sans peser sur la consommation de papier et de toner.

L'intranet permet par ailleurs un meilleur accès à la documentation, à l'information, au lien social et au partage, au sein des services. Il complète la messagerie Zimbra utilisée pour les échanges professionnels.

²² Certains ordinateurs sont équipés de deux écrans, pour des questions d'ergonomie et de confort de travail.

Dans les échanges avec les habitants et les partenaires, la Ville a fait un important effort de réduction de sa consommation de papier en ayant réduit de plus des deux tiers le nombre de courriers envoyés en neuf ans et en améliorant le suivi des adresses, pour éviter les retours pour mauvais adressage.

Évolution du nombre de courriers papier envoyés par la Ville depuis 2013



La dématérialisation du conseil municipal et des commissions a quant à elle permis de réduire de 84% le nombre d'impression papier en trois ans

Nombre de feuilles imprimées pour le conseil municipal et les commissions depuis 2019

2019	308 427
2021	50 816

Enfin, la campagne d'élimination d'archives a permis le recyclage de 70 mètres linéaires d'archives, pour un poids total de 70 kilos.

C. Lutte contre le changement climatique

Ce point est évalué à partir de :

- La maîtrise de la consommation de carburant,
- La maîtrise de la consommation de fioul, gaz et électricité.

1. Maîtrise de la consommation de carburant

Cette maîtrise passe par le renouvellement, l'entretien et l'utilisation du parc automobile municipal.

Évolution du parc de véhicules

Parc de véhicules de la Ville au 31 décembre 2020

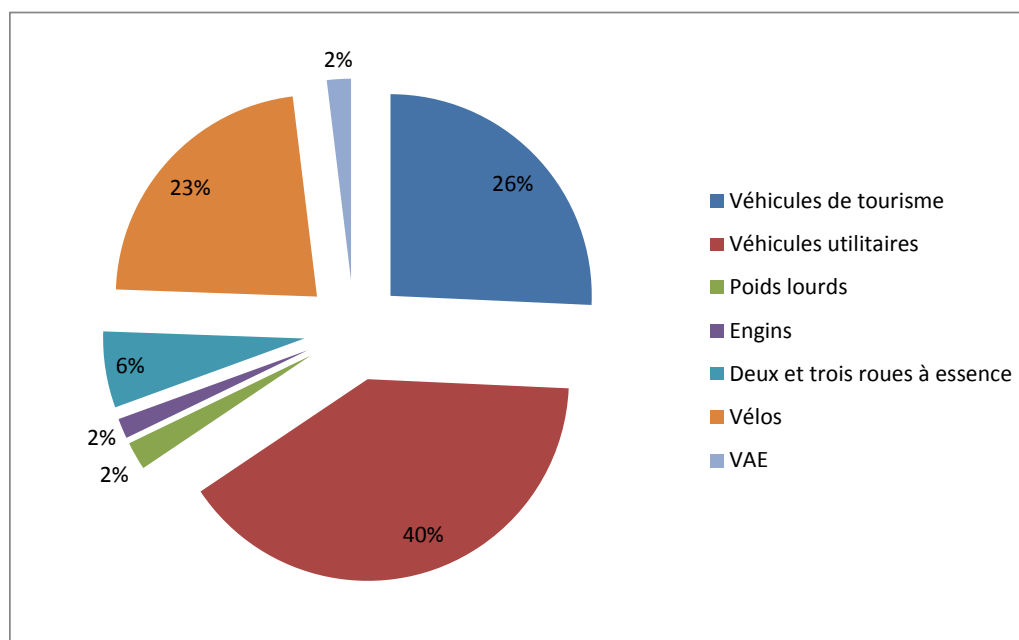
	Véhicules de tourisme	Utilitaires hors poids lourds	Poids lourds	Engins	2 et 3 roues à essence	vélos	VAE***
2021 (entre parenthèses 2020)	80* (81)	124* (131)	7 (7)	5** (7)	19 (19)	70 (70)	6 (6)

* Y compris les véhicules en location longue durée, dont les deux navettes électriques

** Non compris deux bateaux

*** VAE : vélos à assistance électrique

Composition du parc de véhicules municipal



La composition du parc de véhicules municipal a sensiblement évolué depuis 2016 avec :

- Une diminution du nombre de véhicules motorisés, de 418 à 235 en 2021,
- Une augmentation du nombre de vélos, de 63 à 76, qui représentent désormais le quart des véhicules municipaux,
- Le transfert des véhicules de la collecte des ordures ménagères à l'EPT. La Ville continue à assurer leur entretien dans le cadre d'une convention avec l'EPT.

Le parc apparaît stabilisé en nombre de véhicules depuis 2019. Les améliorations à venir portent surtout sur la consommation de carburant et sur le développement de la part des véhicules utilisant des carburants peu polluants.

La consommation de carburant

La rationalisation de la consommation d'énergie fossile est prise en compte dans la gestion du parc automobile municipal, avec la réduction nombre de véhicules et le remplacement de véhicules polluants, comme ceux ayant un moteur diesel, qui émettent des quantités importantes de gaz à effet de serre et de particules, par d'autres moins polluants.

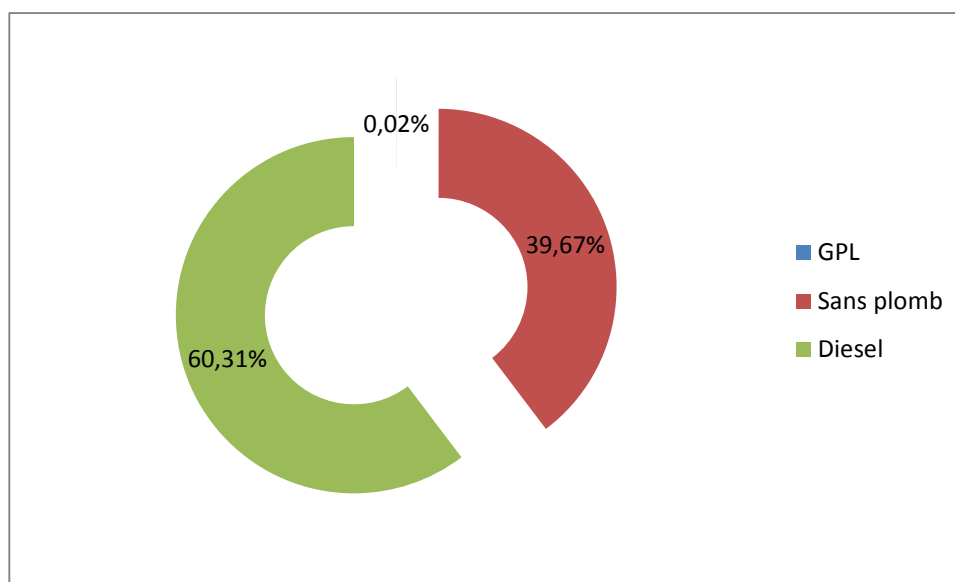
Consommation totale de carburants depuis 2018 (en litres)

Consommation 2018	221 867
Consommation 2019	213 949
Consommation 2020	195 246
Consommation 2021	200 177

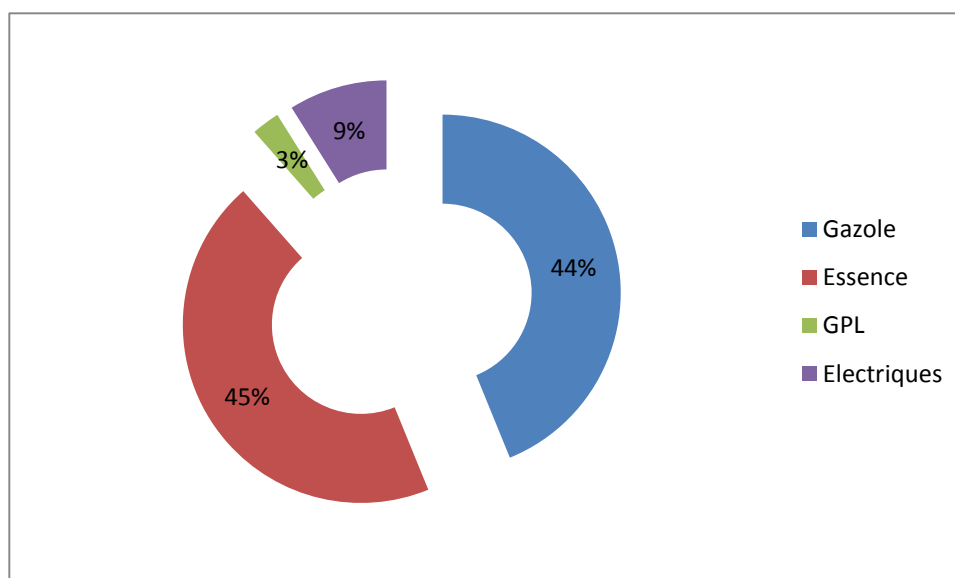
La tendance à la baisse observée depuis 2018 s'est poursuivie en 2021, en retrouvant une trajectoire plus régulière après l'anomalie qu'a représentée 2020, dans laquelle se lisait l'effet notamment du confinement du printemps et la quasi mise à l'arrêt de la plupart des services qu'il avait entraînée.

Mais au-delà de la diminution de la consommation totale, il est intéressant de détailler la part représentée par chaque type d'énergie, dans la mesure où elles polluent et ont des empreintes carbone très différentes les unes des autres.

Part représentée par les différents types d'énergie dans la consommation de carburant en 2021



Composition de la flotte municipale de véhicules à moteur (hors vélos et VAE) par type d'énergie utilisée en 2021



Les véhicules à faibles émissions²³ (poids lourds, utilitaires et voitures particulières) représentent désormais 12 % de la flotte municipale.

Le diesel reste majoritaire en 2021, avec 60% de la consommation en volume, alors qu'il n'alimente que 44% des véhicules. Il s'agit en général des véhicules techniques et utilitaires, qui les plus utilisés du parc et qui sortent chaque jour pour de longues périodes. Le recours aux véhicules en location longue durée a permis depuis quelques années de réduire fortement la part du gasoil parmi les véhicules de tourisme, mais aussi les utilitaires, avec par exemple la location des deux navettes électriques.

La part extrêmement faible du GPL s'explique par le petit nombre de points de rechargement, qui fait que les équipes préfèrent souvent faire le plein en essence pour ne pas perdre de temps.

La ville dispose donc de marges de progression puisque les véhicules diesel représentent encore 44% du parc des véhicules à moteur.

La réduction de la consommation en carburant passe aussi par l'application de bonnes pratiques de conduite. L'ancien groupe de travail Administration éco-responsable a rédigé un guide d'aide à l'eco-conduite pour inciter les conducteurs à modifier leurs comportements, qui a été publié sur intranet, et dont une version papier a été distribuée aux agents avec la feuille de paie en janvier 2019.

2. L'utilisation du vélo

La Ville met des voitures de tourisme et des vélos à la disposition des agents, à l'Hôtel de Ville, au centre technique de Bellechasse et à celui de Barbès pour leurs déplacements professionnels. La réservation est facilitée par la mise en place de plateformes dédiées sur intranet.

Les six vélos à assistance électrique (VAE) du parc peuvent comme les autres être empruntés par les agents de la Ville pour leurs déplacements professionnels.

L'usage des vélos, qu'ils soient classiques ou à assistance électrique, est désormais bien entrée dans les pratiques de nombreux agents, mais il reste très sensible aux aléas de la météo.

La comparaison entre le nombre d'emprunts en 2020 et en 2021 est donnée ci-dessous à titre d'information, mais elle doit être interprétée avec beaucoup de prudence car, d'une part, certains services ont désormais leurs propres vélos, notamment Saint-Maur proximité, et leurs agents n'empruntent donc plus ceux du parc commun ce qui a fait mécaniquement baisser le nombre d'emprunts en 2021, et d'autre part, plusieurs vélos ont été hors-service pendant d'assez longues périodes, en raison de la forte demande à l'échelle mondiale, qui a entraîné un manque de pièces détachées nécessaires pour leur réparation.

Utilisation des vélos du parc municipal de l'Hôtel de Ville pour les déplacements professionnels

2020	366 emprunts dans l'année
2021	216 prunts pour l'année

3. Maîtrise de la consommation de fioul, de gaz et d'électricité

La maîtrise de la consommation de fioul, de gaz et d'électricité contribue à la lutte contre le changement climatique. Les opérations recensées ci-dessus relèvent de l'action 5.3, « Gestion du patrimoine bâti » inscrite dans « Agir pour préserver la boucle de la Marne 2018-2025 ».

²³ Électriques et GPL

Consommation 2021 par type d'énergie

Énergie	Consommation 2021	Tendance	Remarques
Gaz (KWh)	15 406 594 (20 160 271)	→	Des fluctuations sensibles peuvent se produire d'une année à l'autre, mais la tendance générale sur plusieurs exercices est à la baisse.
Fioul (KWh*)	767 849 (770 162)	→	Correspondant à quelques 77 000 litres de fioul, convertis en kilowatts-heures pour faciliter les comparaisons, en application de l'arrêté du 8 février 2012 disposant qu'un litre de fioul correspond à 9,97 Kwh La diminution de la consommation observée depuis 2017 s'est poursuivie en 2021.
Électricité (KWh)	9 422 141 (9 939 921)	→	Comprend la consommation électrique des bâtiments et l'éclairage public

Entre parenthèses, les chiffres de 2020

* Les consommations de fioul, de gaz et d'électricité sont données en kilowatts-heures, afin de faciliter les comparaisons.

La consommation de fioul et de gaz dépend en partie de la météo, à savoir de la précocité et de la rigueur de l'hiver.

La Ville réduit sa consommation d'énergie, et donc son bilan carbone par :

- L'abandon progressif du fioul au profit du gaz,
- L'amélioration des performances énergétique du bâti par le remplacement des menuiseries extérieures,
- L'utilisation de technologies moins consommatrices d'énergie,
- Un meilleur suivi de la consommation, pour identifier rapidement les anomalies et y remédier sans délai.

On peut ainsi considérer que l'évolution de la consommation par type de ressource rend compte de l'état d'avancement de ce double programme (tableaux ci-dessous), étant entendu que la hausse de la consommation de gaz est la conséquence de la diminution de celle de fioul, une énergie moins polluante en remplaçant ainsi progressivement une qui l'est davantage.

Rénovation thermique (remplacement de menuiseries extérieures) des bâtiments communaux, 2016-2021

Bâtiment	Prestation	Coût € HT	Année
Caserne des pompiers	89 fenêtres PVC 13 portes à pont thermique	146 865	2016-2017-2018
Hôtel de ville	16 fenêtres en acier	Environ 400 000	2016-2017
Élémentaire de Champignol	12 portes à pont thermique	102 252	2018
Élémentaire de Marinville	5 fenêtres PVC 2 portes à pont thermique	34 766	
Maternelle La Pie	6 portes à pont thermique	66 350	
Maternelle Marinville	Remplacement de toutes les fenêtres.	268 400	2019
Élémentaire Les Mûriers	Remplacement de quatre grandes portes donnant sur la cour.	55 900	
Maternelle Les Mûriers	Remplacement de deux grandes portes donnant sur la cour.	11 650	
Maternelle Champignol	Remplacement des portes donnant sur la cour et des	179 600	

	fenêtres dans la circulation du 1 ^{er} étage.		
Élémentaire Michelet	Remplacement de toutes les portes et fenêtres donnant sur les cours.	382 100	
Élémentaire Marinville	Remplacement des menuiseries extérieures	292 206	
Élémentaire Michelet	Remplacement des fenêtres du préau du sous-sol	32 358	2020
Maternelle Shaken	Remplacement de la porte, des portes et des fenêtres du préau	55 813	
Théâtre Rond-Point Liberté	Remplacement des portes du hall d'entrée (six doubles portes en acier avec double-vitrage)	42 399	2021
Maison de la Parentalité	Remplacement de l'ensemble des portes et des fenêtres	54 367	
École élémentaire Champignol	Rénovation de la toiture et isolation des combles	307 674	
École élémentaire Auguste Marin	Doublage des murs par l'intérieur Changement du réseau de chaufferie Remplacement de toutes les fenêtres et des portes donnant sur l'extérieur Remplacement de l'ensemble des luminaires par des leds	1 200 000*	
TOTAL 2021	1 604 440 €		

* Il s'agit de programme qui a commencé en 2021 et qui durera jusqu'en 2023. Le montant donné ci-dessus est une estimation du coût pour 2021, en rapportant à la durée totale du chantier

Le système de chauffage de l'école Parc-Est a été remplacé par un système au gaz et il ne reste plus que dix bâtiments encore chauffés au fioul, dont l'usine de l'eau, qui est actuellement très peu utilisée.

4. L'éclairage public

L'éclairage public²⁴ est le principal poste en termes de consommation d'électricité dans la commune. Il fait l'objet d'un programme de modernisation depuis 2011.

Une étape très importante a été franchie en 2021, avec l'attribution par le conseil municipal le 11 février d'un marché de performance à l'entreprise INEO. Il a pris effet le 1^{er} avril pour une durée de dix ans. Ce contrat de performance énergétique (CPE) s'inscrit dans les objectifs de la fiche action 5.9 d'«Agir pour préserver la boucle de la Marne 2018-2025 ».

Ce marché poursuit un double objectif économique et environnemental. Il permettra à la Ville de faire des économies de consommation importantes, estimées à 4,2M€ sur les dix ans du marché. Il permettra également une réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution lumineuse et ses conséquences néfastes sur la faune et la flore.

²⁴ Comprend l'éclairage des rues proprement dit, les feux tricolores (62 carrefours), la vidéosurveillance, le mobilier urbain, les illuminations de Noël et les éclairages associés aux manifestations.

Pour parvenir à ces objectifs, le CPE prévoit notamment que 100% des points lumineux seront équipés en LED, la rénovation de 90 armoires électriques, une gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) et l'installation de sous-compteurs, la rénovation du parc des candélabres et des réseaux aériens, dont une partie sera progressivement enfouie, et souterrain. Tout cela permettra à la fois une diminution de la consommation, avec des possibilités de modulation en fonction des besoins, et un meilleur suivi et une meilleure réactivité en cas de besoin.

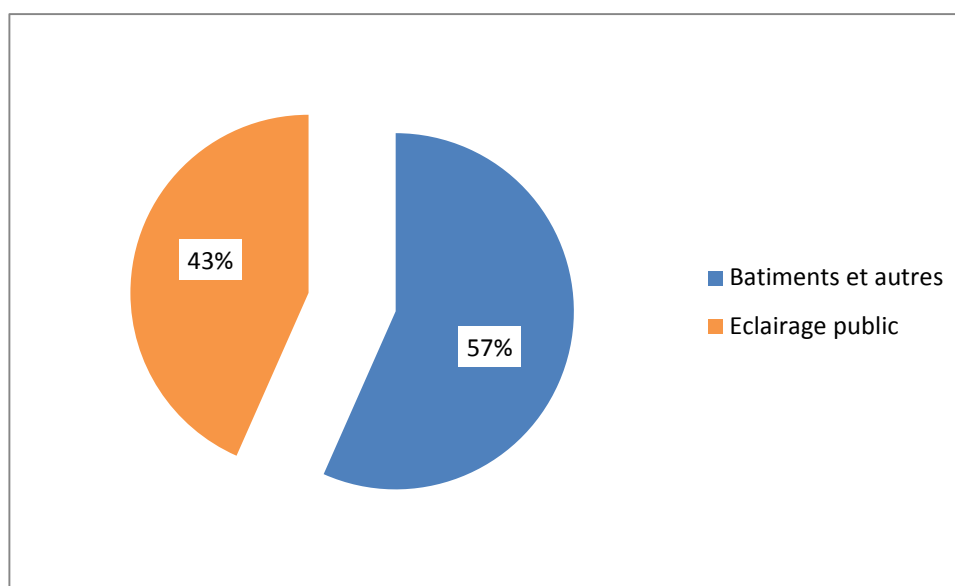
Il faudra attendre le rapport 2022 pour commencer à voir les effets en année pleine du marché de performance.

Le parc d'éclairage public comprend 6 863 luminaires, dont un tiers (2 279) sont vétustes et sont considérés comme d'efficacité et de rendement énergétique et environnemental moyens. Il s'agit notamment de ballasts ferromagnétiques potentiellement énergivores²⁵ et néfastes pour l'avifaune²⁶.

Depuis 2016, des LED remplacent progressivement les anciennes ampoules. Il y en a désormais 557 (120 points changés en 2021) qui représentent 9,5% des points lumineux. Près de 40% des points lumineux de la ville, dont tous les LED, sont couplés avec des réducteurs de puissance, qui permettent de moduler leur intensité au milieu de la nuit, en général entre 22h et 6h, et de réduire ainsi la consommation d'électricité et la pollution lumineuse. De la même manière, les illuminations de Noël utilisent elles aussi des technologies moins consommatrices d'électricité.

Ces efforts de modernisation ont permis de réduire de manière significative la part de l'éclairage public dans la consommation totale d'électricité de la Ville de Saint-Maur.

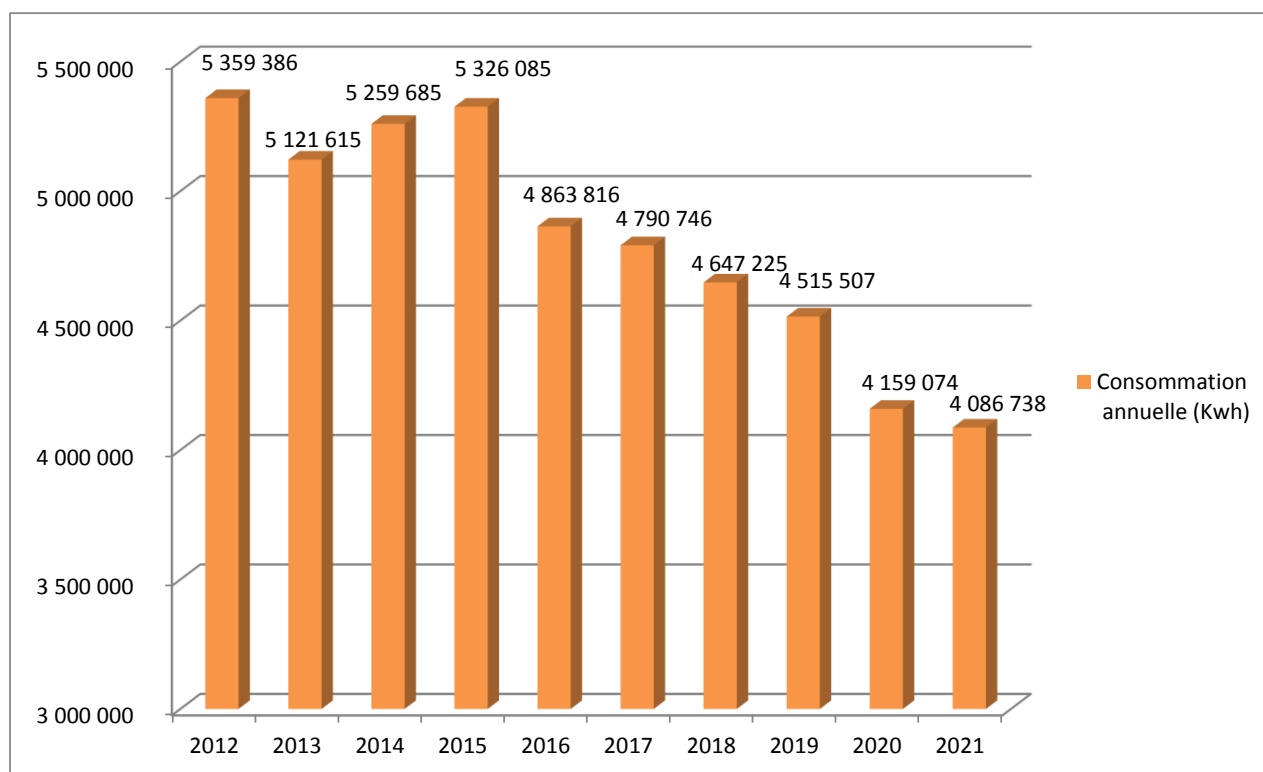
Part de l'éclairage public dans la consommation totale d'électricité



Consommation totale d'électricité : 9 422 141 Kwh

²⁵ Interdiction, en 2017, des ballasts ferromagnétiques les plus énergivores en application du règlement européen 245/2009. Dans « Eclairer juste », édité en collaboration avec l'ADEME.

²⁶ Par effets stroboscopiques et électromagnétiques.

Éclairage public : évolution de la consommation 2012-2021**D. Dynamique de développement eco-responsable**

La dimension éco-responsable de l'activité économique de la Ville se retrouve essentiellement dans son rôle d'acheteur public, avec l'intégration de critères de développement durable dans les achats publics,

Critères de développement durable dans les marchés publics de la Ville

	2021	2020	Commentaires
Nombre de marchés ou lots en vigueur au 31 décembre	457	354	Les chiffres de 2020 ne prenaient en compte que les marchés, ceux de 2021 vont davantage dans le détail, en descendant au niveau des lots
Dont marchés ou lots intégrant au moins une clause de développement durable	160	126	Deux marchés sont en outre réservés à des entreprises d'insertion
Nombre de nouveaux marchés ou lots entrés en vigueur au cours de l'année	103	129	La diminution vient du fait que certains besoins sont désormais couverts par des marchés généraux avec des fournisseurs comme l'UGAP, le SIGEIF ou IdF Construction durable
Dont marchés ou lots intégrant au moins une clause de développement durable	34	52	Un marché est en outre réservé à une entreprise d'insertion

Au total, 160 marchés en vigueur sur 457, quelle que soit leur date de commencement d'exécution, comptent au moins une clause développement durable, soit 35%. En 2021, 32% des nouveaux marchés contenaient au moins un critère de développement durable, qui représente(nt) entre 5 et 10 points sur 100 dans la notation des candidatures à un marché, donc dans le choix du prestataire retenu.

À titre d'exemple, les critères environnementaux peuvent être les suivants :

- Des intermédiaires utilisant des circuits courts
- Les moyens logistiques
- Les supports de livraison
- Les dispositions prises pour respecter la production de papier respectueuses de l'environnement
- La compatibilité environnementale des modalités de transport et d'emballage
- Les émissions sonores et le rejet de polluants atmosphériques
- Le bien-être animal
- La consommation de fluides
- La gestion des déchets

Les entreprises candidates sont de plus en plus nombreuses à justifier de certifications en matière de développement durable, mais la clause sociale, très dépendante de la nature du marché, varie beaucoup d'un exercice à l'autre, ce qui explique les variations observées entre 2020 et 2021 : tous les marchés ne se prêtent pas de la même manière à l'introduction de critères de développement durable.

PERSPECTIVES 2022

Comme les deux dernières années ont pu le rappeler, la présentation de perspectives recèle toujours une part d'incertitude, dans la mesure où il est, par définition, difficile d'anticiper certaines évolutions conjoncturelles. Les perspectives 2020 du rapport 2019 n'avaient absolument pas prévu la crise sanitaire qui a secoué le monde, mais comment auraient-elles pu la prévoir ? Et celles de 2021, en conclusion du rapport 2020, insistaient sur les incertitudes qui allaient se poursuivre tout au long de l'année, mais sans que celles-ci ne remettent en cause la stratégie générale de Saint-Maur en matière de développement durable.

Si les incertitudes sont encore présentes au moment de tracer les perspectives pour 2022, tant l'évolution de la situation sanitaire demeure imprévisible, il est cependant important de distinguer le court terme du long terme.

À court terme, il est probable que l'action municipale devra encore tenir compte dans de nombreux domaines des contraintes et des restrictions imposées par le Covid-19, et que certaines initiatives ou certains dispositifs en soient perturbés.

À long terme, le covid ne change rien à l'engagement et aux efforts de Saint-Maur en faveur du développement durable, et il leur a au contraire donné davantage de légitimité. Si cette crise a pu avoir quelques effets bénéfiques, c'est dans la prise de conscience de la nécessité de mieux prendre en compte, au quotidien comme dans les orientations stratégiques, les enjeux du développement.

Saint-Maur poursuivra donc en 2022, comme elle l'a fait en 2021 et même si le contexte reste en partie dégradé, son engagement pour le développement durable, selon plusieurs perspectives structurantes de long terme.

La première de ces perspectives est celle du socle que constitue la sécurisation de l'urbanisme de la commune et de son développement maîtrisé. Les documents d'urbanisme, le PADD et le PLU fournissent le cadre d'un urbanisme apaisé et à taille humaine, permettant d'améliorer encore le cadre de vie des Saint-Mauriens. Ce cadre réglementaire permet de concilier la poursuite du développement de la ville, la construction de nouveaux logements, parmi lesquels des logements sociaux, de nouveaux équipements et la préservation du cadre de vie. Dans ce domaine, la Ville continuera à être vigilante quant à l'élaboration des documents cadre d'urbanisme de la Métropole du Grand Paris, le SCOT, d'une part, et de ParisEstMarne&Bois, le PLUI, d'autre part.

Une deuxième perspective, qui découle directement de la première, est la poursuite de l'action déterminée en faveur d'une ville apaisée. Les bases de cette action ambitieuse ont été posées en 2020 et 2021 et se décomposeront en différentes actions jusqu'en 2025. Cette perspective se traduit par un ensemble cohérent de mesures concernant la circulation dans Saint-Maur. La Ville poursuivra sa politique en matière de mobilité douce pour les 3 années à venir, avec la révision du schéma cyclable approuvé en juillet 2019.

Une troisième perspective est celle de l'action quotidienne en faveur d'une ville soucieuse pour ses habitants de plus de solidarité, de plus de sécurité, de plus de santé, de plus de proximité et d'un cadre de vie de qualité. Les grands défis contemporains, qu'il s'agisse du réchauffement climatique ou de la crise sanitaire, trouvent des réponses aux différentes échelles et notamment à l'échelle locale, celle de la commune, vers laquelle les habitants se tournent en premier lieu lorsqu'ils sont confrontés à une situation nouvelle ou angoissante.

Enfin, la Ville réaffirme son attachement à la préservation de son patrimoine arboré, à la protection de la Marne et à la sauvegarde des sols, fondements du développement durable de Saint-Maur.

